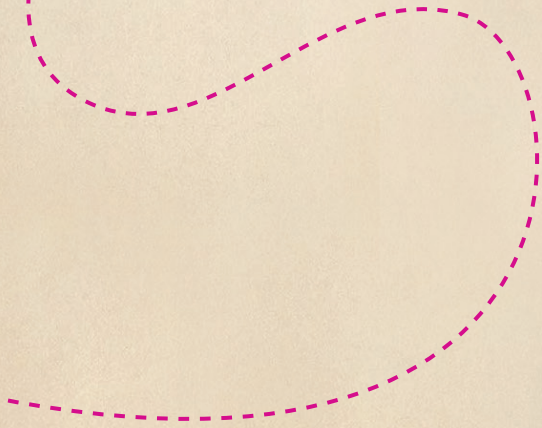


itinérance
aquatique



itinérance
aquatique



ECOTOURISME ET CULTURE EN SITES RAMSAR

Compte-rendu des actes du séminaire
7-8-9 novembre 2018, Metz

Rédaction des actes :
Anne Lombardi

Crédits photos :
PnrL
Ramsar France
Fotolia36921745© snapper
Fotolia40953487© dmcl1
Fotolia81214777© Capnord
Fotolia5090147© Capnord
Navig France
C2 Images

Graphisme et impression :
Nota Bene 06 15 14 45 67
Mars 2019



ECOTOURISME ET CULTURE EN SITES RAMSAR

Compte-rendu des actes du séminaire

J1

1. DISCOURS D'OUVERTURE .P3

2. LES SITES RAMSAR EN LORRAINE DANS LE GRAND EST ET DANS LA GRANDE RÉGION .P13

Le site Ramsar de la Petite Woëvre, Lachaussée (Meuse) et projet d'extension .P13

Le site Ramsar de l'étang du Lindre, forêt du Romersberg et zones voisines (Moselle) et projet d'extension .P15

"Rhin supérieur - Oberrhein", site Ramsar transfrontalier du Grand Est .P16

TEMPS D'ÉCHANGES . P18

Les sites Ramsar en Belgique, en Wallonie et dans le Parc naturel de la Haute-Sûre forêt d'Anlier .P20

Les sites Ramsar du Grand-Duché de Luxembourg : la vallée de la Haute-Sûre et le site de Haff Réimech .P21

TEMPS D'ÉCHANGES . P22

3. LES OUTILS ET POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DES ZONES HUMIDES ET LE PROJET DE COOPÉRATION "ITINÉRANCE AQUATIQUE" .P24

La politique eaux et milieux aquatiques de la Région Grand Est .P24

La politique zones humides de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse .P25

Dispositifs européens de protection et de restauration de la biodiversité des zones humides .P26

Le projet de coopération Interreg VA - Grande Région "Itinérance aquatique" .P28

TEMPS D'ÉCHANGES . P29

J2

1. ATELIER 1 : SITES RAMSAR ET DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET PATRIMONIAL .P31

Les territoires de l'eau : un patrimoine insécable .P31

L'évolution des activités de l'homme dans les étangs et les marais, quelle histoire ! .P33

Le parcours "Les sentiers de l'eau", réalisé par l'artiste Tadashi Kawamata, est jalonné "d'observatoires" qui donnent à voir une autre Camargue .P34

Exposition "Mères, Maries, Marais, écologie d'un mythe" au Musée de Camargue : la place du féminin dans les milieux naturels et culturels en mixant les problématiques environnementales, spirituelles, anthropologiques, sociologiques .P35

TEMPS D'ÉCHANGES . P36

2. ATELIER 2 : SITES RAMSAR ET TOURISME DE NATURE .P36

Restauration des zones humides dans le comté de Somogy (Hongrie), en lien avec le développement de l'écotourisme et la culture traditionnelle .P38

Aménagements touristiques sur le site Ramsar des Hautes Fagnes (Belgique) et développement de l'écotourisme .P39

TEMPS D'ÉCHANGES . P40

Développement du tourisme ornithologique dans un milieu fragile et pour une clientèle de niche à fort potentiel pendant les "ailes" de saison .P42

Mise en place d'une démarche de qualification de guides nature, QUALINAT Qualité Tourisme .P43

TEMPS D'ÉCHANGES . P45

J3

1. SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN ATELIER .P49

2. MISSION PARLEMENTAIRE POUR LA PRÉSERVATION DES ZONES HUMIDES .P49

Présentation des objectifs .P49

TEMPS D'ÉCHANGES . P51

3. REMISE DES PRIX POUR LES COMMUNES LAURÉATES AU LABEL "VILLE RAMSAR" ET TÉMOIGNAGES .P54

Présentation du label Ville Ramsar et remise des diplômes aux villes lauréates .P54

Témoignages d'élus et représentants des villes lauréates .P56

4. DISCOURS DE CLÔTURE DU SÉMINAIRE .P64

VISITE DE METZ . P68

LES PARTICIPANTS . P70

JOUR 1

Mercredi 7 novembre 2018



1 ■ DISCOURS D'OUVERTURE



Dominique GROS
Maire de Metz

W Monsieur le Préfet,
Monsieur le Sénateur,
Mesdames et Messieurs les élus,
Et surtout chers visiteurs défenseurs de l'environnement et des zones humides,

Je suis extrêmement heureux de me retrouver parmi vous puisque c'est un peu toute ma vie qui a été consacrée à la protection de l'environnement et à la lutte contre la pollution des eaux. Et je suis parfaitement à l'aise, comme Maire de Metz, à vous accueillir aujourd'hui dans ma ville.

Que vous dire de la ville de Metz par rapport au sujet qui vous intéresse ?

D'abord la ville de Metz est au croisement de deux rivières - moi-même j'habite sur une île -, et nous avons au fil des ans géré ce que nous appelions à l'époque des saulcys, c'est-à-dire des zones humides pleines de saules. Au petit Saulcy maintenant il y a la Préfecture, Monsieur le Préfet, il y a le théâtre ; moi-même j'habite dedans ; et au grand Saulcy il y a maintenant l'université.

C'est-à-dire que, comme partout, il a été considéré comme utile à la population, d'assainir. On disait de Mussolini, voire des Romains, qu'ils avaient assaini les marais pontins, que Napoléon III avait assaini les Landes en mettant du pin partout ; et quand j'étais petit, on luttait contre le "palu". Moi-même j'habitais dans le marais de Carentan dans la Manche et au XVIII^e siècle, les filles de Carentan ne pouvaient se marier avec personne qu'avec des gars de Carentan parce que tout le monde avait le "palu".

Ça c'est l'histoire. C'est vrai aussi dans le Marais poitevin et partout, lisez l'histoire de France : il s'agit partout de lutter contre les zones humides.

Et maintenant, grâce à vous, grâce à Ramsar, grâce aux scientifiques, aux écologistes - que je salue ici -, qui nous ont fait réfléchir, on cherche à préserver les milieux naturels, on cherche à préserver les milieux humides parce que les milieux humides sont des milieux naturels particuliers, des milieux naturels où aussi bien la ripisylve, que la flore, que la faune, sont différentes. Et parce qu'elles sont différentes, elles sont intéressantes, elles contribuent à la biodiversité.

Et donc la bataille que vous menez, qui est une bataille qui n'est pas assez connue, cette bataille, elle fait le quotidien d'un maire. Pourquoi ?

Parce qu'on a tendance à se servir de l'eau pour le loisir, pour flotter, pour transporter, quelquefois même pour faire la guerre. On a rarement l'idée de respecter l'eau pour ce qu'elle est, c'est-à-dire un espace qui vient à la fois permettre à toute une biodiversité de vivre, et un espace qui vient toucher les terres et nous rendre finalement aimable un territoire qui était autrefois détesté, à savoir les zones humides.

Vous devez savoir qu'ici, à Metz, nous avons un héritage, c'est celui de Jean-Marie Pelt. Jean-Marie Pelt est un pur messin. Il a fondé ici l'Institut Européen d'Ecologie qui prospère, qui va dans quelques jours organiser un festival de cinéma consacré aux problématiques de l'environnement et de l'écologie. Jean-Marie Pelt a même été pendant douze ans premier adjoint au maire de Metz. Et figurez-vous que le thème des jardins et des milieux naturels était un thème déjà présent, à la fois dans ses propos, dans ses livres, mais également dans l'action qu'il a essayé d'instiller ici dans la ville.

Grâce à Ramsar, grâce aux scientifiques, aux écologistes qui nous ont fait réfléchir, on cherche à préserver les milieux humides

Eh oui, vous êtes dans un espace, qu'on appelle la ZAC de l'amphithéâtre, qui comprend un jardin qui fait à peu près 25 ha, que nous avons d'ailleurs baptisé Jean-Marie Pelt depuis la mort de celui-ci. Et ce jardin est bordé de zones humides qui ont été renaturées. La rivière qui arrivait à Metz, j'avais l'habitude d'appeler cela un fossé anti-chars. Il y avait à l'époque des ingénieurs, les ingénieurs des eaux et forêts, qui défendaient l'agriculture : on faisait des bordures bien raides, on mettait un peu de béton pour que ce soit propre et ça devait couler dedans.

Malheureusement, il y a beaucoup de villes où les rivières coulent entre deux murs, voire quelquefois sont couvertes pour faire des parkings.

Ce n'est pas le cas ici, puisque progressivement nous avons reconquis nos milieux naturels. Et vous avez à deux pas d'ici – je vous encourage à y aller parce que cela fait une petite promenade digestive –, sur le bord de la Seille, des aménagements qui vont vous paraître archi-naturels et qui en fait sont archi-artificiels, et qui ont été mis en place par les jardiniers de la Ville, par les écologistes qui sont employés par la Ville de Metz, par les élus locaux, dont certains sont ici, qui ont tenu à ce qu'on renature nos cours d'eau. Et la promenade entre le confluent de la Seille et la ville de Marly, un petit peu au sud, vous permet de voir des espaces reconquis par la nature – si je puis dire – et redonnés à la nature.

Moi-même j'habite au bord de l'eau, je vois des hérons cendrés, des martins-pêcheurs, il m'arrive de voir des grèbes huppés ici à Metz – devant la Préfecture, Monsieur le Préfet -. Il y en a même des nouveaux, paraît-il des invasives : on a en ce moment des ouettes d'Égypte, qui se reproduisent beaucoup. Et bien sûr toutes sortes de colverts et autres foulques.

Je ne vais pas vous dire que Metz c'est Venise, en tout cas il y a plus d'oiseaux aquatiques à Metz qu'à Venise, c'est sûr, un peu moins d'eau.

Et nous sommes capables – je le dis ici avec fierté – de gérer cette double problématique qui est celle du développement économique et celle de la protection de l'environnement.

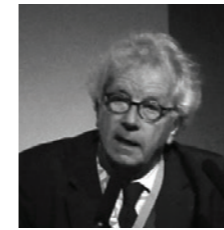
Ici, depuis 2009, pas un kilo de désherbant n'a été utilisé. Ici depuis 2008, on a investi pour 100 millions d'euros dans des chauffages urbains qui fonctionnent aux deux tiers sans carbone fossile : un tiers les ordures ménagères et un tiers du bois de récupération des forêts ici présentes autour de Metz. Nous avons bien sûr des ruches urbaines, nous avons mis en place des systèmes de fauche permettant la reproduction des insectes et le respect des oiseaux qui s'intéressent à des prairies un peu hautes, etc.

Tout cela a été mis en place avec des vergers, des jardins : plus de 900 jardins familiaux, une vingtaine de jardins partagés et même une ferme urbaine, qui fonctionne très bien, en coopérative – j'en suis membre d'ailleurs –, en vendant ses produits et en proposant aux uns et aux autres de s'y investir.

Voilà la ville où vous mettez aujourd'hui – j'allais dire les pieds – les pieds et en même temps les sabots puisque vous allez aller dans les milieux humides.

Je ne vais pas vous parler du reste de la ville, parce qu'elle est magnifique, elle est très intéressante, mais je serais obligé d'être très long. Alors je vais me limiter à ses aspects environnementaux. Vous avez bien fait de venir ici.

Je vous remercie. //



Jérôme BIGNON

Sénateur de la Somme,
Président de l'association Ramsar France

// Bonjour à tous et à toutes,
Monsieur le Préfet

Je suis heureux de vous saluer une nouvelle fois officiellement, dans vos fonctions de Préfet de ce beau département. J'ai eu le plaisir de vous rencontrer dans une occasion Ramsar déjà, puisque vous serviez en Picardie, moi un petit peu aussi et nous nous étions rencontrés pour la délivrance du diplôme au marais de Sacy dans l'Oise, qui venait d'être désigné au titre de la convention de Ramsar. Monsieur le Préfet nous avait fait la gentillesse de venir, marquant déjà son intérêt. Donc ce n'est pas un hasard s'il est là, c'est un homme qui connaît Ramsar, qui sait l'intérêt de cette désignation. Je crois que vous m'avez dit également que vous aviez servi dans le Gard, dans des régions qui connaissent bien également Ramsar. Donc nous avons un appui solide dans cette région sur ces sujets qui nous intéressent tous.

Merci en tout cas Monsieur le Préfet d'avoir pris sur votre précieux temps pour venir avec nous.

Je voudrais saluer également Monsieur le Maire et puis tous les élus qui sont là évidemment avec lui. Nous avons quelque chose de commun : nous avons fait nos études dans le même collège. Nous l'avons découvert il y a exactement 20 minutes. Nous nous tutoyons maintenant, cela crée des liens. Il est originaire un peu des Hauts de France puisque j'ai compris qu'il était du bord de la Manche, vers Boulogne. Autrefois à Boulogne on parlait picard, donc là aussi il y a beaucoup de points communs. Vous avez mesuré son engagement pour l'eau. Je crois que là aussi vous avez beaucoup de chance, parce qu'avec le Préfet de Département et le Maire de Metz, vous avez des atouts précieux dans votre manche, ici dans cette région.

Je voudrais également évidemment saluer le Président du Parc naturel régional de Lorraine qui a des responsabilités importantes à la Région Grand Est puisqu'il y préside la Commission à l'environnement. Merci à lui d'être avec nous, merci de son engagement au service du Parc naturel régional de Lorraine et de l'organisation qu'il a mise à notre disposition.

Il y a longtemps que le Parc naturel régional de Lorraine figure au Conseil d'administration de Ramsar France, avec un administrateur extrêmement efficace qui nous a quittés quelques mois pour aller visiter non pas le bague de Cayenne mais le Parc national de Guyane. Il a saisi cette opportunité, il n'est pas avec nous aujourd'hui, il aurait certainement aimé. Il doit penser à nous aujourd'hui Laurent, parce que c'est pour lui un engagement fort et c'est un peu grâce à lui que nous sommes là puisqu'il avait porté votre candidature au Conseil d'administration, Monsieur le Président. Et évidemment sa place est gardée précieusement au Conseil d'administration quand il reviendra. Nous sommes une petite famille.

Il y a un élu particulier que je voudrais saluer, c'est Frédérique Tuffnell qui est ma collègue députée. Frédérique et moi, nous faisons une équipe formidable dans une mission que nous a confiée le Premier ministre conjointement sur les zones humides. Et Frédérique a tenu absolument à venir aujourd'hui, pour profiter d'abord de nos journées, de notre séminaire annuel, et aussi pour vous rencontrer et bénéficier de vos préoccupations, de vos expériences, de vos questionnements, et enrichir ainsi le rapport que nous faisons avec Jean-Pierre Thibault, qui est un inspecteur général auprès du CGEDD, et qui nous accompagne dans cette mission ainsi que Jean-Marie Gilardeau, qui est un juriste de très grande qualité – juriste et agriculteur, ce qui est une espèce assez rare – et qui nous aide dans cette mission.

Maintenant je vous salue tous en vos titres et qualités, comme on dit aujourd'hui. Il y a trop de gens que je connais dans cette salle pour les énumérer chacun les uns après les autres. Un signe particulier à mes amis du Conseil d'administration parce que c'est une association qui existe

La France a présenté à Dubaï quatre candidatures au titre de la convention de Ramsar, toutes pertinentes, qui ont toutes été retenues : Amiens, Pont-Audemer, Saint-Omer, Courteranges

depuis 2011, avec un Conseil d'administration qui est devenu un Conseil d'administration d'amis extrêmement engagés, pas toujours d'accord mais très souvent trouvant des compromis, des solutions aux questions qui nous sont posées, des passionnés de la zone humide. Et je voudrais leur dire encore ma reconnaissance parce que si on a avancé dans Ramsar, c'est grâce à eux. Je ne suis que leur porte-parole.

Je voudrais saluer aussi Tobias Salathé. Tobias Salathé c'est le délégué de Ramsar, l'organisation internationale. Il vit à Gland entre Lausanne et Genève, où, au sein de l'organisation internationale, il représente la région Europe. Il est délégué pour la région Europe. Tobias vous pouvez lui parler dans toutes les langues européennes, il les comprend toutes. Soyez à l'aise avec lui. Il est extrêmement attentif à ce que nous faisons. Il est très bienveillant, il nous aide beaucoup. N'hésitez pas à faire connaissance avec lui, invitez-le chez vous, il vient toujours volontiers :

Ramsar c'est une aventure que nous avons tentée en France il y a dix ans avec 24 sites. Aujourd'hui, 48 sites ont été désignés au titre de Ramsar.

c'est un grand voyageur. Il est très utile parce qu'il connaît comme sa poche l'organisation Ramsar et il a une expérience très intéressante à partager.

Peut-être dire un mot à nos amis qui viennent des terres voisines, puisque vous avez réussi – et c'est très intéressant – à faire en sorte

que nous ayons des amis belges, des amis allemands, des amis luxembourgeois et des amis hongrois à ce séminaire. Ça veut dire que Tobias ne va pas seulement rencontrer des Français, mais qu'il va rencontrer plusieurs délégations de pays voisins et amis qui ont ces mêmes préoccupations ; et évidemment ces expériences croisées sont très intéressantes parce que l'eau n'a pas de frontière, les zones humides n'en ont pas non plus.

Un mot peut-être pour dire – mais vous le savez tous – que la Conférence des Parties, la COP 13, vient de se tenir à Dubaï, elle s'est terminée la semaine dernière ou il y a dix jours. Certains y étaient, ils en sont rentrés passionnés mais fatigués. Tous les trois ans il y a une réunion internationale et nous avons une délégation d'amis qui y étaient, soit des membres du Conseil d'administration, soit des hauts fonctionnaires du ministère de la Transition écologique et solidaire qui nous accompagne aujourd'hui et je les salue en les remerciant de leur appui et de leur soutien dans tout ce que nous entreprenons. C'est évidemment un travail partagé que nous menons.

Ces journées durent jusque vendredi à l'heure du déjeuner. Ce sont les 10èmes du genre. Nous nous sommes réunis

la première fois à Evian. Parce que la Maison Evian s'est passionnée – pour une raison qui était essentielle pour son activité – pour la qualité de l'eau. Ils ont compris en revenant d'une conférence des parties de Ramsar en Corée, qu'il fallait qu'on fasse quelque chose en France. Ils nous ont beaucoup incités à le faire et nous nous étions réunis à Evian pour marquer notre intérêt. Et Evian a toujours beaucoup aidé Ramsar monde dans le financement de l'organisation et dans son soutien.

Donc nous avons commencé en 2009, en 2011 l'association s'est créée. J'en suis devenu assez rapidement le Président à cause de la faiblesse des administrateurs qui ont cru que d'avoir un député cela pouvait être utile. Je ne suis pas sûr que cela ait été le cas finalement puisque nous sommes devenus amis bien au-delà de nos responsabilités personnelles. Nous sommes partis dans cette aventure et chaque année nous avons décidé de nous réunir.

L'année dernière nous étions dans le Haut-Doubs, dans les tourbières du Drugeon. Et l'année prochaine, l'Assemblée générale le décidera ce soir, puisque nous tenons notre Assemblée générale statutaire et que peut-être des gens dans la salle sont candidats pour recevoir l'année prochaine notre organisation. Donc je ne vais pas révéler ce que l'Assemblée générale doit décider : elle le décidera souverainement.

Il y a une chose qui était intéressante également, qui s'est passée à Dubaï. La COP précédente, qui s'était tenue en Amérique du Sud en Uruguay, avait décidé de désigner des villes au titre de la convention de Ramsar. Ces villes ont été désignées et c'est à Dubaï que s'est concrétisée la décision du Comité de l'organisation internationale, dans le secret de ses délibérations. C'est à Dubaï que les villes ont été désignées. La France a été assez réceptive et réactive dans cette opération puisqu'elle a présenté quatre candidatures, toutes pertinentes, qui ont toutes été retenues. Il y a notamment – et je vais commencer par elle puisqu'on n'est jamais mieux servi que par soi-même – la ville d'Amiens, à qui j'avais vivement recommandé de poser sa candidature, mais d'autres également : Pont-Audemer, Saint-Omer, Courteranges. Peut-être sont-ils là aujourd'hui. Je sais que la Somme est là avec Amiens, ou sera là le moment venu.

C'était encore un événement important.

Nos journées se déroulent comme d'habitude, avec beaucoup d'exposés.

Il y a quelque chose de très intéressant, vous voyez qu'il y a Anne Lombardi qui prend des notes depuis le début ; sauf une fois, elle nous a toujours accompagnés, si bien

que nous avons les actes de tous les séminaires que nous avons tenus. Parce que finalement on ne vit que grâce aux archives qu'on constitue. La mémoire, l'histoire d'un groupe sont constitués des papiers ou des notes informatiques, des photos, etc., que l'on garde. Je salue ce travail parce qu'il est extrêmement bien fait. Et quand on écrit une histoire, c'est important d'en avoir la mémoire et, grâce à notre amie qui est toujours d'une fidélité absolue, nous avons cette mémoire.

Je salue aussi notre animateur Jean-Charles Catteau qui vient pratiquement depuis le début aussi. A un moment donné, il sait me dire d'arrêter et je lui obéis toujours. Il ne va pas tarder à me le dire, je le sens : quand il commence à bouger cela veut dire qu'il faut que j'arrête.

Le programme, vous allez le découvrir au fur et à mesure, vous l'avez reçu dans vos pochettes.

Peut-être un mot aussi pour dire merci pour ce bon premier buffet. Je sais que vous avez toujours à cœur de nous recevoir avec beaucoup de gentillesse quand vous nous recevez sur le terrain. Le pâté lorrain était délicieux, j'espère que cela sera suivi d'autres spécialités locales. C'est important de profiter des richesses de nos territoires.

Merci de tout le mal que vous vous êtes donné pour nous accueillir avec tant de gentillesse, que ce soit au vestiaire, à la remise des sacs remplis de cadeaux et de feuilles que vous nous donnez.

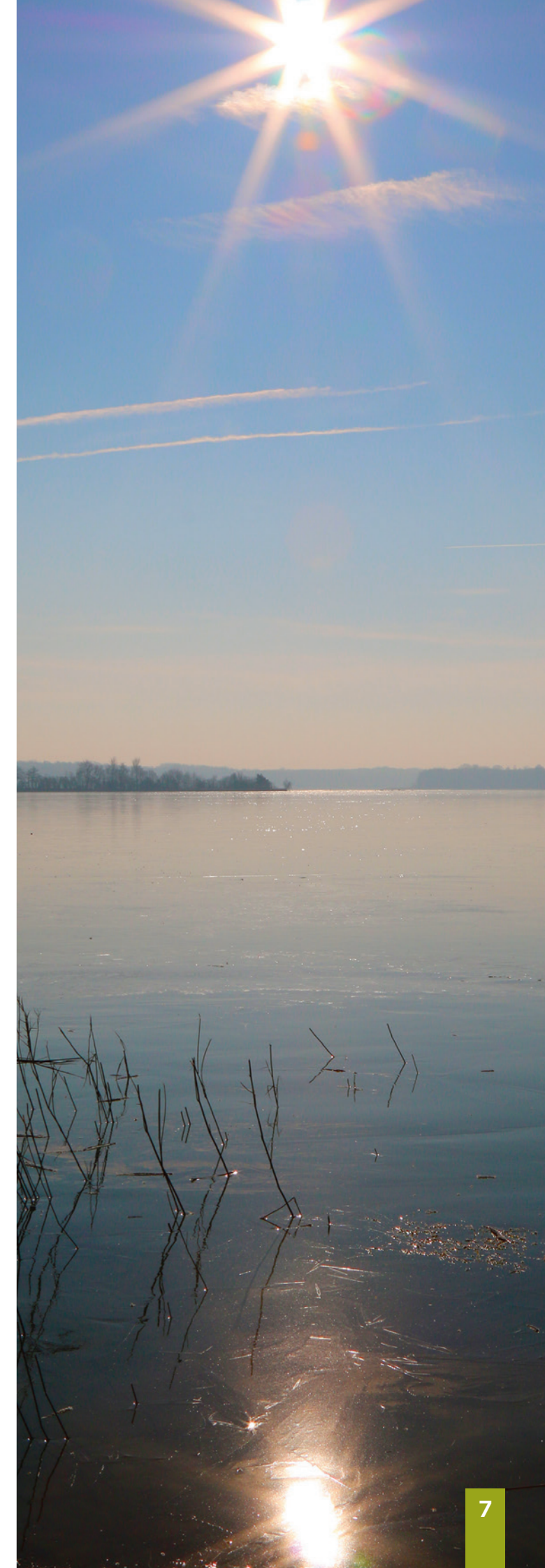
Bravo à toutes et tous !

Et puis rassurez-vous : j'aurai l'occasion de redire un mot à la fin pour vous remercier et faire la synthèse.

En tout cas je vous souhaite à tous de bonnes journées et un bon séminaire.

Vous savez que Ramsar c'est une aventure que nous avons tentée en France il va bientôt y avoir dix ans – un peu plus si on commence à partir d'Evian -. Quand nous avons commencé il y avait 24 sites désignés au titre de Ramsar, aujourd'hui il y en a 48. Je ne dis pas que c'est grâce à nous, parce que le ministère a fait un travail formidable, les DREAL – qui n'étaient pas DREAL à l'époque – ont fait des boulots formidables. Et ils continuent, et ils nous aident. C'est un travail d'équipe. Mais nous avons quand même été assez moteurs, pour dire les choses gentiment, et de temps en temps un peu enquiquineurs même.

Nous avons gardé cette capacité d'être poil à gratter et nous n'allons pas la perdre. //





Christian GUIRLINGER

Président du Parc naturel régional de Lorraine,
Président de la Commission Environnement de la Région Grand Est

W Monsieur le Préfet de la Moselle,
Monsieur le Maire de Metz,
Monsieur le Président de l'association Ramsar France,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs les gestionnaires de sites et directeurs de Parc,
Mesdames et Messieurs les techniciens, représentants aussi des administrations, venus en nombre,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis défenseurs des zones humides et amoureux de la nature,
Bonjour à vous toutes et à vous tous.

Après l'accueil du Maire de Metz, mon cher Dominique : c'est toujours un plaisir d'entendre un maire parler de sa ville, surtout quand c'est parlé avec le cœur et qu'il y a beaucoup de connaissances et d'expérience dans le domaine de l'eau, cela fait toujours plaisir. On aurait même voulu en entendre encore plus, mais nous sommes contraints par le temps bien entendu.

En tout cas, merci de nous accueillir dans cette belle ville de Metz. D'ailleurs il y a une visite de prévue dans le quartier impérial le vendredi matin pour ceux qui sont inscrits.

Je suis Conseiller régional du Grand Est, mais je ne suis pas trop loin de Metz, à une trentaine de kilomètres. J'ai fait mes études ici, donc je connais un petit peu Metz, cela vaut le coup de la visiter. En tout cas le choix a été bon, je peux le certifier.

Bien accueillis aussi dans le Centre des congrès nouvellement inauguré, tout récent – vous avez vu le grand panneau à l'entrée : inauguré en septembre 2018, donc tout frais – un bel établissement.

C'est aussi après l'intervention du président de l'association Ramsar France, association qui nous permet d'avoir un réseau fort – cela a été rappelé –, qui nous permet aussi d'étendre ces territoires – passés de 24 à 48 –, même s'il n'y a pas que l'association, mais elle y a contribué fortement, il l'a rappelé avec force quand même. J'interviendrai pour ma part en tant que Président du Parc naturel régional de Lorraine et en tant que Conseiller régional, chargé de l'environnement du Grand Est.

Pour faire rapidement connaissance et en parlant du Parc : le Parc de Lorraine est un des six Parcs naturels régionaux du Grand Est. Il a été créé en 1974, c'est un des premiers parcs créés. Son territoire est à cheval sur les départements de la Meuse, de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle, avec un axe Nancy-Metz. C'est aussi un parc qui a une certaine spécificité puisque c'est le seul de la métropole à être sur deux entités, sur deux territoires : il y a la partie ouest et la partie est. La partie ouest qui est bordée par les villes de Metz, de Verdun, de Toul ; et la partie est qui est entourée par Château-Salins et Sarrebourg, pour un peu localiser le territoire.

C'est un territoire relativement grand : 183 communes, 220 000 ha, peuplé d'un peu moins de 80 000 habitants. Et il fait partie bien entendu du réseau des 53 Parcs naturels régionaux de France, avec la Fédération des Parcs qui fonctionne très bien, qui nous permet d'avoir ce réseau et cette force sur les territoires.

Un parc naturel s'organise autour d'un projet concerté de développement durable. En gros, c'est une charte qui est écrite avec toutes les communes membres, pour nous les 183 communes membres. Donc c'est un engagement fort. Il s'agit de protéger et valoriser notre patrimoine naturel et culturel.

Pour information ou rappel peut-être, cinq missions consacrées aux parcs naturels imposées par l'Etat, des missions de base mais des missions très importantes :

- la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager ;
- l'aménagement du territoire ;
- le développement économique et social ;
- l'accueil, l'éducation et la formation ;
- et enfin l'expérimentation et l'innovation : terres d'expérimentation et d'innovation, surtout pour la Région Grand Est, que sont nos six parcs.

Vous voyez qu'il y a de quoi faire sur un parc, et en tout cas on ne s'y ennuie pas souvent, voire pas du tout.

Un beau territoire donc, qui abrite des sites patrimoniaux exceptionnels, qui conjuguent milieux naturels remarquables – bien entendu –, paysages singuliers, trésors culturels et historiques. Un territoire qui s'articule pour nous autour des formations géologiques des Côtes de Meuse, des Côtes de Moselle, de la Plaine de la Woëvre et du Pays des Etangs. Terre donc de zones humides.

Le nombre, la densité, la diversité des zones humides sont des caractéristiques du Parc naturel régional de Lorraine. Forêts humides, mares forestières, mares prairiales, prairies humides, mares salées, forêts alluviales, etc., etc., sont autant de milieux humides à préserver, tant pour leur intérêt patrimonial que pour leur intérêt fonctionnel lié à la ressource en eau. Nous en avons parlé tout à l'heure : l'eau on en parle souvent dans certains domaines, mais peu en parlent pour l'origine et le besoin vital que l'Homme a envers cette eau.

Le Parc de Lorraine a deux zones Ramsar. C'est là aussi assez spécifique, puisque c'est quand même dense d'avoir deux zones Ramsar sur un Parc. Il y en a quatre en tout sur le territoire Grand Est.

Pour le territoire de Lorraine, nous avons les étangs de la Petite Woëvre, dont les étangs de Lachaussée, que certains vont avoir la chance de visiter demain dans le programme, et le site de l'étang de Lindre, en Moselle, l'autre partie du Parc que d'autres personnes auront donc la chance de visiter aussi demain.

Avec ce patrimoine, c'est tout naturellement que le Parc de Lorraine s'inscrit dans une démarche de programme Interreg "Itinérance aquatique", en tant que chef de file, aux côtés de nos amis belges, luxembourgeois et français. Et j'en profite aussi pour les saluer tout particulièrement à ce moment.

Les fleuves, les canaux, relient naturellement les Parcs naturels des deux Ourthes, Haute-Sûre forêt d'Anlier, de la vallée de l'Attert pour la Belgique, de la Haute-Sûre pour le Luxembourg, et les Parcs naturels régionaux des Vosges du Nord et de Lorraine pour la France.

Les habitants aussi de ces trois pays circulent tout aussi naturellement, bien au-delà des frontières. La nature n'a pas de frontières, mais les hommes aussi se déplacent très facilement, et c'est bien intéressant.

Ce dixième séminaire s'inscrit dans le cadre de ce projet de coopération, programme Interreg.

Notre objectif – vous l'aurez sans doute compris – c'est vraiment de valoriser les zones humides auprès du grand public à travers l'approche artistique, culturelle et touristique.

J'en profite aussi tout naturellement pour remercier les cofinanceurs. Il faut toujours remercier les cofinanceurs, c'est important parce que nous savons tous que l'argent c'est le nerf de la guerre et que sans argent on ne fait pas grand-chose. Donc je remercie l'ensemble des financeurs : la Wallonie pour la Belgique, le ministère du Développement durable et des Infrastructures pour le Luxembourg, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse – partenaire fort pour nous – et la Région Grand Est – merci, merci – pour la France. Je remercie chacun de nos partenaires forcément partenaire-acteur, que sont les différents acteurs de ce programme Interreg, pour l'apport de leurs fonds propres.

Concernant le séminaire, je ne vais pas rentrer dans le détail du déroulement de ces trois jours, au cours desquels vont se succéder des présentations d'actions à l'échelle locale, régionale, nationale et européenne.

J'en profite aussi à ce moment-là pour souligner la présence du président de la fondation hongroise Zöld FOLYOS, que je n'ai pas encore eu la chance de rencontrer, qui va pouvoir nous apporter son expérience européenne et hongroise.

Un parc naturel s'organise autour d'un projet concerté de développement durable. C'est un engagement fort pour protéger et valoriser notre patrimoine naturel et culturel.

Les ateliers ouvriront les réflexions et les thématiques suivantes : comment le développement culturel et patrimonial sert la préservation des milieux et l'ouverture des sites à l'écotourisme pour sensibiliser les publics et ainsi mieux les protéger ?

Effectivement, c'est là toute la difficulté sur le territoire, de faire connaître des milieux, de les faire découvrir, et en même temps de les protéger.

Mais il n'y a qu'une règle qui compte, et à mon avis je la ressens souvent, c'est qu'on ne peut bien protéger que ce que l'on connaît bien. Donc c'est important aussi de le faire découvrir.

Je vous remercie par avance de votre participation nombreuse durant ces trois jours. Je remercie aussi les intervenants qui vont défiler à la table ronde et qui ont accepté de témoigner, de nous faire partager leurs connaissances, leurs expériences. Et à ce propos, on m'a demandé de ne pas oublier de dire qu'il y a des petits sachets, de produits locaux aussi encore une fois, qui seront remis aux intervenants qui se seront donnés la peine de venir partager leur expérience et avoir ces échanges.

Je remercie aussi tout naturellement mes services du Parc naturel régional de Lorraine pour l'organisation de cette journée. Cela a été rappelé par le Président, Monsieur le Sénateur : cela a été une candidature qui a été portée par Laurent Godé – je le salue là où il peut être, je ne sais pas s'il nous entend mais je ne crois pas : la radio là-bas ne doit pas retransmettre jusque Metz – mais il va prendre des informations je pense durant ces jours et en tout cas à la fin de ce congrès. C'est lui qui avait eu cette idée. Cela a été porté. Forcément le Parc était tout heureux de vous accueillir cette année pour ce dixième séminaire.

Il me reste juste, pour faire relativement court, à vous souhaiter un bon séminaire, des bons échanges, et aussi d'avoir une belle découverte du territoire, de la ville de Metz, du Parc de Lorraine, de la Lorraine un peu plus importante, du Grand Est. Enfin, échangez avec nos amis hongrois, belges, luxembourgeois !

Merci à vous d'être présents.

Bonne journée, bons trois jours.

Merci. //



Didier MARTIN
Préfet de Moselle

// Monsieur le Sénateur, Président de l'association Ramsar France, Madame la Députée, Monsieur le Maire de Metz, Monsieur le Président du Parc naturel régional de Lorraine, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais effectivement à mon tour, au nom de l'Etat français, vous souhaiter la bienvenue et vous remercier d'avoir choisi la ville de Metz et le département de la Moselle pour vos travaux.

Je voudrais évidemment adresser un salut tout particulier à nos invités venus de l'étranger, de l'Europe.

Vous êtes ici dans un Centre des congrès que les élus messins ont souhaité dédier à la grande figure de cet Européen qu'était Robert Schuman. Et donc votre présence aujourd'hui, Européens en nombre, donne sens à ce Centre des congrès récemment inauguré et qui porte donc le nom de cette grande figure de notre construction européenne, et grand artisan de la paix sur notre continent depuis des décennies.

Je voulais à mon tour vous saluer et vous souhaiter la bienvenue dans ce département de la Moselle, un département de la Moselle qui, pour tout représentant de l'Etat est évidemment un département particulièrement passionnant puisqu'on y trouve à peu près toutes les problématiques qu'un territoire français peut réunir : des problématiques de ruralité, d'environnement, des problématiques urbaines, de politique de la ville, de reconversion industrielle, de reconversion militaire, des problématiques transfrontalières puisque nous avons l'honneur et le privilège d'être frontaliers avec le Grand-Duché de Luxembourg et l'Allemagne. Et s'agissant de l'Allemagne, c'est même avec deux Lands que nous avons une frontière commune. Donc beaucoup de thématiques réunies sur ce beau territoire. Autant de problématiques qui font que les services de l'Etat et l'Etat à son plus haut niveau s'intéressent régulièrement à ce territoire.

Et je vais vous donner deux exemples très récents qui témoignent de l'intérêt qui est porté au plus haut niveau de l'Etat français au département de la Moselle.

La semaine dernière, mercredi dernier, François De Rugy, ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire, numéro deux du Gouvernement français, était ici en Moselle, à quelques kilomètres d'ici, puisque le département de la Moselle fait partie des quatre départements français qui comptent pour encore quelques années - le moins possible - des tranches à charbon dans des centrales thermiques. Et vous le savez, dans le cadre de la COP 21 et de la transition écologique, le Gouvernement français a souhaité fermer le plus rapidement possible ces tranches à charbon, qui font certes partie de notre histoire industrielle et énergétique, mais qui ont un bilan carbone que chacun connaît. Et donc François De Rugy était personnellement présent à quelques kilomètres d'ici, à Carling - Saint-Avold la semaine dernière pour annoncer directement aux salariés - il avait souhaité le faire lui-même - la fermeture prochaine de cette tranche à charbon de la centrale thermique, mais également pour leur annoncer - et c'est bien normal - que l'Etat et l'ensemble des pouvoirs publics - je pense notamment au Conseil régional - seraient aux côtés des salariés pour accompagner cette mutation, cette transition, de manière à faire en sorte, évidemment, que le territoire ne subisse pas un préjudice par cette fermeture, et que l'ensemble des salariés puissent être repositionnés dans leur parcours professionnel d'ici 2022, date de la fermeture de cette centrale à charbon.

Et puis autre illustration, s'il en était besoin, de l'intérêt que l'Etat à son plus haut niveau porte au département de la Moselle : il n'y a pas plus tard que 48 heures, vous étiez précédés ici par le Président de la République, Emmanuel Macron, qui était lundi matin ici en Moselle, à Morhange

Une fois le prestigieux label Ramsar obtenu, le plus important commence, c'est-à-dire de le faire vivre, de l'entretenir, de continuer à le mériter.

- pareil, c'est à moins d'une demi-heure de Metz - à l'occasion du cycle mémoriel qu'il a engagé.

Nous commémorons cette semaine le centième anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale, et le Président de la République a souhaité consacrer toute sa semaine à une itinérance sur les différents départements français, qui avaient été le théâtre de ces combats particulièrement sanglants de la Première Guerre mondiale. Et il se trouve qu'une des premières batailles de la Première Guerre mondiale avait eu lieu en août 1914 à Morhange, à quelques kilomètres d'ici. Et le Président de la République a donc présidé ici une cérémonie militaire de très haut niveau pour honorer la mémoire de tous ceux qui avaient combattu et souvent perdu la vie sur ce champ de bataille.

Donc deux exemples très récents pour vous montrer à quel point l'Etat s'intéresse à ce territoire de la Moselle.

Pour revenir sur le sujet qui vous réunit aujourd'hui, l'Etat français est évidemment un acteur essentiel dans la promotion et la gestion des sites Ramsar. Cela a été rappelé. En France, ce sont 48 sites qui ont rejoint aujourd'hui cette liste prestigieuse. Le Président Bignon y faisait allusion : j'ai effectivement eu le privilège de servir l'Etat dans l'Oise. Je crois que le marais de Sacy est un des derniers sites qui a rejoint récemment cette liste des 48 sites français qui font partie actuellement du réseau Ramsar. Et le Président du Parc naturel régional de Lorraine rappelait qu'un de ces sites se trouve en Moselle : l'étang de Lindre, à proximité de Dieuze, dans une région qui a également toute une histoire particulière, puisqu'on se situe dans le Saulnois. Le Saulnois, cela fait référence au sel. C'est-à-dire que pendant des siècles

et des siècles, une grande partie de l'Europe utilisait le sel en provenance de cette région de Lorraine, même si aujourd'hui, évidemment, cela fait partie de son histoire plutôt que de son avenir.

J'ai pu vivre, à côté de certains d'entre vous, le long cheminement qui permet d'aboutir à la désignation d'un site Ramsar, puisque c'est une véritable course d'obstacles. Mais pour autant, je sais qu'une fois avoir obtenu ce prestigieux label, le plus important commence, c'est-à-dire de le faire vivre, de l'entretenir, de continuer à le mériter. Et donc je suis sûr, au nom de l'Etat, que les échanges que vous allez avoir pendant ces deux jours vont vous permettre d'échanger, notamment les bonnes pratiques permettant de faire vivre ces zones humides, priorité absolue.

Le Sénateur Bignon a rappelé la mission parlementaire qui lui a été confiée, ainsi qu'à vous-même Madame la Députée, par notre Premier ministre français, Edouard Philippe, l'été dernier, de manière à ce que la France qui souhaite être en pointe sur ces questions puisse continuer à l'être et porter des propositions concrètes sur la protection des zones humides et le cas échéant le développement des outils de protection et de valorisation de ces sites qui jouent évidemment un rôle essentiel - le maire de Metz l'a rappelé - dans notre biodiversité et dans notre histoire.

Je ne voulais pas être plus long, mais vous redire tout l'intérêt que l'Etat porte à vos travaux, et vous souhaiter à mon tour des débats les plus fructueux possible dans cette bonne ville de Metz, dans ce département de la Moselle.

Merci de votre attention. //

2. LES SITES RAMSAR EN LORRAINE DANS LE GRAND EST ET DANS LA GRANDE RÉGION

LE SITE RAMSAR DE LA PETITE WOËVRE, LACHAUSSÉE (MEUSE) ET PROJET D'EXTENSION



Aurélié TOUSSAINT

Chargée de mission Gestion partagée et intégrée de l'Eau, Parc naturel régional de Lorraine

Nelly WEBER

Chargée de mission Natura 2000, Parc naturel régional de Lorraine

Aurélié TOUSSAINT : Le territoire du Parc naturel régional (PNR) de Lorraine est constitué de deux parties distinctes, situées de part et d'autre du sillon mosellan, regroupant différentes unités paysagères.

La partie occidentale est contrainte entre la Vallée de la Meuse et la vallée de la Moselle et comporte : les Côtes de Meuse, la Plaine de la Woèvre incluant le site Ramsar de la Petite Woèvre, le Plateau de Hays et la Vallée de la Moselle. La partie orientale abrite également un paysage de côtes, avec la Côte de Bride et de Koeking, mais aussi la Vallée de la Seille et le Pays des Etangs où se trouve le site Ramsar de l'étang du Lindre.

Au niveau de l'étang de Lachaussée, dans la Plaine de la Woèvre, plusieurs périmètres réglementaires se superposent, dont le plus large est le site Ramsar, englobant le site Natura 2000 de l'étang de Lachaussée dont la préservation est permise grâce aux contrats Natura 2000. Il est l'un des dix sites Natura 2000 gérés par le PNR de Lorraine, sur les 16 que compte le territoire du Parc. A l'intérieur de ce site Natura 2000 se trouve encore le périmètre de la Réserve naturelle régionale (RNR), s'appuyant sur d'autres outils réglementaires. La RNR bénéficie d'un conservateur présent en permanence, dont le rôle est aussi d'interdire l'accès à certains milieux très fragiles.

Ces trois périmètres permettent des actions complémentaires en fonction des outils disponibles, de manière concertée entre le Parc naturel régional de Lorraine et le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine, gestionnaire de la RNR.

L'origine des étangs lorrains dans la Woèvre remonte au XII^e siècle : les plaines argileuses ont alors été occupées par des communautés monastiques qui ont créé des étangs par l'édification de digues pour assainir les terres et pouvoir les cultiver, les étangs constituant quant à eux une ressource en protéines par les poissons qui y étaient produits.

L'étang de Lachaussée est ainsi le fruit de 700 ans de gestion extensive où la nature travaille pour l'Homme, même si ce milieu a été à l'origine créé par l'Homme. Seule une mise en assec régulière est nécessaire. L'étang était traditionnellement pêché tous les trois ans et laissé en assec l'année suivante pour cultiver son assise, ce qui permettait également de réduire l'épaisseur de vase avant sa remise en eau. Tous les étangs n'étant pas vidés en même temps, le réempoissonnement se faisait par alevinage à partir des étangs voisins.

L'étang de Lachaussée est entouré de forêts, prairies et cultures, constituant un écosystème très riche, accueillant notamment une avifaune variée.

Nelly WEBER : On y dénombre en effet 50 espèces nicheuses, 32 hivernantes et 52 migratrices. Les grues cendrées notamment font deux passages sur l'étang, à l'automne et au printemps, occasionnant aussi quelques dégâts sur les cultures alentours lors de leur migration de retour en mars. Le butor étoilé bénéficie d'un suivi participatif depuis maintenant six ans sur la plaine de la Woèvre, grâce auquel on sait aujourd'hui que la Lorraine accueille 25 mâles chanteurs sur les 150 que compte le territoire national. Le site constitue également une étape migratoire importante pour tous les limicoles.

Au-delà des oiseaux, d'autres espèces sont évidemment présentes comme le cuivré des marais, le triton alpestre, la rainette verte, de nombreuses espèces de libellules... auxquelles s'ajoutent de nouveaux arrivants tels le raton-laveur, auteur de dégâts dans les nichées de passereaux, ou le ragondin qui se rencontre depuis deux ans sur Lachaussée. La perche soleil également est arrivée avec l'alevinage. La bernache du Canada et l'ouette d'Égypte sont également présentes mais ne constituent pour l'instant pas une grande menace.

L'étang de Lachaussée est ainsi le fruit de 700 ans de gestion extensive où la nature travaille pour l'Homme.

Ce qui menace aujourd'hui l'étang, ce sont surtout l'abandon de l'élevage et la mise en culture des prairies, le dérèglement climatique et l'abandon ou au contraire l'intensification de la pisciculture.

Les actions menées sur le site correspondent à la mise en œuvre à la fois du Document d'objectifs Natura 2000 par le PNR et du Plan de gestion de la Réserve naturelle par le Conservatoire d'espaces naturels. Il s'agit notamment de :

- restauration de digues d'étangs comme la réfection de la digue de l'étang de Chaudotte en 2014 ;
- écopâturage, notamment avec des poneys konik polsky sur des terrains appartenant à l'association des paralysés de France,
- conservation d'îlots de sénescence en partenariat avec les forestiers ;
- création et entretien de mares ;
- actions de sensibilisation, avec par exemple l'accueil de scolaires sur l'exposition mise en place par le Parc, l'organisation du Printemps de la Réserve, et de la Fête du poisson avec l'Association des paralysés de France, ou encore d'animations à destination d'un public ciblé ;
- actions de développement touristique, avec l'équipement de sentiers d'interprétation et l'installation de deux observatoires, la formation des gîteurs afin qu'ils soient en mesure d'informer et de sensibiliser à leur tour les hôtes qu'ils accueillent, la participation au British Birdwatching Fair (salon ornithologique), l'édition de guides Ramsar...

Ce qui menace aujourd'hui l'étang, ce sont surtout l'abandon de l'élevage et la mise en culture des prairies, le dérèglement climatique et l'abandon ou au contraire l'intensification de la pisciculture.

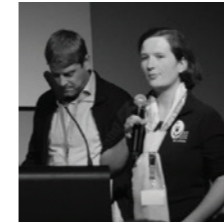
L'animation du site Ramsar et du site Natura 2000

bénéficie de la participation de la commune, de l'ESAT (Etablissement et service d'aide par le travail) géré par l'Association des paralysés de France, du Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine. Elle répond à des choix environnementaux courageux de la part des acteurs impliqués, qui ont été moteurs pour la désignation du site Ramsar.

Aurélien Toussaint : Aujourd'hui ce site Ramsar fait l'objet d'un projet d'extension à l'ensemble de la plaine argileuse de la Woëvre, dans un souci de cohérence du territoire, en englobant au sud le lac de Madine et la forêt humide de la Reine. //



LE SITE RAMSAR DE L'ÉTANG DU LINDRE, FORÊT DU ROMERSBERG ET ZONES VOISINES (MOSELLE) ET PROJET D'EXTENSION



Thibaut GLASSER

Directeur du Domaine départemental de Lindre, Département de la Moselle

Nelly WEBER

Chargée de mission Natura 2000, Parc naturel régional de Lorraine

Thibaut GLASSER : Ce second site est très semblable à celui de l'étang de Lachaussée. Son contour apparaît très ciselé car calqué sur le site Natura 2000 désigné en 2003, dispositif auquel tous les propriétaires ne souhaitaient pas adhérer. Le site a été acquis en 1976 par le Département de la Moselle sous l'influence de l'Institut européen d'écologie et du Parc naturel régional. L'acte de vente précisait d'ailleurs alors qu'il devait être classé en Réserve naturelle nationale.

D'une superficie de 5 308 ha, il est composé d'un complexe de 12 étangs piscicoles - dont l'étang de Lindre, le plus grand étang piscicole de France -, de terres agricoles et de forêts. L'ONF est ainsi gestionnaire de la moitié du site, qui n'existe que par cette gestion à la fois piscicole, agricole et sylvicole.

Le site abrite une nature quasi ordinaire, mais d'une grande qualité, et quelques espèces plus rares comme le milan royal, le premier couple nicheur de pygargue à queue blanche de métropole, le balbuzard pêcheur, la rousserolle turdoïde, dont la moitié de la population nicheuse de Lorraine se concentre sur le grand étang de Lindre, mais aussi le grand cormoran, responsable de la prédation de 40 tonnes de poissons chaque année, compensée par l'alevinage produit dans l'écloserie du Département, en plus de quelques opérations de régulation. Les clients de cette pisciculture sont d'autres pisciculteurs puisque 93 % des poissons produits sur le domaine départemental de Lindre finissent dans des parcours de pêche.

L'objectif est aujourd'hui de continuer à produire de façon extensive, l'étang de Lindre étant la plus grande pisciculture de France en culture biologique, mais aussi de parvenir à introduire le poisson d'étang dans les cantines, dans un souci de parcours local de la production.

La reconnaissance de cette zone humide comme zone d'activité humaine avec une utilisation dans l'économie locale et une production alimentaire de qualité constitue un vrai défi.

Le lac s'est toutefois trouvé confronté à un problème d'hypereutrophisation en raison d'une trop forte concentration

en azote. La réponse a été la remise en place des assecs depuis 2003, qui permettent l'export de matière organique. Cela a fait apparaître des habitats d'intérêt européen : la flore d'assec.

Aujourd'hui la question se pose de l'extension de ce site à d'autres territoires intéressants.

Nelly WEBER : Ce projet d'extension est conséquent puisqu'il prévoit une augmentation de la superficie du site Ramsar de 5 308 ha à 62 863 ha, incluant alors trois sites Natura 2000 (l'étang de Lindre, la Vallée de la Seille, et l'étang de Mittersheim et cornée de Ketzing), et 61 communes et trois intercommunalités sur un périmètre qui serait pratiquement calqué sur la zone est du PNR de Lorraine.

On y distingue deux entités :

- La Vallée de la Seille, qui il y a 220 millions d'années était recouverte par la mer ; son retrait a laissé une couche de sel au sol dont les traces se retrouvent dans les mares salées typiques de la Seille abritant des espèces halophiles, et dans l'activité de briquetage. Celle-ci consistait à faire évaporer l'eau dans des pots en argile qui étaient brisés pour récupérer le sel et dont les débris tapissent aujourd'hui le sous-sol de la ville de Marsal. Outre les huit mares salées, la Vallée de la Seille compte plus de 713 ha de prés salés dont 440 ha sont en MAEc avec absence de fertilisation et retard de fauche et 160 ha appartiennent et sont gérés par le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine, ce qui implique une animation partagée du site Natura 2000. On y rencontre des oiseaux typiques des vallées alluviales comme le râle des genêts ou le vanneau huppé.

- Le Pays des Etangs est composé d'étangs piscicoles, d'étangs réservoirs et d'étangs de pêche, auxquels s'ajoutent de grands massifs forestiers et des prairies humides.

Aujourd'hui ce projet d'extension est rendu possible grâce aux connaissances acquises, notamment par les Atlas de la biodiversité communale. //

"RHIN SUPÉRIEUR – OBERRHEIN", SITE RAMSAR TRANSFRONTALIER DU GRAND EST



Christian BLUM

Chargé de mission Environnement, Région Grand Est

La Région Grand Est abrite quatre sites Ramsar, sur une superficie globale très importante, constituant donc un élément structurant du territoire. L'Oberrhein est celui de ces sites qui est le plus à l'est du territoire. Le Rhin, fleuve mitoyen de huit pays, a marqué l'histoire du territoire.

Jusqu'au début du XIX^e siècle, le paysage et la frontière étaient façonnés au rythme des crues du fleuve. Le Rhin était alors synonyme de crues dévastatrices, de navigation difficile et de milieux touchés par le paludisme. Mais il était aussi source d'une forte production biologique et de milieux remarquables.

Le Rhin, un formidable cadre de vie recouvrant des enjeux économiques importants que sont la navigation et l'hydroélectricité

Entre 1842 et 1876 ont eu lieu les travaux de rectification du lit du Rhin, avec pour conséquences une diminution du cours du fleuve et une réduction de son champ d'inondation.

Entre 1906 et 1960, la deuxième étape de ces grands travaux a été la création d'épis entre Bâle et Sondernheim pour maintenir possible la navigation sur le fleuve.

Ces travaux se sont traduits par une meilleure protection contre les crues et une augmentation des surfaces habitables et des terres cultivables, mais ont entraîné une augmentation de la vitesse du courant et une accélération de l'érosion rendant la navigation impossible sur certains tronçons.

Une troisième étape a donc consisté en la canalisation du Rhin, entre 1928 et 1976, avec la création d'un chenal latéral pour l'hydroélectricité et la navigation.

Le Rhin est donc aujourd'hui composé de trois parties : des ouvrages en ligne au nord, des ouvrages en feston sur sa partie médiane et le canal de dérivation au sud.

Il s'agit d'un formidable cadre de vie recouvrant des enjeux économiques importants que sont la navigation et l'hydroélectricité.

Le site Ramsar Oberrhein, désigné en 2008, est le 13^e site Ramsar transfrontalier, couvrant 47 500 ha dont 22 400 ha côté français et 25 100 ha sur la rive allemande. Son périmètre correspond à celui des sites Natura 2000 de la bande rhénane et est jalonné de sept Réserves naturelles nationales. Il est composé d'une mosaïque d'espaces naturels dont beaucoup sont considérés aujourd'hui comme relictuels. Il est un lieu de reproduction des poissons grands migrateurs comme le saumon, la truite de mer, la grande alose et l'anguille, mais aussi un lieu d'hivernage pour 50 000 oiseaux d'eau. Il abrite près de 900 espèces de plantes, 260 oiseaux, 47 mammifères, 55 libellules...

Une autre des caractéristiques de ce site Ramsar est la présence d'une nappe phréatique souterraine très importante (50 milliards de m³) : la plus grande de cette partie de l'Europe.

C'est aujourd'hui un espace de découverte de la nature mis en valeur par différents gestionnaires locaux, offrant des opportunités d'observation des oiseaux, de randonnées pédestres, équestres ou nautiques, recouvrant également un patrimoine culturel particulier.

Les initiatives sur ce site bénéficient d'un partenariat entre la DREAL Grand Est, la Région Grand Est, le Land du Baden Württemberg, la Regierungspräsidien de Karlsruhe et Freiburg, le Centre pour la nature de Karlsruhe Rappenwoerth.

Y sont ainsi organisés la Journée mondiale des zones humides, des comptages transfrontaliers d'oiseaux d'eau, des sorties de découverte des oiseaux d'eau, mais aussi des programmes transfrontaliers relatifs à la protection des espèces menacées, dont le dernier concerne une vingtaine d'espèces cibles. //



TEMPS D'ÉCHANGES

Jean-Pierre THIBAUT

CGEDD, Ministère de la Transition écologique et solidaire

Aurélie TOUSSAINT

Chargée de mission Gestion partagée et intégrée de l'Eau, Parc naturel régional de Lorraine

Jean-Charles CATTEAU

Animateur de la journée, Adhoc communication

Nelly WEBER

Chargée de mission Natura 2000, Parc naturel régional de Lorraine

Thibaut GLASSER

Directeur du Domaine départemental de Lindre, Département de la Moselle

Daniel BÉGUIN

Administrateur, Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine

Christian GUIRLINGER

Président du Parc naturel régional de Lorraine, Président de la Commission Environnement de la Région Grand Est

Jérôme BIGNON

Sénateur de la Somme, Président de l'association Ramsar France

Rémy HAMANT

Maire de Lindre-Basse

David BARTHÉLEMY

Maire de Tarquimpol

Jean-Pierre THIBAUT : Les projets d'extension présentés semblent démontrer que la gestion locale crée une dynamique d'adhésion. Les zones humides hors périmètre de protection peuvent-elles aussi bénéficier de ces exemples de gestion ? Et le cas échéant, êtes-vous en mesure de l'évaluer ? Combien de touristes sont accueillis sur vos sites ?

Aurélie TOUSSAINT : Au niveau du Parc naturel régional de Lorraine, l'extension a été proposée aux communes lors du renouvellement de la charte et de fait le document de gestion existe déjà.

Jean-Charles CATTEAU : Y a-t-il une situation nouvelle aujourd'hui qui serait plus favorable pour que ces extensions soient envisagées ?

Nelly WEBER : Le fait d'avoir désigné des sites Natura 2000 a permis de recruter des animateurs de ces sites qui ont pu "vendre" la nature auprès des autres acteurs, ce qui effectivement participe à favoriser l'extension de la zone Ramsar.

Thibaut GLASSER : Concernant la fréquentation touristique, nous accueillons entre 40 000 et 50 000 personnes par an sur le grand étang, mais il s'agit surtout de tourisme diffus et des actions de promotion sont encore nécessaires. Il est vrai que le combat pour la préservation de la nature est plus difficile en dehors des périmètres reconnus.

Daniel BÉGUIN : La maîtrise foncière est une pièce maîtresse de la préservation de la nature. Dans les années 1970, Pierre Messmer voulait vendre une partie de l'étang de Lindre à un investisseur allemand qui voulait en faire un lieu à vocation touristique avec des grands projets d'aménagement. Si globalement les cœurs de nature sont bien préservés, c'est parce que sur les étangs du Lindre, le Département et le Conservatoire d'espaces naturels ont la maîtrise foncière de 75 % des étangs de pisciculture, et contractualisent ensuite avec les exploitants sur la base de cahiers des charges. Ramsar en revanche n'est qu'un label et n'impose pas beaucoup de contraintes. On peut par exemple s'inquiéter de l'avenir des forêts domaniales gérées par l'ONF. Comment faire en sorte que cet office soit plus ambitieux sur les mesures de préservation des espaces forestiers, qui constituent aujourd'hui de vraies contradictions économiques ? Comment vont se passer ces demandes d'extension par rapport aux communes : l'appartenance au Parc suffit-elle à légitimer l'extension de ces zones Ramsar ?

Aurélie TOUSSAINT : L'extension a été proposée dans le cadre de la révision de la charte. Quand les communes ont été sollicitées pour reconduire leur adhésion à la charte, des rencontres ont été organisées qui ont permis de présenter ces projets d'extension. Il n'a pas été demandé aux communes de délibérer à nouveau, mais un courrier a été adressé à chacune pour préciser que la démarche d'extension serait lancée.

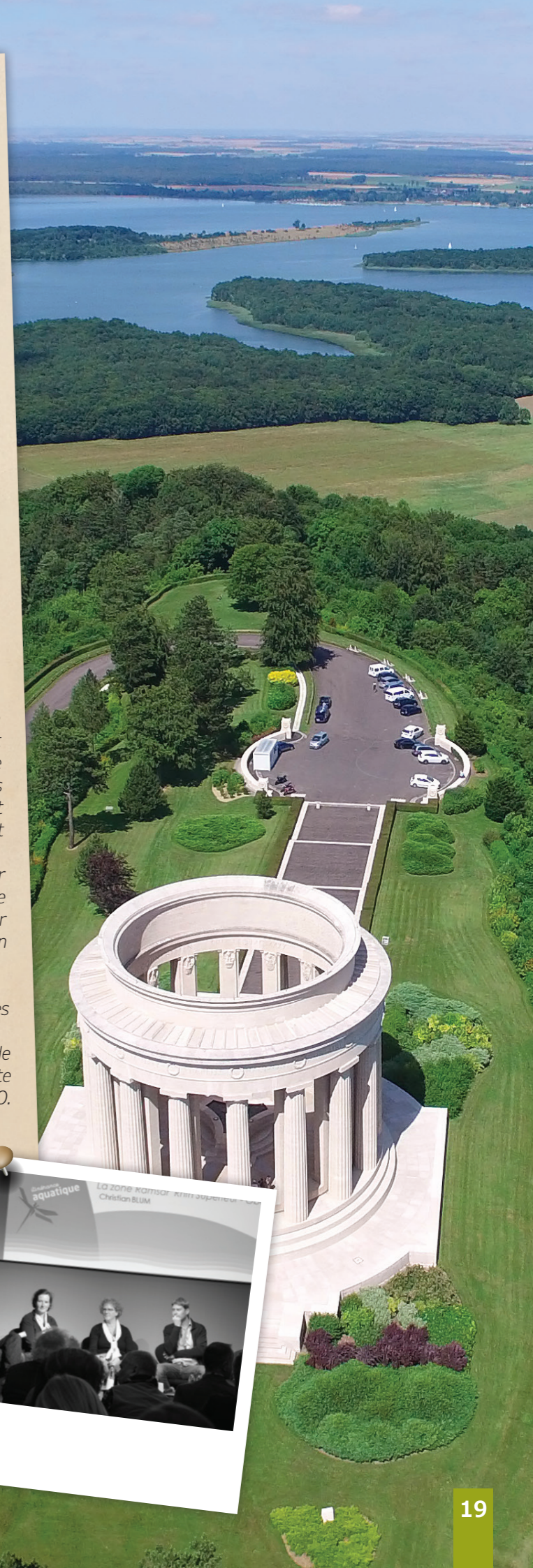
Christian GUIRLINGER : Natura 2000 est un outil très contraignant, mais Ramsar est beaucoup mieux accueilli. Les communes ont été informées de ces projets d'extension, mais peu sont revenues vers nous sur ce sujet. Elles peuvent délibérer sur ces projets d'extension, mais ce n'est pas une obligation. En revanche, elles peuvent rédiger un courrier de soutien au projet pour appuyer le dossier.

Jérôme BIGNON : Les sites Ramsar sont des zones de gestion quand les sites Natura 2000 sont des zones de réglementation. Les Grands sites de France répondent encore à une autre dynamique. Deux ont décidé, au moment du renouvellement de leur label, de demander leur extension, car les communes voisines avaient vu l'intérêt d'une telle démarche. De tels projets sont le signe que l'outil fonctionne bien.

Rémy HAMANT : L'acquisition du Domaine de Lindre par le Département de la Moselle fait effectivement suite au rapport Richard, mais a été possible parce que, contrairement à ce qui a été affirmé, dès 1974, Pierre Messmer a mis en place un document d'urbanisme gelant la situation existante, empêchant ainsi l'intervention de spéculateurs immobiliers. Le label Ramsar est une reconnaissance de la valeur patrimoniale d'un site. C'est aux élus de mettre en place une réglementation quand cela s'avère nécessaire, sur la base de connaissances scientifiques. Il s'agit d'un choix politique.

DAVID BARTHÉLEMY : Un point introductif sur les enjeux Ramsar aurait été le bienvenu. Concernant la volonté d'extension du site Ramsar de l'étang du Lindre, il est également question pour ce site d'une inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO. Existe-t-il un lien entre les deux démarches ?

Thibaut GLASSER : Ce projet d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO est porté par le Pays de Sarrebourg, qui s'est effectivement rapproché du Département et du Domaine départemental de Lindre, mais c'est une démarche longue, alors que pour le projet d'extension du site Ramsar, le dossier est prêt, qui s'appuie sur le document de gestion.



LES SITES RAMSAR EN BELGIQUE, EN WALLONIE ET DANS LE PARC NATUREL DE LA HAUTE-SÛRE FORÊT D'ANLIER



Bérenger SERVAIS

Chargé de mission Ramsar, Parc naturel Haute-Sûre forêt d'Anlier

Il existe en Belgique neuf sites Ramsar couvrant environ 43 000 ha, dont huit sont des réserves naturelles : cinq en Flandres (la Zwin, les marais salants de la Basse Escaut, la lande à bruyères de Kalmthout, les bancs de Flandre et le marais de l'Yser) et trois en Wallonie (le marais d'Harchies, la grotte des Emotions, les landes et tourbières des Hautes-Fagnes). Le dernier site Ramsar correspond à un bassin versant transfrontalier, celui de la Haute-Sûre.

Six de ces sites ont été désignés en 1986 et les trois derniers en 2003, dont la vallée de la Haute-Sûre.

Côté flamand, la Zwin est une zone de marées. C'est la première réserve naturelle belge, désignée en 1952. Elle représente un centre touristique important, accueillant plus de 100 000 visiteurs par an. Les marais salants de la Basse Escaut sont un site connu pour sa faune invertébrée. La réserve naturelle de Kalmthout, à la frontière hollandaise et qui se prolonge sur 6 000 ha aux Pays-Bas, accueille 90 % des libellules belges. Les bancs de Flandre se situent au large de Dunkerque et les marais de l'Yser à proximité de Lille, dans une zone assez agricole avec des prés de fauche et zones de pâturage abritant le plus grand réservoir de Flandre, représentant 3 millions de m³ d'eau.

Le site Ramsar de la vallée de la Haute-Sûre fait l'objet d'une gestion cohérente pour essayer de préserver la qualité de l'eau, qui vient alimenter 80 % des ménages luxembourgeois.

Côté wallon, le marais d'Harchies est surtout constitué d'un étang avec ses marais et roselières. La grotte des Emotions est un site souterrain s'étalant sur 3 ha et trois étages, avec peu de faune, hormis des rhinolophes. Les Hautes-Fagnes sont la plus grande tourbière belge, avec une superficie de 6 000 ha et le seul endroit du pays où se rencontre le coq de bruyère, à la frontière allemande.

Enfin, le site Ramsar de la vallée de la Haute-Sûre s'étend sur 29 000 ha en Belgique et 16 900 ha au Luxembourg. Il fait l'objet d'une gestion cohérente pour essayer de préserver la qualité de l'eau, qui vient alimenter 80 % des ménages luxembourgeois.

Le site accueille quelques espèces emblématiques comme les deux moules d'eau douce de Belgique, le cuivré de la bistorte ou la loutre d'Europe qui a cependant disparu depuis une vingtaine d'années mais qui fait cependant l'objet d'opérations de restauration de son habitat, dans l'espoir d'un éventuel retour, opérations qui bénéficient en attendant à d'autres espèces.

Différentes actions ont été réalisées depuis la désignation du site en 2003, comme l'inventaire des points noirs le long des cours d'eau (des zones de pollution ou de piétinement par le bétail), qui a donné lieu à la mise en place de clôtures et d'abreuvoirs pour le bétail, des inventaires par pêche électrique, des inventaires de mammifères qui ont permis de mettre en évidence l'extension du raton laveur et du castor. Ont également été menées des restaurations d'habitats par la création de mares ou la plantation de 100 000 arbres en haies sur les terres agricoles ou en ripisylves le long des cours d'eau. Enfin le site fait l'objet d'actions d'information et de sensibilisation, dont des animations organisées avec le Luxembourg. Des sentiers didactiques ont été aménagés, un réseau de bénévoles a été constitué et des documents de communication sont régulièrement édités.

LES SITES RAMSAR DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG : LA VALLÉE DE LA HAUTE-SÛRE ET LE SITE DE HAFF RÉIMECH



Yves KRIPPEL

Directeur adjoint, Parc naturel de la Haute-Sûre

Le Luxembourg a ratifié la convention de Ramsar en 1998. Il compte aujourd'hui deux zones humides d'importance internationale : le Haff Réimech, site de 313 ha situé dans le sud-est du pays et désigné en 1998 et la vallée de la Haute-Sûre, dans le nord-ouest, désignée en 2004. Ces sites recouvrent au total 17 213 ha.

Le Haff Réimech est un site né de la main de l'homme, puisqu'il correspond à d'anciennes gravières. Il est également désigné en tant que site Natura 2000 et un tiers du site est classé en Réserve naturelle nationale. Une partie est réservée au tourisme en été, pour la baignade et la pêche, qui s'est vue décernée un EDEN (European destination of excellence) Award en 2009. C'est aussi l'unique zone AEWA (African-European Waterbird Agreement) du Grand-Duché. C'est en effet une zone d'importance capitale pour l'avifaune, avec 260 espèces recensées dont 98 nicheuses et un grand nombre d'hivernants en période de migration. On y trouve également de nombreux amphibiens et reptiles et une flore aquatique diversifiée.

La gestion des milieux intègre la création de roselières et de zones à faible profondeur d'eau, mais également la gestion d'espèces invasives comme le ragondin. La sensibilisation est au premier plan des actions menées sur le site avec l'ouverture en 2016 d'un centre d'accueil, le Biodiversum, construction en bois certifié, dans une optique de développement durable. Ce Biodiversum fait partie du réseau international des centres d'accueil nature situés dans des zones humides et zones Ramsar.

Le site Ramsar de la vallée de la Haute-Sûre regroupe 13 communes dont huit au Grand-Duché. Côté luxembourgeois, plus de 4 400 ha sont également inscrits en zone Natura 2000 et 1 477 ha classés en Réserve naturelle nationale. Le site a également obtenu un EDEN Award en 2010. Outre le lac principal, le site comprend de petits affluents et des zones marécageuses. Du fait du barrage, le niveau d'eau varie en permanence, ce qui induit un zonage de la végétation avec des plantes très intéressantes comme la limoselle aquatique ou la corrigiole des rives, toutes deux très rares au Luxembourg.

La mise en œuvre des plans de gestion se traduit par la coopération de nombreux acteurs, à travers des contrats de rivières, des contrats avec les agriculteurs par rapport à l'eau potable, plusieurs projets Life.

L'amélioration de la qualité de l'eau passe par la protection des sources, grâce à des clôtures, abreuvoirs, passages à bétail. D'autres actions visent la valorisation de la productivité piscicole par des aménagements et autres opérations de renaturation et la restauration du réseau bocager impliquant plantations et entretien.

Parmi les opérations d'aménagement et d'optimisation d'habitats, la campagne "Benny le castor" était destinée à préparer le terrain pour le retour du castor (présent côté belge). Les plantations ont ainsi été réalisées en novembre 2006 et le castor a pu réinvestir les lieux naturellement dix ans après ; un projet "combles et clochers" a de son côté pour objectif d'optimiser les habitats à chauves-souris. Les contrats agri-environnementaux et les contrats biodiversité sont des outils importants pour la gestion des habitats. 400 ha sont ainsi sous contrat biodiversité sur le territoire.

La gestion des espèces invasives est une autre problématique, surtout axée sur les espèces émergentes. Ainsi les actions menées sur la berce du Caucase ont porté leurs fruits. Avec 4 000 pieds arrachés en dix ans, en 2017, seules 25 plantes ont été retrouvées contre près de 1 400 en 2009. Mais il convient de rester vigilant à cet égard.

Enfin, différentes actions d'information et de sensibilisation sont là aussi menées, comme la campagne sans pesticides, l'édition de nombreux panneaux, dépliants, guides, posters, la participation au projet Interreg "Itinérance aquatique", l'organisation d'animations transfrontalières à l'occasion de la Journée mondiale des zones humides...

Sur la thématique écotourisme et culture qui est l'objet de ce séminaire, le Biodiversum est un élément phare, tout comme les visites guidées du lac de Sûre en bateau solaire.

Temps d'ÉCHANGES



Thierry LECOMTE : Envisagez-vous en Belgique un regroupement des gestionnaires de sites Ramsar en un Ramsar Belgique ? L'association Ramsar France est prête à vous aider en ce sens.

Bérenger SERVAIS : Je ferai remonter la question pour ce qui relève de la Région wallonne, sachant toutefois que les autres sites Ramsar ne disposent pas de Plan de gestion. Je n'ai pour ma part jamais rencontré de collègues Ramsar sur d'autres sites.

Jérôme BIGNON : Qui gère ces autres sites ?

Bérenger SERVAIS : Les Parcs naturels, les gestionnaires des sites Natura 2000...

Jérôme BIGNON : Il ne s'agit pas d'une prérogative du royaume de Belgique ?

Bérenger SERVAIS : Je ne crois pas. Une personne assure la gestion de ce dossier au niveau central à l'échelle de la Région.

Jérôme BIGNON : Pourquoi la dynamique de désignation s'est-elle arrêtée en 2003 ?

Bérenger SERVAIS : Je ne sais pas. La désignation de la Haute-Sûre, cela correspond à la date de création du Parc naturel. Nous avons récemment fait une proposition de désignation d'un nouveau site à la Région wallonne, mais cela ne semble pas une priorité de la Région wallonne.

Gérald DUHAYON : Le PNR Scarpe-Escaut porte la candidature d'un site Ramsar sur l'ensemble de la plaine humide de la Scarpe et de l'Escaut qui, s'il est désigné, sera adjacent à celui des marais d'Harchies. Le PNR porte également la candidature d'un projet Life sur les tourbières alcalines avec l'association wallonne Natagora qui est propriétaire de terrains en continuité du périmètre du Parc côté belge. Le Parc a opté pour un périmètre très large de 28 000 ha pour ce projet de site Ramsar et une extension du périmètre du site Ramsar wallon pourrait être envisagée en parallèle, comme cela se fait sur les étangs de Lorraine.

Luc BARBIER : Le site Ramsar des marais de l'Audomarois a signé une convention de jumelage avec celui de la plaine de l'Yser depuis 2013. Donc des choses existent, mais il est vrai que lorsque nous avons organisé le séminaire Ramsar en 2013, il a été très difficile de localiser la personne responsable des zones Ramsar en Belgique. Cependant, les sites Ramsar représentent une surface très conséquente en Belgique, avec des populations d'oiseaux très importantes, ce que nous n'arrivons pas à obtenir aujourd'hui en France. Peut-être Ramsar France devrait-elle être plus intrusive vers la Belgique pour engager les sites Ramsar belges à plus travailler en réseau.

Ghislaine FERRERE : Avez-vous travaillé dans le club transfrontalier qui a existé à un moment au niveau de l'organisation de Ramsar ? Peut-être serait-il intéressant de relancer ce club.

Yves KRIPPEL : Nos deux parcs - luxembourgeois et belge - collaborent librement ensemble, mais je ne suis pas certain qu'il existe une volonté de développer un sous-réseau transfrontalier. Il ne faut pas non plus oublier que se pose le problème de la langue.

Gérald DUHAYON : Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut est un parc transfrontalier, qui pourtant depuis 20 ans se heurte à la frontière avec des démarches, des outils et une réglementation qui diffèrent entre les pays. La convention internationale devrait pourtant faciliter le travail officiel.

Luc BARBIER : Ramsar France est née du besoin exprimé par les gestionnaires de sites Ramsar de se retrouver et de partager leurs expériences et leurs interrogations. L'association a ensuite été réellement fédératrice.

Thierry LECOMTE
Réserve naturelle régionale des Courtils de Bouquelon

Bérenger SERVAIS
Chargé de mission Ramsar,
Parc naturel Haute-Sûre forêt d'Anlier

Jérôme BIGNON
Sénateur de la Somme,
Président de l'association Ramsar France

Gérald DUHAYON
Parc naturel régional Scarpe-Escaut

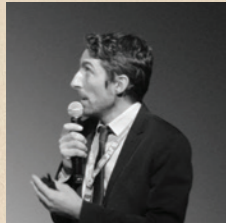
Yves KRIPPEL
Directeur adjoint, Parc naturel de la Haute-Sûre

Luc BARBIER
Parc naturel régional des caps et marais d'Opale

Ghislaine FERRERE
Ministère de la Transition écologique et solidaire

3 LES OUTILS ET POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DES ZONES HUMIDES ET LE PROJET DE COOPÉRATION "ITINÉRANCE AQUATIQUE"

LA POLITIQUE EAUX ET MILIEUX AQUATIQUES DE LA RÉGION GRAND EST



Benoît GRANDMOUGIN

Service Eaux et Biodiversité, Direction de l'Environnement et de l'Aménagement, Région Grand Est

La Région Grand Est est nouvellement issue de la fusion de trois ex-régions qui se trouvent à l'amont des principaux grands bassins versants français, ce qui confère à cette nouvelle Région une responsabilité particulière. La Région Grand Est a donc adopté une politique de l'eau ambitieuse déclinée en quatre objectifs dans chacun desquels les zones humides jouent un rôle important :

- la qualité des eaux souterraines ;
- la gestion des inondations ;
- la restauration des milieux aquatiques ;
- le développement économique des usages liés à l'eau.

Cette politique a été votée en sept axes :

- un volet sur la gouvernance avec la prise de compétence en matière d'animation et de concertation dans le domaine des eaux souterraines ;
- un volet sur les inondations ;
- un volet qualité de l'eau potable, en déployant la démarche zéro pesticides ;
- un volet restauration des milieux aquatiques, qui cette année a été étendu aux zones humides ;
- un volet développement des usages économiques, avec la promotion de projets gagnant-gagnant entre la renaturation et l'économie ;
- un volet visant à faire de l'Ill un territoire pilote de l'action régionale ;
- un volet de relance des projets transfrontaliers de renaturation d'annexes hydrauliques.

En matière de gouvernance, il s'agit de porter un message de cohérence amont-aval et de concertation au niveau des grands bassins hydrographiques.

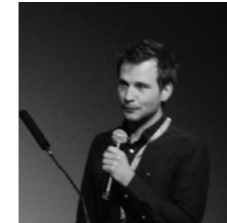
La politique régionale de biodiversité vise la restauration des continuités écologiques, portant l'évolution des SRCE (Schémas régionaux de cohérence écologique) vers les SRADDET (Schémas régionaux d'aménagement, de

développement durable et d'égalité des territoires) dans lesquels sont intégrés les volets eau et biodiversité. Elle a également pour objectif la protection et la gestion des espaces naturels. Elle s'appuie sur les PNR qui sont des territoires d'expérimentation pour la Région, où déployer l'évolution de la politique régionale. Celle-ci recouvre enfin un enjeu fort d'éducation à l'environnement et un enjeu de connaissance, autour notamment de l'Observatoire régional de la biodiversité.

D'ores et déjà sont engagés de nombreux appels à projets autour des thématiques Eau et territoire (26 projets retenus pour 4,5 millions d'euros), Trame verte et bleue (102 projets pour 4,6 millions d'euros), Soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau (42 projets retenus pour 4,2 millions d'euros).

Le SRADDET devra être compatible avec les SCoT (Schémas de cohérence territoriale), les documents locaux d'urbanisme, les chartes des parcs. Il est actuellement en cours de finalisation, avant enquête publique. Il comporte donc un volet Biodiversité-Eau dans lequel les principales pistes développées sont le soutien à la préservation des grandes trames vertes et bleues régionales, la préservation et la restauration des zones humides, la désimperméabilisation de la nature en ville. //

LA POLITIQUE ZONES HUMIDES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE



Pierre-Olivier LAUSECKER

Chargé d'études zones humides, Agence de l'eau Rhin-Meuse

Les prérogatives des Agences de l'eau ont été élargies à la biodiversité depuis la loi pour la reconquête de la Biodiversité de 2016.

Les Agences de l'eau adoptent un programme d'intervention établi pour six ans, décliné en SDAGE, et qui fixe leurs modalités d'intervention.

Le 10^e programme s'achève en 2018, avec 900 millions d'euros alloués par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, soit environ 150 millions d'euros par an.

Le 11^e programme, adopté le 12 octobre dernier, vise la consolidation budgétaire de la politique en faveur des milieux naturels avec un objectif affirmé de reconquête de la qualité de l'eau, et une diversification des interventions.

L'Agence de l'eau travaille à l'échelle du bassin versant et favorise donc les projets les plus globaux possibles. L'habitat doit en être l'objet central, tant en matière de ressource en eau qu'en matière de biodiversité, ce qui exclut les entrées par espèce. Les actions soutenues peuvent relever de l'animation territoriale, de la connaissance, de la préservation, de la restauration, de la gestion/valorisation. Les objectifs étaient précédemment centrés sur l'eau (cours d'eau et milieux humides). Le nouveau programme met en avant la biodiversité dans toutes les interventions avec l'ouverture des dispositifs d'aide aux milieux secs ouverts et aux corridors écologiques.

Concernant l'hydromorphologie des cours d'eau, les taux d'aide peuvent atteindre 80 %, tant pour les études préalables que pour la restauration et la renaturation, et 40 % pour l'entretien. Le dispositif d'aide à l'entretien des rivières est en revanche arrêté.

Concernant la continuité écologique, les taux atteignent 80 % pour les opérations d'effacement (voire 100 % pour les propriétaires privés) et 30 à 60 % pour les équipements d'ouvrage.

Concernant les milieux humides, ces taux sont de 80 % maximum pour les études préalables, la préservation par maîtrise foncière (pouvant atteindre 100 % pour les associations en absence de cofinancement) et la restauration/renaturation/création. Ils ne dépassent pas 50 % pour l'entretien et 40 % pour la valorisation et l'accompagnement du public sur les actions les plus ambitieuses.

En matière d'étude et de diagnostic sur les espèces exotiques envahissantes, le taux de 80 % se veut très incitatif, mais très sélectif, réservé aux espèces émergentes.

Concernant l'animation territoriale, les taux vont de 50 à 80 % pour les programmes ou territoires prioritaires, avec un plafond journalier en baisse de 450 €/jour à 350 €/jour, visant la baisse des subventions à l'horizon 2022 pour les collectivités ayant la compétence GEMAPI.

Enfin, les aides sont donc désormais ouvertes aux autres milieux, non humides et non aquatiques, mais jouant un rôle important au regard des priorités du programme de l'Agence de l'eau et excluant les projets centrés sur les espèces, avec des taux de 80 % maximum, essentiellement à travers des appels à manifestation d'intérêt. //

Les Agences de l'eau adoptent un programme d'intervention établi pour six ans et qui fixe leurs modalités d'intervention.

DISPOSITIFS EUROPÉENS DE PROTECTION ET DE RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ DES ZONES HUMIDES



Sophie OUZET

Chargée de mission Politiques de protection de la nature,
Commission européenne, Direction générale de l'Environnement

En 1995, une communication de la Commission européenne sur l'utilisation rationnelle et la conservation des zones humides fixait comme objectifs : l'arrêt de la dégradation, l'utilisation rationnelle, l'amélioration et la restauration, la coopération et l'action internationale en faveur de l'utilisation rationnelle et de la conservation des zones humides à l'échelle planétaire.

Ceci implique une politique des zones humides cohérente et globale, s'appuyant sur la cohérence totale du réseau Natura 2000 - qui doit intégrer les zones Ramsar - et le respect des obligations qu'il comporte, la gestion intégrée de l'eau aux plans qualitatif et quantitatif, une stratégie de développement spatial ayant des implications concrètes pour l'occupation des sols et un soutien financier aux projets encourageant ces actions.

Les instruments juridiques majeurs à cet égard sont les directives Oiseaux et Habitats et la Directive cadre sur l'eau.

Le réseau Natura 2000 recouvre aujourd'hui 18 % de la surface de l'Europe. Il s'appuie sur des plans de gestion et des procédures d'évaluation.

Deux articles de la réglementation européenne en matière de gestion des sites Natura 2000 concernent la non détérioration et la restauration des zones humides.

L'objectif des directives Nature sont la conservation de la nature et la protection des espèces et des habitats, en développant la communication à destination des parties prenantes.

Un bilan de santé de ces directives a été réalisé en 2016, qui a montré la pertinence du dispositif mais l'insuffisance de la mise en œuvre concrète de certains outils. Un plan d'actions a alors été mis en place autour de quatre domaines d'intervention prioritaire :

- mettre en cohérence les objectifs de ces directives avec des objectifs socio-économiques plus larges ;
- favoriser l'appropriation politique et renforcer le respect de la législation ;
- renforcer les investissements dans le réseau Natura 2000 et améliorer les synergies avec les instruments de financement de l'Union européenne ;
- améliorer la communication et la sensibilisation.

Ce plan est décliné en 15 actions principales.

Parallèlement, fin 2017, une communication sur l'avenir de la PAC souligne que les "Plans Stratégiques PAC doivent prendre en compte plans de gestion et cadres d'actions prioritaires pour Natura 2000, le plan de gestion de district hydrographique, les programmes concernant la qualité de l'air et la pollution, les stratégies pour la biodiversité".

Cette nouvelle PAC entend aussi porter plus d'attention sur les résultats.

L'Union européenne dispose d'un cadre financier pluriannuel avec une programmation financière à sept ans, dont une partie concerne les ressources naturelles et l'environnement.

Un tiers environ des 1 100 milliards d'euros de ce budget sont donc prévus pour investir dans des secteurs agricoles et maritimes durables, et un approvisionnement alimentaire sûr et de haute qualité, ainsi que dans l'action pour le climat et la protection de l'environnement. De plus le programme Life se trouve renforcé avec un budget de 5 milliards d'euros.

Un cadre d'action prioritaire est établi au regard de ce cadre financier, avec un document stratégique pluriannuel de planification qui doit être défini par chaque Etat membre.

Les différentes directives prévoient un rapportage régulier tous les six ans, avec le développement d'outils en ligne pour mettre en valeur les connaissances. Des guides sectoriels sont également réalisés sur différentes thématiques.

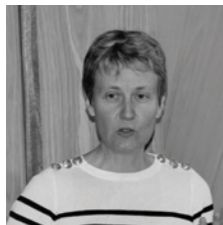
L'Europe travaille aussi à animer les réseaux et à favoriser les échanges entre acteurs de la biodiversité, à travers par exemple les processus biogéographiques et l'organisation de séminaires biogéographiques.

Différents outils de communication sont également mis en place comme le Grand prix Natura 2000 pour promouvoir les meilleures pratiques en matière de protection de la nature et pour faire connaître Natura 2000. Le 21 mai est aujourd'hui la journée Natura 2000, créée pour les 25 ans de la directive Habitats. A cela s'ajoutent les Newsletters, le rassemblement de la Greenweek...

Le programme Life existe maintenant depuis 1992. Il a permis de cofinancer plus de 4 600 projets dont 800 sur les zones humides. Pour la période 2021-2027, ce programme Life se trouve renforcé. //

L'Union européenne dispose d'une programmation financière à sept ans, dont une partie concerne les ressources naturelles et l'environnement

LE PROJET DE COOPÉRATION INTERREG VA – GRANDE RÉGION "ITINÉRANCE AQUATIQUE"



Sandrine CLOSE

Responsable du service Ingénierie culturelle et transfrontalière, Parc naturel régional de Lorraine

Le PNR de Lorraine est chef de file de ce projet, en partenariat avec :

- le Parc naturel de la Vallée de l'Attert, le Parc naturel Haute-Sûre – Forêt d'Anlier et le Parc naturel des deux Ourthes en Belgique ;
- le Parc naturel de la Haute-Sûre au Luxembourg ;
- le Parc naturel régional des Vosges du Nord en France.

Ce projet bénéficie de l'appui d'opérateurs méthodologiques que sont ProLimno en Allemagne, la Direction régionale des affaires culturelles Grand-Est et le Rectorat de la Région académique Grand-Est en France.

Ce projet est né du constat que le patrimoine naturel – et plus particulièrement celui lié aux milieux humides – ne connaît pas de frontière et que les différents parcs naturels impliqués dans ce projet appartiennent aux mêmes bassins hydrographiques du Rhin et de la Meuse. De même, le public de la Grande Région circule facilement entre ces territoires, les canaux permettant de rapprocher les trois pays.

Une circulation des artistes, des publics et l'implication des habitants contribuera à la construction d'une destination culturelle et touristique.

Les parcs œuvrent tous à la préservation des milieux humides de leurs territoires. Tous ces partenaires mènent des actions

de sensibilisation du grand public et disposent d'outils de communication et d'une bonne connaissance des milieux humides et des acteurs qui s'y trouvent.

Les objectifs et les enjeux de ce projet de coopération sont :

- la valorisation des milieux humides à travers des actions culturelles et touristiques destinées au grand public ;
- la mise en réseau d'acteurs et de sites afin de construire une offre thématique diversifiée et complémentaire ;

- la satisfaction des attentes des clientèles pour le tourisme de nature ;
- la sensibilisation à ce que sont tous ces milieux et à leur protection.

L'objectif final à atteindre fin 2019 est une circulation des artistes, des publics et l'implication des habitants par-delà les frontières afin de contribuer à la construction d'une destination culturelle et touristique transfrontalière.

Le programme se déroule sur trois ans (2017-2019) et est articulé en trois volets :

- la valorisation artistique des milieux humides, avec différentes actions comme l'organisation de ciné-débats, d'ateliers artistiques, l'implantation d'œuvres d'art pérennes, l'organisation d'événements culturels...
- la valorisation touristique avec notamment l'organisation d'éductours, la réalisation de parcours d'interprétation didactiques et ludiques - avec a minima un sentier par site -, la création d'un jeu à destination des familles et l'organisation d'un séminaire transfrontalier autour de la thématique Ecotourisme et culture en sites Ramsar, qui se tient donc ce jour ;
- des actions de communication à travers la création d'une identité visuelle commune et la conception d'outils spécifiques.

Ce projet représente un budget global de 1 664 734 €, financé à 60 % par des fonds européens FEDER et pour les 40 % restants par la Région Grand-Est et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse pour la France, la Région Wallonne pour la Belgique, le ministère du Développement durable et des infrastructures pour le Luxembourg et les fonds propres des parcs naturels impliqués. //

Temps d'ÉCHANGES



Ghislaine FERRERE : Quel regard porte l'Agence de l'eau Rhin-Meuse sur les sites Ramsar ? Au-delà du cadre de 1995 de la Commission européenne sur les zones humides, ne serait-il pas intéressant aujourd'hui que la Commission mène un travail transversal sur les zones humides, sous forme d'une sorte de plan d'actions ?

Pierre-Olivier LAUSECKER : Les sites Ramsar ne sont pas ceux pour lesquels nous recevons les meilleurs projets du bassin. Les labels portés par les acteurs locaux n'induisent souvent pas le même état d'esprit que ceux portés au niveau du bassin.

Sophie OUZET : La coordination entre la Directive cadre sur l'eau et les directives Nature fait l'objet d'échanges dans le cadre des processus biogéographiques. Un atelier est prévu à ce sujet en 2019.

Jean ROUSSELOT : La directive Inondations n'a pas été citée et je crois qu'il y a aussi des éléments à aller chercher de ce côté.

Par ailleurs, concernant le relais taxe GEMAPI, le risque est qu'il n'y ait plus d'animateur localement, compte tenu du contexte budgétaire actuel.

Pierre-Olivier LAUSECKER : Quand une collectivité prend une compétence, elle la prend aussi au niveau des moyens à mettre en œuvre. Mais un accompagnement progressif est bien prévu.

Maurice VEILLEUR : Les dispositifs Natura 2000 ne sont pas applicables en outre-mer. Mais les acteurs de ces territoires peuvent-ils malgré tout déposer des projets au titre de l'outil Life ?

Sophie OUZET : Je ne pense pas, mais d'autres dispositifs de soutien à la biodiversité existent en outre-mer.

Jean-Marc DUJARDIN : La biodiversité est un enjeu planétaire. Pourtant il existe d'énormes différences dans les règles de préservation de celle-ci au niveau des Etats européens. Une harmonisation est-elle prévue à l'occasion de la nouvelle PAC ? Par ailleurs, les Régions vont-elles pouvoir assurer à la fois l'instruction et le paiement des dossiers relevant du deuxième pilier de la PAC, à savoir la politique de développement rural ?

Sophie OUZET : La prochaine PAC prévoit une plus grande responsabilité des Etats membres dans la mise en œuvre de la PAC, ce qui ne va pas dans le sens d'une harmonisation des outils. En revanche elle repose sur des objectifs communs et c'est bien ce qui va être regardé. C'est pour cela que les Etats membres doivent établir des cadres d'actions prioritaires ambitieux et détaillés.

Jean-Charles CATTEAU : Si une plus grande liberté est laissée aux Etats, comment est envisagée l'inflexion vers une agriculture plus responsable ?

Sophie OUZET : Il s'agit de mesures avec un objectif de résultat. Concernant le paiement du deuxième pilier de la PAC, l'architecture est conçue au niveau des Etats membres. C'est une souplesse voulue qui doit être prise en charge par les Etats membres.

Maurice VEILLEUR

Parc naturel régional de Martinique

Sophie OUZET

Chargée de mission Politiques de protection de la nature, Commission européenne, Direction générale de l'Environnement

Jean-Marc DUJARDIN

Parc naturel régional Scarpe-Escaut

Jean-Charles CATTEAU

Animateur de la journée, Adhoc communication

Ghislaine FERRERE

Ministère de la Transition écologique et solidaire

Pierre-Olivier LAUSECKER

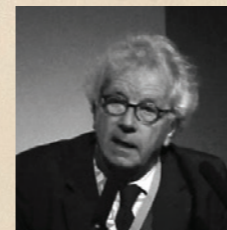
Chargé d'études zones humides, Agence de l'eau Rhin-Meuse

Jean ROUSSELOT

Angers Loire Métropole

JOUR 2

Jeudi 8 novembre 2018



Jérôme BIGNON
Sénateur de la Somme,
Président de l'association Ramsar France

“ L'assemblée générale de Ramsar France qui s'est tenue hier, outre l'approbation des documents statutaires, a permis d'adopter un budget prévisionnel qui prévoit des crédits supplémentaires pour le recrutement d'un second salarié. Elle a également accepté l'invitation de la Somme pour la tenue de son prochain séminaire. ”

1. ATELIER 1 : SITES RAMSAR ET DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET PATRIMONIAL

LES TERRITOIRES DE L'EAU : UN PATRIMOINE INSÉCABLE



Virginie SERNA
Conservateur en chef du Patrimoine, Ministère de la Culture

“ Les acteurs du patrimoine naturel et ceux du patrimoine culturel partagent un certain vocabulaire, comme les mots “restauration”, “inventaire”, “conservateur”. La Direction générale du patrimoine du ministère de la Culture couvre en partie les territoires des zones humides.

Ma mission, en tant qu'archéologue subaquatique, au sein de la mission d'inventaire général du patrimoine culturel, est d'essayer de faire en sorte que les ministères de la Culture et de la Transition écologique et solidaire puissent trouver des terrains d'entente.

Si les zones humides, telles que définies par la convention Ramsar, ne sont pas encore une couche de l'Atlas des patrimoines, l'expression des territoires de l'eau y est bien présente autour de la notion d'entités paysagères.

Cette notion d'entité paysagère a été révélée par les approches des géographes et a permis aux archéologues d'élargir leur regard en intégrant les échanges longitudinaux et transversaux, et d'aborder le cours d'eau comme un hydrosystème complexe dans toute sa dynamique, avec ses espaces associés.

Au départ les archéologues se sont intéressés aux espaces fluviaux en tant qu'espaces nautiques, au travers de la recherche sur les épaves, abordant ces territoires sous l'angle de la navigation.

L'école de la Wetland Archeology nous a montré qu'il y avait d'autres façons de voir ces espaces, en même temps qu'un travail mené sur le vocabulaire des espaces de l'eau. L'étude de la forme architecturale des embarcations permet de travailler sur le territoire fluvial et les constructions de

l'eau. Le travail a également porté sur les équipements qui peuvent favoriser la navigation, autour de la notion de rivière aménagée, la navigation reposant sur le maintien d'un débit. L'ensemble de ces équipements a donc été inventorié.

Nous sommes donc très vite passés de l'espace nautique à une lecture du paysage fluvial, pour comprendre l'ensemble de la dynamique fluviale en travaillant également sur la masse d'eau, un élément souvent oublié dans l'étude du patrimoine culturel.

La notion d'entité paysagère a été révélée par les géographes et a permis aux archéologues d'élargir leur regard et d'aborder le cours d'eau comme un hydrosystème complexe.

Un projet collectif de recherche s'est alors mis en place sur les notions de navigation, de navigabilité, d'épaves et de naufrages.

Dans tous ces travaux, la précision du vocabulaire est essentielle à la compréhension et à l'appropriation du

monde dans lequel on se trouve. Les visites de rivières, qui ont été commandées à partir de 1742, sont une source importante pour ce travail sur les rivières et les zones humides.

La prise de hauteur est souvent nécessaire pour lire les paysages.

L'espace fluvial est un espace bavard : la toponymie raconte énormément de choses sur la manière dont les communautés se sont appropriées la rivière, avec une recherche qui commence bien avant d'aller sur le terrain à partir de la cartographie.

La mission de l'inventaire général du patrimoine culturel existe depuis 1964. Elle est décentralisée effectivement depuis 2007 dans les services Patrimoine et inventaire des Régions.

Les chercheurs de l'inventaire travaillent in situ, après définition de l'aire et de la thématique d'étude. Ils peuvent également travailler sur les notions de paysages et sur le patrimoine culturel immatériel.

Plusieurs opérations d'inventaires ont été menées : sur le Marais poitevin, sur la vallée de la Vézère, sur les zones humides du Grand Est.

Dans le Parc naturel régional de la Brenne, les 650 étangs ont été inventoriés et répertoriés, un travail a également été mené sur le patrimoine bâti et le suivi des travaux menés sur les bordes d'étangs a permis de dater ces dernières au XIV^e et XV^e siècles. Ces travaux ont fait émerger l'idée de la valorisation des paysages culturels des étangs de la Brenne, avec le souhait d'inscrire en tant que Monument historique certains étangs historiques majeurs, ce qui permettrait de conserver les techniques et savoir-faire et d'intégrer ces éléments dans les documents d'urbanisme.

Le ministère de la Culture mène actuellement un travail sur le vocabulaire du littoral, en partenariat avec le ministère de la Transition écologique et solidaire.

Les territoires de l'eau sont aujourd'hui des paysages fortement mobilisateurs pour le ministère de la Culture, qui est aussi très sollicité pour le suivi de la Directive cadre sur l'eau s'agissant de la restauration écologique des cours d'eau. Mais ces données patrimoniales sont encore bien insuffisamment sollicitées, alors qu'elles sont en accès libre.

Il est important aujourd'hui que les ministères de la Culture et de la Transition écologique et solidaire travaillent ensemble en amont d'un grand nombre de dossiers pour arriver à la notion - développée par l'anthropologue Philippe Descola - de Grand partage de ce bien commun. //

L'ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS DE L'HOMME DANS LES ÉTANGS ET LES MARAIS, QUELLE HISTOIRE !



Jean-Michel DEREK

Historien-auteur spécialiste de l'histoire de l'environnement, des paysages et des questions d'eau

La notion de patrimoine historique est très rarement abordée par les acteurs de la protection des zones humides. Trop souvent, on oublie que ces paysages ont été façonnés par les hommes et on croit que ces espaces représentent la nature originelle.

Les étangs et les marais sont vus aujourd'hui comme un patrimoine naturel, alors qu'ils ont été façonnés par l'homme pour des raisons sociales et économiques.

Le Robert définit le patrimoine comme "des biens de famille, des biens que l'on a hérités de ses père et mère". Dans cette définition, le patrimoine c'est encore "Ce qui est considéré comme une propriété transmise par les ancêtres". Cette notion renvoie donc à l'Homme à travers la famille et les ancêtres.

Mon travail m'a aussi amené à m'intéresser aux forêts. La temporalité est très différente dans la manière de gérer les forêts et les zones humides. L'administration forestière a été créée au XII^e siècle, en même temps que les impôts, pour tirer des revenus pour le royaume. Il en reste aujourd'hui de nombreuses traces dans le cantonnement, le triage, les réserves, et aussi les gestes comme le martelage du forestier qui perdure depuis cette époque. Les forestiers ont aussi l'obligation de se projeter dans l'avenir. Ils travaillent avec la notion du temps, ce que n'ont pas les gestionnaires de zones humides.

Pourtant les zones humides sont très anciennes : la plupart des étangs ont été construits au XII^e siècle par les communautés religieuses, à la fois pour leur subsistance, mais aussi pour en tirer profit en les affermant. Les étangs avaient une finalité piscicole et hydraulique, chaque chaussée étant équipée d'un moulin. Le Marais poitevin a commencé à être aménagé au Moyen Age. Les marais ont été asséchés durant tout le XVIII^e et le XIX^e siècles.

Et pourtant les gestionnaires de zones humides n'intègrent pas cette notion du passé.

Selon le pôle-relais Tourbières, la tourbière se définit comme "une zone humide colonisée par la végétation, dont les conditions écologiques particulières ont permis la formation d'un sol constitué d'un dépôt de tourbe". Le mot tourbière est relativement récent, il a été inventé il y a 30 ou 40 ans. Avant, les paysans parlaient d'aller tourber au marais, ce qui correspond bien à l'action de l'Homme sur un espace.

Je n'aime pas le mot zone humide, car il est impossible de faire une histoire des zones humides, alors qu'il est possible d'écrire l'histoire des étangs, des marais...

Les exemples sont nombreux de l'influence de l'Homme dans l'histoire de ces milieux. Après la Révolution, la décision a été prise d'assécher tous les étangs car ils étaient les symboles du régime féodal. Les famines ont souvent également conduit à assécher les étangs pour accroître les terres. A l'inverse lorsque la démographie régresse comme lors des épidémies de peste, les marais regagnent. La tourbe était utilisée pour se chauffer là où les forêts se faisaient rares, comme dans la Somme où ont ainsi été créés les étangs.

Linné disait "si l'on ignore le nom des choses, on en perd aussi la connaissance". Pour aborder la notion de patrimonialité des espaces humides, il faut d'abord savoir les nommer. Aborder la notion de patrimoine dans les espaces humides ne peut donc pas se faire en les abordant en tant que zones humides.

Dans l'approche savante des espaces humides, l'Homme aujourd'hui n'a plus beaucoup sa place et l'utilisation traditionnelle de ces espaces est souvent placée au banc des accusés.

L'eau est porteuse de mémoire. Les étangs et les marais sont porteurs de mémoire et de rêve. Encore faut-il savoir les regarder pour ce qu'ils sont et ont été. Peut-être est-il temps d'y réintroduire une espèce protégée : l'Homo sapiens. //



**LE PARCOURS "LES SENTIERS DE L'EAU",
RÉALISÉ PAR L'ARTISTE TADASHI KAWAMATA,
EST JALONNÉ "D'OBSERVATOIRES"
QUI DONNENT À VOIR UNE AUTRE CAMARGUE**



Régis VIANET
Directeur du Parc naturel régional de Camargue

W Ce travail a été porté par le Musée de la Camargue, qui fête cette année ses 40 ans.

Le territoire du delta du Rhône et de la Camargue a été façonné par l'Homme. Le Musée de la Camargue propose de mieux appréhender ces relations homme-nature en milieux humides à travers une approche culturelle et artistique et notamment deux projets dont "Les sentiers de l'eau".

Ce projet est réalisé avec l'architecte-artiste Tadashi Kawamata dans une démarche assez innovante car appréhendée de manière très participative. Il s'inscrit dans le cadre de l'action Nouveaux commanditaires et de Marseille-Provence 2013 Capitale Européenne de la Culture.

Il a pour but de créer six observatoires sous forme d'œuvres praticables.

C'est un projet à caractère expérimental pour sensibiliser autrement à l'environnement, non seulement à travers les œuvres finies, mais dans leur conception même.

Les œuvres doivent être intégrées le plus possible au paysage en prenant en compte les exigences et les contraintes des sites. Elles doivent également permettre d'explicitier les relations entre l'Homme et les milieux naturels qui l'entourent, et être situées sur des emplacements d'accès libre.

Les opérateurs culturels et scientifiques locaux, ainsi que les habitants de Camargue, ont été associés à la démarche.

Les œuvres, actuellement en cours de réalisation, seront positionnées depuis la naissance du delta, sur le quai Saint-Pierre à Arles, jusqu'à quasiment l'embouchure du fleuve à Salin de Giraud, matérialisant les différentes relations homme-nature.

Ce projet, débuté en 2011, est réalisé en plusieurs étapes et a nécessité en amont de partager les connaissances à l'occasion d'ateliers créatifs. Cinq ateliers ont ainsi été organisés entre 2011 et 2013 associant des étudiants de nombreuses disciplines et les acteurs du territoire.

A ce jour trois œuvres sur six ont été réalisées.

Parallèlement un travail de valorisation de la démarche est mené, avec la mise en place d'une signalétique pour chacune des œuvres, l'installation d'une table d'orientation, la réalisation d'un livret mémoire et la mise en place d'un programme pédagogique avec les élèves des écoles primaires.

Aujourd'hui toutes les œuvres réalisées sont praticables et sont le support d'interventions pour aider à comprendre le territoire dans sa complexité. //

**EXPOSITION "MÈRES, MARIÉS, MARAIS, ÉCOLOGIE D'UN MYTHE"
AU MUSÉE DE CAMARGUE : LA PLACE DU FÉMININ DANS LES MILIEUX NATURELS
ET CULTURELS EN MIXANT LES PROBLÉMATIQUES ENVIRONNEMENTALES,
SPIRITUELLES, ANTHROPOLOGIQUES, SOCIOLOGIQUES**



Régis VIANET
Directeur du Parc naturel régional de Camargue

W Cette deuxième démarche poursuit le même but d'une meilleure appréhension des relations homme-nature, à travers une exposition consacrée au féminin en Camargue, portée par le constat que la Camargue séduit les artistes. Il a donc été demandé à un collectif de treize artistes d'apporter leur regard sur la féminité des zones humides.

L'exposition, qui réunit photos, peintures, objets, sons, se décline en deux parties.

Une première partie est consacrée au féminin dans la nature, ici représenté par le moustique dont seule la femelle pique. Elle s'appuie sur le travail de l'Agence nationale de psychanalyse urbaine qui s'est penchée sur la perception que nous avons des moustiques, mais aussi sur la réalisation d'un cabinet des curiosités sur le sujet par une artiste suédoise. //

La deuxième partie vient faire écho à la question de la fertilité des milieux humides, en illustrant à la fois les femmes sacrées, les femmes domestiques et ouvrières et les femmes dans les traditions camarguaises.

Là encore différentes démarches de valorisation de l'exposition sont menées, avec la programmation culturelle 2018 du Musée de Camargue déclinée au féminin, l'organisation de circuits Camargue passion territoire 100 % féminins, permettant d'aller à la rencontre de femmes impliquées sur le territoire, ou encore l'organisation de rencontres privilégiées avec les artistes autour de l'exposition. //

Treize artistes ont apporté leur regard sur la féminité des zones humides.



TEMPS D'ÉCHANGES

Rémy HAMANT
Maire de Lindre-Basse

Virginie SERNA
Conservateur en chef du Patrimoine, Ministère de la Culture

Thierry LECOMTE
Réserve naturelle régionale des Courtils de Bouquelon

Jean-Michel DEREK
Historien-auteur spécialiste de l'histoire de l'environnement, des paysages et des questions d'eau

Daniel BÉGUIN
Administrateur,
Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine

Anne-Sophie DEFONTE
Communauté de communes Roumois Seine

Jean-Charles CATTEAU
Animateur de la journée,
Adhoc communication

Régis VIANET
Directeur du Parc naturel régional de Camargue

Ghislaine FERRERE
Ministère de la Transition écologique et solidaire



Rémy HAMANT : Quid de l'organisation des services d'inventaire du patrimoine culturel avec la décentralisation et maintenant les nouvelles régions ?

Virginie SERNA : Cela se passe plutôt bien. La décentralisation date de 2004, mais n'est effective en Région que depuis 2007. Elle a permis la mutualisation de moyens avec d'autres services de la Région. On constate cependant parfois des pertes de compétences au moment des recrutements. Les Régions ont également choisi un nouveau système de gestion des données qui pour l'instant ne permet pas de requête nationale, mais un travail est en cours à ce sujet. Pour les inventaires, la décentralisation se traduit surtout par des interventions plus courtes dans le temps, avec parfois des commandes très liées au tourisme. Mais les chercheurs en Région ont gardé toutes leurs compétences et leur légitimité. La seule dérive possible est au niveau des postes.

Thierry LECOMTE : Le métissage entre les aspects naturels et culturels est important, les deux pouvant se nourrir réciproquement l'un de l'autre. Il y a plus d'une trentaine d'années, alors que j'étais le premier président de la Commission scientifique de Réserves naturelles de France, conscients du poids des activités humaines, nous avons lancé un programme intitulé "Evolution réciproque des activités humaines et des biocénoses dans les réserves naturelles", qui avait donné lieu à une petite vingtaine de monographies des différentes réserves naturelles. Quant au vocable de tourbière, il est quand même un peu plus ancien que ce qui a été dit : cela fait 50 ans que je le manipule et je pense qu'on peut le retrouver dans des écrits plus anciens.

Jean-Michel DEREK : J'avoue avoir forcé un peu le trait : le mot "tourbière" existait déjà au début du XX^e siècle.

Daniel BÉGUIN : La place de l'Homme dans les zones humides n'est pas occultée par les gestionnaires de zones humides, qui ont bien conscience de l'importance des autres acteurs que sont les agriculteurs, pisciculteurs, forestiers... Au niveau des Conservatoires d'espaces naturels, les Plans de gestion des sites sont co-construits avec ces acteurs. De même, les gestionnaires tiennent compte de l'histoire de ces milieux. Toutefois il est aussi intéressant de maintenir quelques espaces en libre évolution, hors intervention de l'Homme qui a quand même tendance à tout s'accaparer.

Anne-Sophie DEFONTE : Je voudrais revenir sur la notion de patrimoine qui aujourd'hui me semble être devenu un terme fourre-tout.

A l'une des extrémités du site Ramsar du marais Vernier, zone humide de 4 500 ha, est installée une usine pétrochimique, polluant le paysage visuel et olfactif. Certains la qualifient pourtant de patrimoine industriel. Tout peut-il donc faire patrimoine ?

Jean-Charles CATTEAU : La notion de patrimoine industriel existe effectivement depuis longtemps, mais cela inclut-il les entreprises en activité ?

Virginie SERNA : Le sujet est complexe et je ne pense pas qu'il faille essayer d'avoir une définition du patrimoine. Je préfère m'en tenir la notion d'inscription et de classement au Patrimoine. Concernant le patrimoine industriel, les Commissions en charge des classements reçoivent aujourd'hui des dossiers pour des centrales nucléaires par exemple, car elles sont effectivement l'œuvre d'architectes et racontent l'histoire technique d'une activité et l'histoire de la vie que la population a pu partager à un moment donné avec ces installations. Pour ce qui relève de l'inventaire, le patrimoine commence environ trente ans avant notre génération. Mais certains patrimoines du quotidien sont aujourd'hui en train de disparaître. Il faut également tenir compte des revendications d'autres personnes sur ce qui fait patrimoine à leurs yeux. Il ne faut rien rejeter : les générations suivantes choisiront leur patrimoine.

Jean-Charles CATTEAU : Que recouvre le patrimoine immatériel s'agissant de zones humides ?

Virginie SERNA : Il y a par exemple tout ce qui tourne autour du fascinage, du plessage, de la construction de bateaux, les fêtes, les saints patrons, la pêche, les techniques, les savoir-faire...

Régis VIANET : Il existe effectivement une diversité de patrimoine immatériel en rapport avec les milieux aquatiques, en lien également avec la manière d'appréhender ces milieux. L'UNESCO est beaucoup sollicitée à ce sujet. La composante immatérielle d'un patrimoine crée du lien social. Le terme de patrimoine a une connotation très forte pour le monde environnemental, qui parle d'ailleurs d'espèce patrimoniale. C'est une appropriation très égocentrique de la question.

Ghislaine FERRERE : Au retour de la COP 13, il y a une certaine déception par rapport au manque de prise en main des sujets de la culture et du patrimoine au sein du Secrétariat de la convention de Ramsar : le réseau culturel qui avait été mis en place à un moment n'est quasiment plus actif. Concernant la Camargue, peut-on déjà noter des effets de l'exposition et du sentier de l'eau ?

Régis VIANET : Il y a toujours un effet immédiat de la nouveauté. Le plus difficile est de faire en sorte que cet effet ne se perde pas dans la durée. Pour cela nous avons l'outil Musée de Camargue, car la présence d'un médiateur culturel sur le territoire est indispensable.

2 ■ ATELIER 2 : SITES RAMSAR ET TOURISME DE NATURE

RESTAURATION DES ZONES HUMIDES DANS LE COMTÉ DE SOMOGY (HONGRIE), EN LIEN AVEC LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOTOURISME ET LA CULTURE TRADITIONNELLE



Tibor TÓMOSVARY
Président de la Fondation SOMOGY

W Cela fait environ trente ans que certains ont pris conscience que l'harmonie entre l'Homme et la nature régressait et qu'ils ont souhaité la rétablir, au moins dans une partie de la Hongrie. En 1989 a alors été créée l'association de protection de la nature du comté de Somogy pour préserver la nature de ce territoire. La stratégie qui a alors été imaginée s'appuyait en grande partie sur l'acquisition de territoires importants pour la protection de la nature. Avant la chute du communisme, elle a été la première association à acheter des terrains, pour une superficie alors de 180 acres (environ 73 ha). Ces acquisitions ont pu se poursuivre après la chute du communisme. Aujourd'hui l'association est propriétaire de 800 acres (environ 324 ha) entre le lac Balaton et le fleuve Drava au sud-ouest de la Hongrie.

Des études ont été menées sur les espèces présentes et les milieux. Ainsi à Somogyfajsz, a été découverte une prairie comptant plus de 5 000 pieds de pulsatille des prés. L'espèce phare de la zone est le pygargue à queue blanche qui niche sur les terrains de l'association. La loutre est également très présente sur ces territoires.

L'attention a également porté sur le paysage culturel avec la préservation du patrimoine bâti.

Après l'acquisition, il s'agissait de mettre en place une gestion de ces terrains, ce pour quoi il a été fait appel à certaines races rustiques hongroises comme les bœufs gris de Hongrie ou les brebis Racka. 150 bœufs gris de Hongrie pâturent actuellement sur les prairies de l'association. A cela s'ajoute une part importante d'entretien manuel, l'association étant aidée en cela par les écoles et des groupes de volontaires étrangers en été.

Un centre d'accueil était nécessaire pour recevoir ces visiteurs. L'association a alors fait l'acquisition d'un vieux manoir en ruine à Somogyfajsz, qu'elle a restauré et aménagé en lieu d'hébergement. Celui-ci permet également l'organisation de camps de séjours pour des artistes, les œuvres de ces derniers contribuant à faire connaître la nature et le site.

Plus récemment elle a entrepris un programme de renaturation par l'aménagement de zones humides inondées dans les prairies. Des barrages ont ainsi été édifiés sur les cours d'eau qui ont permis d'inonder une centaine d'hectares, créant des bassins pour l'accueil des oiseaux. Des observatoires ont été installés sur ces bassins à destination des photographes nature.

Un centre de soin des loutres a également été aménagé sur le site, qui recueille 4 à 5 loutrons orphelins chaque année et plusieurs milliers de visiteurs par an. La loutre est un très bon vecteur pour la sensibilisation des enfants à la nature. Des sorties sont également organisées à destination de ces derniers pour leur faire découvrir les espaces naturels.

Toutes ces activités contribuent au financement de la gestion des terrains, tout comme la vente du jeune bétail issu de la reproduction des troupeaux d'ovins et bovins, mais également l'organisation de mariages et autres événements dans le centre d'accueil qui assure également un service de restauration à partir des produits du site cuisinés sur place.

La gestion mise en place est très favorable à l'avifaune, d'autant que le site et ses alentours sont exempts de pollution lumineuse. Ce sont ainsi 60 à 70 cigognes noires qui sont accueillies chaque année sur le site, devenu une des haltes favorites de migration pour ces dernières. Fuligules nyroca, cormorans pygmées et échasses sont également présents en grand nombre. Le guépier d'Europe niche sur le site et pour certaines espèces, comme la huppe fasciée, des nids artificiels sont installés pour favoriser cette nidification.

La flore bénéficie également des mesures de gestion mises en place avec notamment la présence de plusieurs milliers d'orchidées sur les prairies.

A l'heure actuelle ce projet ne pourrait être reproduit. L'association doit remercier le bureau d'études Ecolor et ses autres partenaires français pour avoir rendue possible sa réalisation. //

AMÉNAGEMENTS TOURISTIQUES SUR LE SITE RAMSAR DES HAUTES FAGNES (BELGIQUE) ET DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOTOURISME



Esméralda WIRTZ
Chargée de mission Tourisme, Parc naturel des Hautes Fagnes-Eifel

W La zone Ramsar des Hautes-Fagnes occupe 10 000 ha à l'est de la Belgique, sur le territoire du Parc naturel éponyme. Le fait qu'il n'y ait pas de référent Ramsar pour cette zone ne signifie pas qu'elle n'est pas gérée. Aujourd'hui elle accueille de nombreuses espèces dont quelques-unes emblématiques comme le droséra, les sphaignes, le coq de bruyère ou encore le loup, dont le retour d'un premier individu a été noté récemment.

Les Hautes-Fagnes ont connu de nombreuses évolutions au cours des temps. La forêt haute originelle a été transformée par le pâturage et l'extraction de la tourbe, avant que la zone ne soit drainée pour la plantation d'épicéas, entraînant une forte dégradation de la tourbière. Il y a quelques années un projet Life Hautes-Fagnes a donc été mené dans un objectif de renaturation de ces milieux.

Une étude de fréquentation a été menée en 2011 dans le cadre de ce projet Life, qui a permis de dénombrer le passage d'environ 300 000 touristes par an sur le site et de sonder les préférences paysagères de ceux-ci, pour lesquelles il apparaît que les molinies et les forêts d'épicéas arrivent en queue de liste, actant la convergence entre les intérêts des touristes et ceux des gestionnaires de milieux naturels.

Plus récemment, le programme Interreg AGRETA mène sur la période 2017-2019 une étude sur l'éco-tourisme en Ardenne (territoire intégrant les Hautes-Fagnes), dont l'objectif est de déceler les attentes des touristes et des tour-opérateurs en matière de gestion du paysage et d'infrastructures touristiques.

Au niveau des Hautes-Fagnes, diverses mesures de gestion de la fréquentation touristique sont déjà mises en place, à travers notamment un zonage définissant trois types de zones :

- les zones en libre accès ;
- celles accessibles uniquement en petit groupe accompagné d'un guide reconnu ;

- les zones interdites d'accès, sauf autorisation spécifique, pour la recherche notamment.

A cela s'ajoutent des interdictions temporaires restreignant l'accès à certaines zones en période de sécheresse afin d'éviter les incendies, ou de nidification du coq de bruyère. La pratique du ski fait l'objet d'une gestion particulière. En effet, les Hautes-Fagnes représentent le point culminant de la Belgique et sont donc très prisées en période d'enneigement, ce qui occasionne une énorme pression sur le milieu. Les accès sont donc désormais très restreints, avec l'installation de balises pour définir des circuits.

Parallèlement, pour favoriser l'accueil des visiteurs le reste de l'année, des caillebotis ont été installés sur des kilomètres, ainsi que des plateformes paysagères. Les autres infrastructures sont peu nombreuses.

La Maison du Parc permet l'accueil de scolaires à l'occasion de classes vertes notamment. Elle est également le lieu d'une exposition autour de la fagne. L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite est un élément pris en compte dans les projets. Un char à bois tiré par un tracteur permet ainsi de conduire les visiteurs peinant à se déplacer sur différents sites.

Le Parc travaille également à la sensibilisation des structures proposant des hébergements touristiques, ainsi que des touristes, au développement durable.

Pour répondre à une certaine frustration des visiteurs de ne pouvoir pénétrer directement sur les milieux à la rencontre des espèces souvent timides, les nouvelles technologies sont mises à contribution grâce à une application permettant de voir in situ des vidéos filmées en caméra cachée.

Outre le Parc naturel, une multitude d'acteurs contribuent à la préservation de ces milieux, dont le Département Nature et Forêts de la Région wallonne et diverses associations de protection de la nature. //

TEMPS D'ÉCHANGES

Daniel BÉGUIN

Administrateur,
Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine

Anne-Sophie DEFONTE

Communauté de communes Roumois Seine

Esméralda WIRTZ

Chargée de mission Tourisme,
Parc naturel des Hautes Fagnes-Eifel

Jean-Pierre THIBAUT

CGEDD, Ministère de la Transition écologique et solidaire

Jean-Charles CATTEAU

Animateur de la journée,
Adhoc communication

Jozsef HUNYADY

Président de la Fondation Zöld FOLYOS

Laurence LYONNAIS

Syndicat mixte des milieux aquatiques du Haut-Doubs

Daniel BÉGUIN : Je souhaite rendre hommage à nos amis hongrois pour le travail mené sur le comté de Somogy, qui correspond à vingt années d'abnégation. Leur association est aujourd'hui exsangue depuis la recentralisation. Ils travaillent actuellement dans des conditions très difficiles et je vous engage vivement à aller faire de l'écotourisme sur leur site pour les soutenir.

Ecolor, qui a été cité, est un bureau d'études associatif lorrain qui réinvestit ses excédents dans la protection de la nature et qui depuis quelques années soutient l'association de protection de la nature du comté de Somogy.

Anne-Sophie DEFONTE : L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) est une grosse problématique sur nos sites car elle implique des aménagements parfois lourds. Quel est le budget des équipements et actions réalisés sur les Hautes-Fagnes ?

Esméralda WIRTZ : Il est vrai que les aménagements PMR ne font pas l'unanimité. Il s'agit de trouver un compromis. Seuls quelques gros aménagements ont été réalisés. Le premier sentier PMR a coûté environ 140 000 euros, largement financé par la Province de Liège. Pour ce qui est des caméras, c'est plutôt à chiffrer en temps de travail, puisque les films sont réalisés en partenariat avec le WWF qui met à disposition son matériel vidéo.

Jean-Pierre THIBAUT : Dans les deux sites il a été question des fonds récoltés grâce au tourisme. Peut-on imaginer que ces moyens financiers récoltés auprès des touristes puissent venir équilibrer le fonctionnement de ces sites et contribuer à l'entretien voire la restauration de ces milieux humides, tel que cela se pratique déjà dans les pays anglosaxons ?

Jean-Charles CATTEAU : Ce qui sous-entend que les gestionnaires d'espaces naturels ne s'auto-censurent pas sur ces sujets.



Esméralda WIRTZ : Nous n'en sommes pas encore là, mais une première étape a déjà été franchie. Dans l'étude menée dans le cadre du programme Life Hautes-Fagnes, une question portait sur la somme que les personnes étaient prêtes à payer pour pénétrer sur le site. Le prix moyen se situait aux alentours de 4,60 € par visite et pratiquement personne n'a répondu ne vouloir rien payer. C'est effectivement une piste à développer dans le futur.

Jozsef HUNYADY : Président de la Fondation Zöld FOLYOS
Le problème est qu'il faut commencer par faire beaucoup d'investissements pour pouvoir prétendre demander une contribution aux touristes.

Laurence LYONNAIS : Syndicat mixte des milieux aquatiques du Haut-Doubs

En France, nous sommes aussi sur des montants similaires, mais les Français considèrent plus normal que cela soit payé directement dans les impôts. Concernant la problématique des personnes à mobilité réduite, elle ne se pose pas vraiment sur les sites humides sensibles, puisque le platelage s'impose quel que soit le type de public. Sur la tourbière du Drugeon, c'est d'ailleurs un vrai plus, puisque c'est finalement le seul site qui permette à la fois l'accueil des personnes handicapées, des personnes âgées et des familles avec poussettes. Cela fait d'ailleurs partie de notre mission d'inclusion sociale.

DÉVELOPPEMENT DU TOURISME ORNITHOLOGIQUE DANS UN MILIEU FRAGILE ET POUR UNE CLIENTÈLE DE NICHE À FORT POTENTIEL PENDANT LES "AILES" DE SAISON



Bertrand DULAC

Chargé de mission Tourisme,
Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée

Philippa BENSON

La Nature du Sud

Bertrand DULAC : Le PNR de la Narbonnaise s'étend sur 70 km² et 21 communes. Avec environ 35 000 habitants, c'est l'un des territoires les moins densément peuplés du littoral méditerranéen. Ce territoire en amphithéâtre est intégré pour partie dans l'un des plus grands sites classés de France - le massif de la Clape -, mais aussi quelques stations littorales. C'est un Parc qui peut être qualifié de péri-urbain, mais dont plus de la moitié du territoire est sous protection ou identifiée au titre des zones naturelles remarquables, avec une grande diversité d'habitats qui accueillent la moitié des espèces d'oiseaux connues en Europe de l'ouest et quelque 2 000 espèces de végétaux.

Sur ce territoire, le tourisme de nature était au départ une gageure. En effet, même s'il représente 64 % de la capacité d'accueil du département et 12 millions de nuitées touristiques, il s'agit d'un tourisme balnéaire traditionnel, donc essentiellement estival et concentré sur quelques stations. Le Parc a donc essayé de développer un tourisme de nature en rétro littoral en toutes saisons.

La Narbonnaise compte plus de 12 000 ha de zones humides et 42 km de littoral, attirant une grande diversité d'oiseaux.

de développement raisonné des sports de nature en étudiant les incidences sur tous les espaces naturels. Un réseau d'animateurs nature permet de proposer plus de 100 sorties gratuites sur le territoire.

Ces différents éléments sont valorisés dans des produits touristiques vendus par des tour-opérateurs, dont des produits touristiques ornithologiques qui intéressent particulièrement le public anglais. Nous avons souhaité creuser cette piste en faisant appel à une prestataire, Philippa Benson, qui nous a aidé à construire une stratégie dans ce sens.

Philippa BENSON : Le Birdwatching est le tourisme ornithologique pour le public anglophone. Les Britanniques sont en effet fous d'oiseaux : pour chaque observateur d'oiseaux français, il y en a 200 anglais. Le Birdfair, fête ornithologique qui se tient chaque année en Angleterre est organisée avec un unique salarié et 300 bénévoles et permet de dégager 300 000 € de bénéfices qui sont reversés à Birdlife International. Ceci représente donc un potentiel énorme. De plus, ces touristes spécialisés dépensent plus que les touristes standards anglais. Parmi ceux-ci, ceux qui viennent de manière indépendante (sans faire appel à un tour opérateur) représentent 80 % du marché.

La Narbonnaise compte plus de 12 000 ha de zones humides et 42 km de littoral, attirant une grande diversité d'oiseaux et présentant un intérêt ornithologique en toutes saisons.

La stratégie a donc été développée autour de trois axes :

- développer l'accueil, en partant du principe qu'il est nécessaire de mieux comprendre la clientèle pour mieux l'accueillir, grâce notamment à des actions de formation et de sensibilisation auprès des guides et des hébergeurs ;
- promouvoir la destination, la France n'étant globalement pas connue comme destination ornithologique par les Anglais : en tenant un stand sur le Birdfair en Angleterre, par la réalisation d'un film de 9 minutes diffusé sur la chaîne YouTube du parc, par l'édition de cartes postales avec un QR code renvoyant à une application smartphone qui permet de préparer son séjour depuis l'Angleterre (quelles espèces observer, où et quand, liste des hébergeurs...), la publication d'articles dans la presse spécialisée en Angleterre...
- développer l'offre pour les indépendants, à travers des séjours packagés, dont cinq sont déjà proposés.

On note une réticence en France à faire payer le public pour venir sur des zones protégées qui n'existe pas en

Angleterre. Evidemment il y a un risque à accueillir du public sur ces sites. Une étude a donc été réalisée en amont pour limiter la fréquentation à travers la canalisation des visiteurs, ce qui est relativement facile à mettre en place avec les Britanniques qui, d'une part, sont assez respectueux des règles et, d'autre part, ont la volonté de participer à la protection de la nature. Il est donc relativement aisé de limiter la détérioration physique des lieux d'autant que l'on s'adresse à un public déjà averti.

Le bénéfice est un développement économique en zone rurale, d'autant que les Britanniques, qui aiment aussi

voir autre chose que les oiseaux, font aussi travailler les sites culturels. Leur présence contribue également à changer le regard de la population locale sur les milieux et les espèces car la nature n'est alors plus vue comme une contrainte, mais comme une ressource.

En revanche c'est un public assez exigeant.

Au-delà de la Narbonnaise, j'ai l'idée que le tourisme ornithologique pourrait devenir une sorte de fil rouge reliant plusieurs sites Ramsar, peut-être par le biais des routes migratoires. //

MISE EN PLACE D'UNE DÉMARCHE DE QUALIFICATION DE GUIDES NATURE, QUALINAT QUALITÉ TOURISME



Gérard DÉSERABLE

Trésorier de l'association QUALINAT

Gérard : C'est le Festival de l'oiseau et de la nature qui est à l'origine de QUALINAT. Je travaillais à l'époque dans une Chambre de commerce et il nous avait été demandé de créer un événementiel pour créer du business pour les entreprises locales. Nous avons donc créé cet événementiel en adéquation avec la destination Baie de Somme qui était déjà connue comme destination ornithologique.

L'objectif était à la fois de faire découvrir notre destination et de conforter l'image nature du territoire.

Lors de la première édition, moins de dix sorties avaient été organisées. Aujourd'hui, alors que se prépare la 28^e édition, ce sont quelque 400 sorties qui sont organisées sur neuf jours. Pour certaines sorties, les visiteurs sont prêts à faire plus de 150 km depuis la Baie de Somme.

En 2001 a été réalisée une étude sur la qualité globale du festival qui a mis en évidence un certain déficit de qualité au niveau des guides nature. En réponse à ce constat, une charte a été élaborée en 2003 avec les professionnels et un référentiel guides nature a été réalisé en 2004 avec le PNR du Vexin français. Des formations Guide nature ont commencé à être dispensées dès 2005 et en 2009 a été créée l'association QUALINAT.

La démarche qualité QUALINAT a obtenu la reconnaissance du ministère du Tourisme en 2011, c'est aujourd'hui un signe de reconnaissance professionnel pour les guides, dans une profession qui n'exige pas de qualification particulière.

L'objectif de QUALINAT est d'améliorer la qualité des prestations, mais aussi de fédérer et de faire travailler les guides en réseau, de les mettre en capacité d'éduquer et de sensibiliser le public à la protection de l'environnement et aussi de les amener à la marque Qualité Tourisme, dont l'association QUALINAT est devenue délégataire national.

Ce travail sur la qualité a permis de faire évoluer la destination.

QUALINAT est un référentiel qualité en 200 points, déposé à l'INPI, qui offre un appui à la formation. Le label, attribué pour cinq ans, est délivré à l'issue d'un audit-mystère en situation. Il s'accompagne d'un règlement intérieur et d'un questionnaire de satisfaction.

Le référentiel est évolutif vers l'excellence et s'articule en deux parties : la prestation du guide nature et la structure d'accueil et d'information.

Le coût pour adhérer à cette démarche comporte :

- pour le guide ou la structure : le droit d'usage de la marque de 50 € par an et l'audit dont le tarif varie de 190 € à 400 € HT selon le prestataire ;
- pour le délégataire, un droit d'usage pour trois ans qui va de 750 € à 3 000 € selon le nombre de guides agréés pour sa destination.

La communication se fait à travers le logo QUALINAT et un site internet qui regroupe aujourd'hui quatre destinations avec un système de réservation en ligne où le client bascule directement vers la page internet du guide.

Aujourd'hui, 26 guides ont un agrément QUALINAT en cours de validité dans les Hauts-de-France et 8 sont en cours d'obtention. Ils sont quatre et un en cours d'obtention dans le PNR du Vexin français et 29 plus dix en cours d'obtention en Région Centre/Val de Loire.

Les modalités d'adhésion consistent à suivre une formation, réussir l'audit-mystère, adhérer à QUALINAT et mesurer la satisfaction des clients à l'aide d'un questionnaire de satisfaction et un suivi des réclamations.

En 2050, 70 % des Français seront des urbains et seront donc de plus en plus en attente de tourisme de nature.

Les objectifs en termes de développement sont d'élargir la démarche à l'ensemble des Hauts-de-France et au PNR de

Lorraine dans un premier temps. Le réseau ayant une vocation nationale, d'autres contacts sont en cours avec le Mont-Saint-Michel, le CPIE des Dunes de Flandres... Il s'agit également de développer au niveau national les offres de sorties et de réservation en ligne sur le site internet de l'association, et ainsi pouvoir jouer l'effet réseau.

En 2050, 70 % des Français seront des urbains et seront donc de plus en plus en attente de tourisme de nature. Une étude menée en 2016 en Baie de Somme sur le tourisme de nature a montré que plus de 80 000 billets de sorties nature étaient vendus chaque année sur l'arrondissement d'Abbeville, ce qui représente entre 800 000 € et 1 000 000 € de chiffre d'affaires, par 35 structures représentant environ 80 guides. Au-delà des deux sorties majeures que sont la traversée de la baie et les phoques, c'est une véritable économie qui est générée par le tourisme de nature. //



TEMPS D'ÉCHANGES

Raoul CUGNIÈRE
Syndicat mixte des Marais de Sacy

Gérard DÉSÉRABLE
Trésorier de l'association QUALINAT

Olivier HUBERT
Maison du lac de Grand Lieu

Philippa BENSON
La Nature du Sud

Jean-Charles CATTEAU
Animateur de la journée,
Adhoc communication

Bertrand DULAC
Chargé de mission Tourisme,
Parc naturel régional de la Narbonnaise
en Méditerranée

Raphaël JUN
Parc naturel régional des Landes de Gascogne

Daniel BÉGUIN
Administrateur,
Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine

Luc BARBIER
Parc naturel régional des caps et marais d'Opale

Jérôme BIGNON
Sénateur de la Somme,
Président de l'association Ramsar France

Jean-Pierre THIBAUT
CGEDD,
Ministère de la Transition écologique et solidaire

Virginie SERNA
Conservateur en chef du Patrimoine,
Ministère de la Culture

Raoul CUGNIÈRE : Quel est le lien entre cette activité économique et les gestionnaires des milieux naturels, qui doivent supporter cet enthousiasme des touristes ?

Gérard DÉSÉRABLE : Quelques spots sont effectivement hyper-fréquentés. Le prochain défi, afin d'éviter une fragilisation des milieux, est d'envoyer une partie de ces flux vers d'autres sites naturels, ce à quoi je travaille actuellement avec des collectivités, notamment sur des milieux arrière-littoraux.

Olivier HUBERT : Concernant la suggestion de Philippa Benson de faire du tourisme de nature un fil rouge entre différents sites, il existe déjà une initiative, le Bird Fly Way, menée par le l'Urdaibai Bird center au Pays Basque espagnol, qui met en réseau différents centres d'accueil du public, notamment dans des sites Ramsar, sur le principe d'un passeport que l'on fait tamponner dans les centres d'accueil sur la voie migratoire.

Philippa BENSON : L'esprit ici est plutôt de travailler ensemble en renvoyant le public vers d'autres destinations selon un fil rouge qui pourrait effectivement être la voie migratoire. Le PNR de la Narbonnaise a par exemple déjà des liens avec un site Ramsar au Bénin.

Jean-Charles CATTEAU : Est-ce que l'engouement des Britanniques pour ces sites d'intérêt ornithologique suscite aussi la curiosité du public français, dans une forme de contagion vertueuse ?

Philippa BENSON : Effectivement, mais les effets ne se font pas encore réellement sentir car nous n'en sommes qu'aux balbutiements.

Bertrand DULAC : Cette opération a été financée par des fonds européens. Elle a permis la réalisation d'outils qui sont aussi à destination du public français.

Philippa BENSON : L'application existe ainsi dans les deux versions, anglaise et française, et permet par exemple aux guides et hébergeurs de trouver les noms d'espèces dans les deux langues.

Raphaël JUN : Comment avez-vous fixé des seuils d'acceptabilité pour la fréquentation ? En Belgique, vous nous avez montré que c'était assez carré, sur la base d'un zonage. En France, cela me semble impossible à mettre en place.

Dans la Réserve ornithologique du Tech, qui est ouverte 364 jours par an, les gens en voudraient encore plus. Or il y a une incidence réelle sur les milieux naturels.

Bertrand DULAC : Sur l'existant, c'est vrai que c'est compliqué. Sur les sentiers de randonnée à proximité des stations du littoral, ce sont 50 000 à 60 000 personnes qui passent annuellement. Nous essayons de développer d'autres itinéraires et, avec le Conservatoire du littoral, propriétaire de ces sites, nous essayons de fermer certains accès pour canaliser le public sur un seul itinéraire.

Pour les autres sports de nature, nous avons travaillé en équipe sur différents sites Natura 2000 sur les sensibilités des milieux et sur un recueil des désirs des associations et fédérations sportives en matière de développement de leurs activités. Le croisement de ces deux types d'éléments a servi à établir une feuille de route pour le PDESI (Plan départemental des espaces, sites et itinéraires) et le PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée), qui permet de cadrer tous les nouveaux projets.

Daniel BÉGUIN : Comment vous assurez-vous de la qualité de l'hébergement quand une partie de la clientèle est en attente de prestations haut de gamme et les autres demandent une forme de rusticité et d'authenticité ?



Philippa BENSON : Les attentes sont effectivement très différentes selon les publics. La pratique de l'ornithologie par les Français est très différente de celle des Anglais qui attendent une qualité d'hébergement supérieure. Le Parc de la Narbonnaise travaille beaucoup avec les Gîtes de France, mais le plus important au-delà du niveau de standing, reste l'accueil. Nous n'avons donc pas fait de tri dans les types d'hébergement, et le partenariat est ouvert à tous : hôtels, chambres d'hôtes, locations, campings...

Daniel BÉGUIN : Comment peut-on gérer l'intervention des tour-opérateurs sur les sites naturels ? Au niveau du Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine, par exemple, sur 110 pelouses gérées, seules 10 ou 12 sont accessibles au public. Il en va de même pour les étangs. Or certains tour-opérateurs organisent des visites sur nos sites – y compris ceux que nous ne souhaitons pas ouvrir au public – sans que nous en soyons informés !

Gérard DÉSÉRABLE : Nous sommes confrontés au même problème. Je pense qu'à terme il sera nécessaire de réglementer l'activité. En Baie de Somme s'est constitué un Syndicat des guides. Au Mont-Saint-Michel, des attestations de compétences sont délivrées en lien avec la sécurité.

Le problème est que le réseau manque beaucoup de coordination. Nous organisons prochainement trois jours de rencontre des guides nature en Brenne pour leur permettre de réfléchir entre eux autour de leur profession. Une des ambitions est de créer un syndicat national pour cadrer la profession.

Luc BARBIER : Il existe un outil permettant d'organiser l'accueil du public sur un territoire : il s'agit des Schémas d'aménagement et d'interprétation. C'est un document qui a été un peu vite oublié. Mais dans le cadre d'un programme Interreg sur le tourisme de patrimoine bioculturel qui allie quatre réserves de Biosphère, nous travaillons sur la mise à jour et le toilettage de cet outil, sur la base de ce qui se pratique en Europe du Nord et en Amérique du Nord.

Philippa BENSON : Quand on s'adresse au public anglophone ornithologiste, cette question ne se pose pas car il ne se déplace qu'en petits groupes.

Jérôme BIGNON : C'est un travail fantastique qui a été réalisé en Baie de Somme avec le Festival de l'Oiseau. Il est effectivement important de qualifier le métier de guide nature dans deux sens : le tourisme et la nature. Il se trouve que j'ai animé il y a quinze jours un séminaire au Sénat sur la question de l'hyper-fréquentation des sites patrimoniaux naturels ou culturels, à la demande du directeur du Parc national de Port-Cros et du Réseau des Grands sites de France. Le travail ne fait que commencer et je vous propose de vous y associer si vous le souhaitez. L'ordre public environnemental est une notion qui n'est pour l'instant pas rentrée dans le Droit français et notamment pas dans le code des Collectivités territoriales, ce qui ne donne pas de pouvoir aux maires pour régler dans un souci de protection de l'environnement. Sans doute va-t-il falloir légiférer à ce sujet. Ainsi à Port-Cros, qui n'est accessible qu'en bateau, il n'y a qu'une seule ligne à être affirmée, répondant à une délégation de service public, et tous les autres bateaux appartiennent à des opérateurs privés ou à des particuliers. Cette absence de régulation de la fréquentation constitue un vrai danger pour le milieu et les personnes, en cas d'incendie notamment.

Bertrand DULAC : Sur le territoire de la Narbonnaise, le grand public estival ne représente pas un grand danger pour les espaces naturels, car il ne va pas n'importe où, ne sachant pas où aller. La surfréquentation ne concerne donc que les lieux balisés. Notre responsabilité est donc forte en ce qui concerne le renvoi sur site.

Jean-Pierre THIBAUT : Il y a effectivement des réseaux d'espaces naturels qui ont déjà mené ces réflexions depuis plusieurs années, comme le Réseau des Grands sites de France.

La mesure de la capacité d'accueil doit répondre à trois critères : ne pas tuer la poule aux œufs d'or – c'est-à-dire ne pas dégrader le patrimoine –, garantir l'émotion du visiteur et associer la population locale dont on cherche à faire des ambassadeurs du patrimoine. La capacité d'accueil ne se calcule pas de manière scientifique, c'est un débat local.

Philippa BENSON : En Angleterre, on a une expression qui dit qu'il est important d'utiliser la carotte et le bâton. Il est sans doute utile de légiférer, mais cela sera sans doute plus efficace d'essayer d'attirer les gens ailleurs que de leur interdire certains sites.

Virginie Serna : Les guides-conférenciers du patrimoine culturel bénéficient d'une formation spécifique et d'une législation. C'est peut-être un modèle sur lequel calquer le métier de guide nature. Il s'agit d'une formation dispensée au CNAM qui a démarré il y a cinq ans avec 25 candidats et qui en accueille aujourd'hui 500.

JOUR 3

Vendredi 9 novembre 2018



1. SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN ATELIER



Jean-Charles CATTEAU

Animateur de la journée,
Adhoc communication

“ La journée d’hier a permis de partager de nombreuses expériences en matière d’écotourisme et de culture. La dimension culturelle en particulier a permis de dégager de nouveaux horizons pour certains, avec quantité de nouvelles connexions envisageables autour du patrimoine naturel et du patrimoine immatériel des zones humides.

En matière d’écotourisme, il existe de grandes disparités entre les sites, avec des approches différentes, des perceptions variables, et des expériences très diverses depuis un tourisme largement ouvert et expérimenté ou au contraire très restrictif.

Vu l’intérêt pour ce sujet, il serait tout à fait envisageable d’organiser un séminaire spécifique entièrement dédié à cette thématique. ”

2. MISSION PARLEMENTAIRE POUR LA PRÉSERVATION DES ZONES HUMIDES

PRÉSENTATION DES OBJECTIFS



Jérôme BIGNON

Sénateur de la Somme,
Président de l’association Ramsar France

Jean-Pierre THIBAUT

Conseil général de l’environnement et du développement durable, appui à la mission parlementaire

“ **Jérôme BIGNON** : Cette mission nous a été confiée à Frédérique Tuffnell, députée de Charente-Maritime, et moi-même par le Premier ministre le 3 août dernier. Nous sommes accompagnés dans ce travail par Jean-Pierre Thibault, inspecteur général au Conseil général de l’environnement et du développement durable.

Les lois organiques prévoient que les missions parlementaires ne puissent pas durer plus de six mois, faute de quoi les élus perdraient leur mandat. Dans la mission qui nous a été confiée, ce délai est raccourci

puisque notre rapport devrait être rendu pour décembre. Compte tenu de la période de congés durant laquelle nous a été confiée cette mission, et des changements qui ont affecté le Gouvernement à la rentrée, s’agissant des ministres de l’Ecologie et de l’Agriculture que nous n’avons encore pu rencontrer, les délais sont très courts.

Nous ne rencontrerons le ministre de la Transition écologique et solidaire que le 14 novembre et aucune date n’est encore fixée avec le ministre de l’Agriculture.

L'objectif d'une mission parlementaire est d'apporter au Gouvernement un éclairage sur la question dont il nous saisit.

Celui-ci s'interroge aujourd'hui sur le fait que les zones humides continuent de disparaître malgré le travail engagé pour leur préservation depuis le rapport du Préfet Bernard en 1993. Or, outre leur intérêt pour l'eau et la biodiversité, on leur reconnaît depuis, en plus, un apport essentiel à la captation du carbone. Ce sont donc des milieux à prendre encore davantage en compte dans la transition énergétique et climatique.

L'incidence de la partie plus intensive de l'agriculture est grande en matière de pollution et de destruction de milieux.

Jean-Pierre THIBAULT : Compte tenu des éléments de calendrier qui viennent d'être exposés, nous allons demander un report d'un mois dans la remise du rapport.

Il faut rappeler qu'un rapport parlementaire se contente d'émettre des propositions. Il convient donc de faire en sorte que ces propositions soient acceptables et appropriables par les autorités publiques. Si le calendrier est respecté, les éléments pourront être arbitrés de telle sorte que certaines dispositions puissent être annoncées à l'occasion de la prochaine Journée mondiale des zones humides, le 2 février 2019.



Aujourd'hui nous avons réalisé environ la moitié des auditions et des visites de terrain, ce séminaire étant considéré comme notre seconde visite. Nos prochaines visites sont programmées en Camargue et dans les Wateringues.

Nous avons déjà rencontré les agriculteurs, nous devons encore auditionner les pêcheurs et les gestionnaires d'espaces naturels - dont l'ONF.

A ce stade des investigations, quelques idées et orientations émergent déjà :

- le sujet majeur est aujourd'hui le climat ; or, les zones humides sont des capteurs de carbone et des systèmes régulateurs de la gestion de l'eau et peuvent donc constituer des solutions fondées sur la nature ;
- les territoires ont des solutions adaptées à leur réalité historique, géographique, sociologique ; et les plans nationaux pourraient être un socle national pour les territoires qui seraient mis en responsabilité, de sorte à territorialiser le sujet des zones humides beaucoup plus qu'il ne l'est aujourd'hui ;
- on arrive aujourd'hui à un tournant agricole : il est nécessaire d'infléchir les politiques agricoles actuelles et les zones humides sont de bons terrains d'expérimentation pour ce faire ; ce tournant correspond aux paiements pour services expérimentaux, qui sont déjà dans l'annonce faite sur le Plan Biodiversité en juillet dernier, au niveau de la mesure 24. Ce système permet, sémantiquement, au monde agricole des terres d'eau de sortir du vocabulaire dévalorisant de handicap naturel.

Jérôme BIGNON : Notre regard sur le monde agricole ne se limite pas à l'agriculture en zones humides. Nous nous intéressons également à la partie plus intensive de l'agriculture dont l'incidence est grande en matière de pollution et de destruction de milieux.

L'agriculture est importante pour l'ensemble du territoire et spécialement pour les zones humides.

Dans ce travail autour de l'agriculture, nous avons été puissamment aidés par Jean-Marie Gilardeau, ancien professeur de Droit à l'Université de Poitiers qui, aujourd'hui à la retraite, élève des vaches en zone de marais.

Nous n'oublions pas non plus l'outre-mer qui abrite des zones humides spécifiques, comme les mangroves ou les récifs coralliens. Lors du dernier Comité national de l'IFRECOR (Initiative française pour les récifs coralliens), j'ai demandé aux membres présents de nous envoyer leurs contributions, dont toutes figureront dans les annexes du rapport. //

TEMPS D'ÉCHANGES

Geneviève MAGNON

Syndicat mixte des milieux aquatiques du Haut-Doubs

Jérôme BIGNON

Sénateur de la Somme,
Président de l'association Ramsar France

Olivier ARNOULD

Direction départementale des territoires de Moselle

Raphaël JUN

Parc naturel régional des Landes de Gascogne

Catherine TROMAS

Parc naturel régional du Marais poitevin

Jean-Pierre THIBAULT

CGEDD,
Ministère de la Transition écologique et solidaire

Jean-Charles CATTEAU

Animateur de la journée,
Adhoc communication

Jean-Baptiste LUSSON

Atelier des territoires

Luc BARBIER

Parc naturel régional des caps et marais d'Opale

Henri POIRSON

Maire de Dieulouard,
Vice-président de la Communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson

Geneviève MAGNON : Je suis désolée que le Gouvernement soit aujourd'hui obligé d'avoir recours à une nouvelle mission parlementaire. Cela signifie que les efforts déployés depuis le Rapport Bernard n'ont pas porté leurs fruits.

Il me semble qu'un travail de simplification législative serait le bienvenu pour tout ce qui relève de la restauration des zones humides. Aujourd'hui, sur le Dugeon, des chantiers de plus de 100 ha de restauration de tourbières drainées sont traités comme des dossiers de destruction, avec toute la lourdeur administrative qu'impliquent ces dossiers réglementaires auxquels je consacre plus de la moitié de mon temps.

Le deuxième point de blocage important dans la préservation des zones humides est le foncier : un seul propriétaire peut suffire à bloquer un projet, en dépit de l'intérêt public majeur que celui-ci peut présenter.

Jérôme BIGNON : Je profite de cette intervention pour préciser que Geneviève Magnon vient d'intégrer le Conseil d'administration de Ramsar France.

On ne peut pas dire que rien n'a été fait depuis le Rapport Bernard, mais en 25 ans, la population a augmenté, les infrastructures se sont multipliées... ce qui a eu un impact sur les milieux naturels.

Il est complexe de simplifier la réglementation, d'autant que certains pourraient s'engouffrer dans la brèche ainsi créée, mais il y a effectivement peut-être des sujets qui méritent que soit mis en place un médiateur ou un facilitateur auquel il serait fait appel pour le traitement des dossiers.

Olivier ARNOULD : Il me semble qu'une réflexion est en cours autour de la révision de la nomenclature loi sur l'Eau avec trois décrets programmés.

Raphaël JUN : Nous sommes confrontés à cette même problématique de la réglementation dès que des travaux sont programmés en zones humides, notamment pour la restauration d'ouvrages hydrauliques. Ainsi si ces ouvrages ne sont pas répertoriés au niveau des Plans de prévention des risques d'inondation, on retombe dans le droit commun.

Par ailleurs, il n'y a plus de fonds depuis trois ans pour les Mesures agri-environnementales et climatiques (MAEc) et donc plus de levier auprès du monde agricole. De même les relais des services de l'Etat ne sont quasiment plus présents sur le terrain sur ces dossiers.

Catherine TROMAS : Au niveau des zones humides présentant un intérêt agricole fort, les prairies et l'élevage sont les plus adaptés. Il est donc nécessaire de maintenir les aides publiques, mais aussi d'assurer une certaine stabilité de ces aides car aujourd'hui les MAE changent régulièrement. Les agriculteurs ont besoin d'un accompagnement fort.

Jean-Pierre THIBAUT : Au-delà de la destruction ou de l'intensification, l'abandon de l'exploitation des zones humides est aussi une cause de leur disparition. Afin d'éviter cette déprise, deux leviers peuvent être utilisés :

- la rémunération pour services rendus ;
- l'assurance d'un modèle économique suffisant.

Sur ce deuxième aspect, dans les Basses vallées angevines, un système de débouchés des troupeaux paissant sur les prairies humides a été travaillé et l'agglomération d'Angers notamment alimente par cette filière ses cantines scolaires.

Une expérimentation dans ce sens est en cours sur trois territoires : Carentan, la Baie de Somme et le Marais de Brouage, qui a commencé à dégager quelques pistes.

Jean-Charles CATTEAU : Dans le contexte actuel de déprise progressive des aides, notamment au niveau de la future PAC, et de réduction de la dette, la notion de rémunération pour services environnementaux passe-t-elle par des dispositifs d'aide financière qui continueront de perdurer, ou est-elle basée sur le principe du "aide-toi toi-même" en valorisant les produits issus de cette agriculture ?

Jean-Pierre THIBAUT : Je ne pense pas qu'il soit question de supprimer ce type d'aides. Mais notre objectif est que la sémantique fasse reconnaître ces aides non pas comme une compensation d'un handicap mais comme la rémunération de services. Une mesure a d'ores et déjà été actée à travers les 150 millions d'euros pour paiement de services environnementaux confiés aux Agences de l'eau.

Une autre piste est celle de la solidarité entre villes et campagnes, s'agissant notamment de la réduction des risques d'inondation, dont les campagnes peuvent avoir la charge, mais qui profitent aux villes, qui pourraient donc participer financièrement à l'effort.

Enfin, un autre tournant prometteur est celui de l'agriculture biologique puisque la France présente aujourd'hui un gros déficit de produits agricoles biologiques et de proximité.

Jean-Baptiste LUSSON : Comment sont prises en considération les zones humides les plus anodines, notamment celles relevant du monde agricole, dont certaines sont détruites, notamment par retournement de prairies, en toute impunité ? Les DDT n'ont en effet aucun pouvoir sur le monde agricole et se trouvent démunies face à ces interventions.

Jérôme BIGNON : Il y aura toujours des personnes pour s'engouffrer dans les brèches où le droit est défaillant.

Le monde agricole connaît aujourd'hui un vrai malaise, que ce soit du côté de ceux qui souffrent d'un "handicap" naturel ou ceux qui se sont orientés vers des modèles trop intensifs, et le changement est inéluctable. D'autant que le consommateur est aujourd'hui de plus en plus soucieux de produits de qualité. Il y a ainsi une énorme demande de porcs bio que la France est obligée d'importer du Danemark !

Jean-Baptiste LUSSON : Sur le terrain on a du mal à voir l'amélioration venir. L'agriculture biologique ne représente qu'une petite partie de l'agriculture.

Jérôme BIGNON : Je n'encourage pas les agriculteurs qui ne respectent pas la réglementation, mais le problème est un problème de contrôle.

Jean-Charles CATTEAU : Le monde de l'élevage est aujourd'hui confronté à deux phénomènes importants :

- celui des conditions de travail qui fait que les agriculteurs souhaitent eux aussi avoir une vie de famille et ne plus passer leur vie derrière leurs bêtes ;
- celui de la diminution de la consommation de viande. Mais effectivement, il doit être possible de trouver des solutions alternatives pour que la tendance s'inverse.

Jean-Pierre THIBAUT : Le slogan aujourd'hui est de territorialiser, en misant sur la capacité du territoire à travailler sur les zones humides à partir des acteurs locaux.

Les contraintes énormes qui ont pesé sur le monde agricole ont fait ce que nous vivons aujourd'hui.

Il n'est pas possible d'imposer un modèle unique de désintensification, c'est pourquoi chaque territoire doit trouver ses propres solutions.

La tentative est bien de redonner une capacité de projet aux territoires, en s'appuyant sur des modèles possibles, pour certains déjà éprouvés, mais qui bien évidemment ne sont pas uniques.

Luc BARBIER : L'agriculture et l'élevage sont une clé de voûte de la gestion des zones humides. C'est un élément essentiel pour l'avenir.

Nos territoires sont aujourd'hui confrontés à deux difficultés : d'une part l'inventaire des zones humides et d'autre part leur hétérogénéité en matière de zones humides. C'est pourquoi les réponses ne peuvent être apportées que par des mesures très différentes et doivent donc être territorialisées, afin de mettre en place des dispositifs économiques adaptés.

Cette mission parlementaire pourra-t-elle servir de tremplin à une future loi sur les zones humides ?

Jérôme BIGNON : Il faudra au moins revenir sur l'arrêt du Conseil d'Etat, qui nécessitera effectivement de trouver un vecteur législatif pour la définition des zones humides. Il faut résoudre ce problème rapidement car certains terres comme n'étant pas humides au motif que l'arrêt du Conseil d'Etat implique de prendre en compte les deux critères. Et plus nous tardons, plus nous risquons donc de perdre encore des zones humides.

La mission parlementaire est là pour faire des propositions au Gouvernement, mais ce sont les parlementaires qui par la suite prendront l'initiative de répondre à ce rapport par des points législatifs. Nous ne savons pas aujourd'hui s'il y aura de quoi faire une grande loi.

Henri POIRSON : Certaines lois sont aujourd'hui en contradiction avec la protection des différentes zones humides. Ainsi aujourd'hui on finance la méthanisation, ce qui a pour conséquence le retournement de prairies en maïs qui est utilisé pour cette méthanisation.

Sur notre territoire, nous avons une coopérative qui a recours à des produits phytosanitaires pour le traitement des semences. Elle s'oriente aujourd'hui vers un nouveau système qui devrait lui permettre de faire l'économie annuelle de 14 tonnes de phytosanitaires et pourtant elle n'a pas pu obtenir d'aide sur ce projet. De la même façon, les aides de l'Agence de l'eau en matière d'acquisition foncière sont en baisse. Il va donc être de plus en plus difficile d'acquérir des zones humides en vue de leur préservation.

Par ailleurs il est nécessaire de sensibiliser l'ensemble des élus. L'association des maires de France me semble un bon vecteur pour ce faire.

Jérôme BIGNON : Je vous propose à chacun de transcrire ces différents points sous forme d'une note que nous pourrions le cas échéant intégrer dans notre rapport. S'agissant des sujets pratiques, des solutions concrètes sont effectivement à réfléchir.

La France a changé depuis 1993, mais les zones humides restent et sont de plus en plus un enjeu majeur. D'autant qu'avec la signature de l'Accord de Paris, la France se doit de continuer à être moteur sur la question de l'eau et du climat.



3 ■ REMISE DES PRIX POUR LES COMMUNES LAURÉATES AU LABEL "VILLE RAMSAR" ET TÉMOIGNAGES

PRÉSENTATION DU LABEL VILLE RAMSAR ET REMISE DES DIPLÔMES AUX VILLES LAURÉATES



Paul DELDUC

Directeur général de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, Ministère de la Transition écologique et solidaire

Bonjour à tous,
Et merci de m'accueillir.
Je salue effectivement particulièrement les élus des collectivités et l'association qui accueille le séminaire,
Le Président de l'association, bien sûr, Cher Jérôme Bignon,
Et puis tous les élus qui représentent les territoires et les gestionnaires des sites Ramsar qui sont présents.

Je vous salue au titre de l'engagement que vous avez, ce qu'a dit tout à l'heure Jérôme : ce que vous faites est très important, même s'il y a des embûches. Vous l'avez bien expliqué, il y a plein de choses qui vous contrarient, et qui contrarient d'une façon générale la prise en compte du long terme dans notre vie. Et plus ça va, plus c'est compliqué de prendre en compte le long terme parce que tout un tas de choses font qu'il faut toujours tout faire à toute vitesse et qu'il est difficile de se projeter

Le prix s'adresse aux Villes qui prennent des décisions et qui agissent pour les zones humides dans leur activité normale de ville.

Je vous salue au titre de l'engagement que vous avez, ce qu'a dit tout à l'heure Jérôme : ce que vous faites est très important, même s'il y a des embûches. Vous l'avez bien expliqué, il y a plein de choses qui vous contrarient, et qui contrarient d'une façon générale la prise en compte du long terme dans notre vie. Et plus ça va, plus c'est compliqué de prendre en compte le long terme parce que tout un tas de choses font qu'il faut toujours tout faire à toute vitesse et qu'il est difficile de se projeter dans les externalités positives, comme par exemple les zones humides. C'est ce que nous avons évoqué au départ. Arrêtez de parler de handicap, les zones humides sont en fait des externalités positives : elles apportent quelque chose dont la valeur n'est pas traduite par le marché, parce que c'est du moyen et du long termes, parce que cela ne se voit pas immédiatement. Il y a tout un enjeu autour de cela que vous portez, que seules les personnes publiques peuvent vraiment porter. Pour les personnes privées, c'est assez difficile, sauf une association bien sûr dont c'est la vocation. Mais pour les acteurs économiques de la sphère privée, c'est difficile de porter du long terme. Donc on a besoin de les pousser. Le Ministre François De Rugy dit toujours qu'en matière d'environnement il faut à la fois avoir des outils incitatifs – des outils qui encouragent, qui engagent – mais on ne peut pas se passer d'un certain nombre d'outils normatifs.

C'est pourquoi nous sommes revenus sur l'affaire de la définition des zones humides, qu'il faudra qu'on règle, nous en sommes bien conscients.

Revenons à nos moutons, c'est-à-dire à l'affaire du Prix lui-même.

Je suis venu parce que je m'occupe de l'urbanisme, de la nature et de l'eau.

Le prix s'adresse aux Villes qui prennent des décisions et qui agissent pour les zones humides dans leur activité normale de ville. C'est au cœur des préoccupations de la Direction générale de l'Aménagement du logement et de la nature : faire en sorte que dans les territoires s'intègrent tous les impératifs, tous les enjeux, dont ceux de la protection de l'environnement, avec ceux sociaux et économiques de donner un cadre de vie positif agréable – de le construire ensemble d'ailleurs à l'échelle des territoires.

Et donc le prix en lui-même est un objet qui est au cœur des préoccupations que nous pouvons avoir dans la Direction, qui sont portées par deux Directions à l'intérieur de la Direction générale : la Direction de l'eau et de la biodiversité, que pas mal d'entre vous connaissent, qui porte la politique notamment de préservation des milieux humides ; et la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages.

Pourquoi est-ce que, cette année particulièrement, cela présentait un intérêt d'avancer sur ce sujet ?

Bien sûr, il y a le Prix lui-même. Et 2018 était déjà une année dans laquelle nous avons essayé d'insister sur la thématique Zones humides et Villes. Ce n'est pas la première fois car cela avait déjà été fait dans le passé. Au niveau international avait été retenu le thème : "Des zones humides pour un avenir urbain durable" pour la Journée mondiale des zones humides 2018. Il y a évidemment eu la remise des quatre prix pour les villes françaises, on reviendra dessus. Mais le thème général sur l'aménagement urbain et les zones humides était le thème au cœur de la dernière Conférence des Parties de la convention de Ramsar.

Et puis, nous avons remis cette année, pour la deuxième fois, le grand prix "Milieux humides et urbanisme". Nous avons fait une première édition il y a quelques années, nous avons recommencé cette année, pour démontrer comment on peut faire un urbanisme moderne, durable, en intégrant les milieux humides avec leurs petites particularités, dans le cœur de la ville.

Cette année, neuf collectivités avaient été récompensées pour leurs projets dans ce domaine. Au passage, c'est un prix qui avait été remis au siège de l'Association des maires de France puisque l'association était partenaire de ce travail avec le ministère de la Transition écologique et solidaire et le ministère de la Cohésion des territoires.

Venons-en au Prix, dont le nom exact est "Ville des zones humides accréditée par la convention de Ramsar", et en plus court "Ville Ramsar". Il a été décidé à la Conférence des Parties en 2015 et il a été attribué à la dernière Conférence des Parties il y a quelques jours.

Le Prix Ville Ramsar est remis aux villes d'Amiens, Courteranges, Pont-Audemer et Saint-Omer.

L'objectif est d'honorer et de donner à voir des villes qui intègrent la préservation des zones humides dans leurs processus de décision, qui n'en font pas juste un petit élément de décor, mais pour qui cette action rentre dans le cœur du projet de territoire, et cela se manifeste dans les décisions, dans les choix d'aménagement, dans les choix d'urbanisme, dans la sensibilisation du public, dans l'animation et le lien avec les acteurs en général, et même dans les objectifs de qualité des services d'eau et d'assainissement. C'est vraiment un ensemble qui rentre dans la politique urbaine.

Le Comité de sélection français – puisqu'il y avait eu une présélection française – avait sélectionné quatre candidatures, et ces quatre candidatures ont toutes été retenues par le Comité international. C'est assez remarquable puisqu'il y a eu 18 villes qui ont été honorées lors de la Conférence des Parties, dont six chinoises, quatre coréennes, quatre françaises et quatre pour chacun des autres pays : Hongrie, Tunisie, Sri Lanka et Madagascar.

A l'époque, seuls Amiens et Pont-Audemer avaient réussi à se rendre à Dubaï. Et il nous a semblé de toutes façons juste de pouvoir avoir une manifestation nationale en France pour remettre ces Prix qui témoignent quand même d'un engagement particulier, et pour donner envie – je l'espère – à tout un tas d'autres collectivités d'aller dans la même voie en vue de la prochaine Conférence des Parties dans trois ans.

Je crois que je vous ai tout dit. Maintenant nous allons procéder à la remise des différents Prix. //



TÉMOIGNAGES D'ÉLUS ET REPRÉSENTANTS DES VILLES LAURÉATES



Florence RODINGER
Adjointe au Maire Amiens

Projection de la vidéo de présentation officielle de la Ville d'Amiens-Ville Ramsar.



Merci.

Je vous adresse les excuses de Mme Brigitte Fouré, maire d'Amiens, qui est absente, qui est d'ailleurs allée à Dubaï, moi j'ai préféré Metz.

J'espère que la vidéo vous a donné envie de venir dans notre ville, dont nous sommes très fiers. Je vous propose quelques diapositives sur les principaux éléments de notre dossier, qui font d'Amiens et de son agglomération une ville amie des zones humides.

Amiens se trouve dans la région des Hauts-de-France, dans l'ex-Picardie à laquelle se sont agrégés le Nord et le Pas-de-Calais, dans le département de la Somme. Monsieur Bignon est mon sénateur d'ailleurs.

Elle s'étend sur 5 031 ha, où vivent près de 133 000 habitants.

Nous sommes concernés par ce label, du fait de ses marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre. Le site Ramsar va d'Abbeville à Ham, c'est-à-dire traverse tout le département sur environ 120 km, avec Amiens pour 300 ha concernés par les zones humides d'importance internationale.

Amiens et son agglomération ont de multiples atouts, que je pourrai difficilement détailler :

- Jules Verne tout un symbole, ancien conseiller municipal ;
- une offre diversifiée en matière d'arts, allant de notre patrimoine classé à l'UNESCO qu'est la cathédrale - la plus belle cathédrale du monde, après Metz bien sûr ! - et le spectacle Chroma qui l'illumine tous les soirs, au festival international du film d'Amiens, le festival de la bande dessinée, et surtout le festival "Arts, ville et paysages", qui met en scène le site des hortillonnages ;
- un label pour la jeunesse, qui nous a permis d'être capitale européenne de la jeunesse.

Amiens s'est construite pour partie sur le lit majeur de trois cours d'eau : la Somme, l'Avre et la Selle. Elle

voit donc son territoire couvert de zones humides plus ou moins naturelles : fleuve, rivières, canaux, marais alcalins exploités pour la tourbe, exploitation qui a laissé de nombreux étangs, souvent en communication avec les cours d'eau, les prairies plus ou moins humides, et enfin les hortillonnages, ensemble d'îlots denses en jardins s'étendant sur environ 265 ha.

Evidemment, Amiens garantit la préservation des zones humides de son territoire en appliquant un panel de mesures réglementaires et contractuelles, passant notamment par l'adoption de schémas, dont le SCoT, et plans ayant une valeur juridique locale, plus particulièrement en matière d'aménagement et de droit à construire, comme évidemment le PLU (Plan local d'urbanisme), qui rend inconstructibles les zones humides.

De plus, sur le territoire de la ville et sur toute son agglomération, des zones humides reconnues pour la biodiversité menacée qu'elles hébergent profitent de mesures spécifiques, telles deux Zones de protection spéciale dans le cadre de Natura 2000, une Zone spéciale de conservation, une Réserve naturelle nationale, un Arrêté préfectoral de protection de biotope, et plusieurs sites inscrits.

Par ailleurs une dizaine de sites de zones humides sont propriétés de notre ville. Nous les conservons en l'état et en avons ouverts sept au public. Ils sont ainsi, de fait, préservés par l'intérêt que leur porte la population.

Amiens limite ses rejets d'eaux usées dans le milieu. A noter que nous avons 9,5 millions de mètres cubes d'eaux usées qui sont traitées.

Pour les déchets, l'effort est aussi important : plus de 100 000 tonnes par an sont collectées et dirigées en dehors du milieu naturel et plus de 72 % vont vers des filières de valorisation.

Je voulais faire juste une petite parenthèse puisque nous parlions climat, pour dire qu'Amiens est très engagée dans la transition énergétique. Notamment, nous développons tout ce qui est réseau de chaleur avec un mix d'énergies renouvelables et le principal mix énergétique est lié aux eaux usées du site d'Ambonne, avec une pompe à chaleur qui récupère les calories pour les transformer en chaleur.

Nous avons plusieurs sujets qui nous ont valu d'ailleurs le label TEPOS, de Territoire à Energie Positive, qui sera aussi valorisé par le fait que nous sommes en train de reconfigurer complètement la ville d'Amiens, qui est en chantier en ce moment, pour y construire quatre lignes de bus électriques. On comprend bien l'intérêt pour les gaz à effet de serre, surtout qu'ils transportent quand même 13,5 millions de personnes par an. Ce n'est pas anodin pour le climat de raisonner sur ces sujets-là.

Et nous partons aussi sur 18 ha de ferme solaire, avec l'objectif d'avoir une autonomie énergétique à terme.

Comme nous le disions tout à l'heure, on peut réfléchir global au niveau d'un gouvernement, mais nous, nous apportons des réponses locales.

J'en veux aussi pour preuve toutes nos actions liées aux produits phytosanitaires, que l'on a bannis sans attendre la loi Labbé d'ailleurs : nous faisons cela depuis 2008 sur les parterres des espaces verts.

Nous sommes engagés aussi sur l'éducation à l'environnement, notamment au niveau des enfants, puisque 7 000 enfants par an sont concernés par les animations. Il y a également des animations pour les adultes : nous organisons des sorties nature et autres animations, et nous ouvrons quatre sites en zones humides disposant d'un dispositif d'interprétation.

Assez régulièrement dans notre presse institutionnelle, nous évoquons ces zones.

Et enfin, nous participons à la Journée mondiale des zones humides qui a lieu en février, et pour laquelle nous nous engageons déjà pour 2019.

De façon spontanée, des groupes de citoyens constitués généralement en association se trouvent partie prenante de la gestion des zones humides. Ils en sont usagers ou simplement motivés pour leur conservation.

Nos collectivités ont signé une convention avec une association spécialisée dans la préservation et la gestion des espaces naturels, pour démultiplier leur action en faveur des zones humides. Elle intervient actuellement sur six zones du territoire de l'agglomération d'Amiens.

Et enfin un vœu, voté par le Conseil municipal, pour aller plus loin : "il affirme clairement notre souhait profond de préserver les zones humides de notre territoire.

[...]. Nous affirmons notre volonté de lutter contre la dégradation des espaces, d'améliorer les conditions de vie des habitants et des visiteurs et de se donner les moyens d'une attractivité économique renouvelée".

Amiens garantit la préservation des zones humides de son territoire en appliquant un panel de mesures réglementaires et contractuelles.

Et plus concrètement, nous avons formalisé un projet plus urbain visant à donner au fleuve une place centrale dans l'espace public.

Je vous remercie de votre attention.





Fabien GÉRARD
Maire de Courteranges

Projection de la vidéo de présentation officielle de la Ville de Courteranges.

Bonjour à toutes et à tous,
Je vais essayer de faire un bref résumé et d'être court et concis.

Tout d'abord, je ferai un peu d'historique. Je suis un jeune maire puisque j'ai été élu en 2014. Et dans un premier temps, je rendrai hommage à mon prédécesseur qui, depuis une trentaine d'années, était très axé sur tout ce qui était réserve naturelle, etc. Et c'est un peu grâce à lui aujourd'hui que nous sommes ici et que nous avons obtenu le label.

Je suis entré pour ma part au Conseil municipal en 2002. J'ai donc été conseiller dans un premier temps et après premier adjoint et depuis 2014 je suis maire.

Je me souviens quand j'ai discuté la première fois avec l'ancien maire, Serge Spilmann, je lui ai demandé pourquoi il accordait beaucoup d'importance au domaine environnemental. Et lui m'a répondu la chose suivante : "Mais qu'allons-nous offrir aux générations futures ? Si nous ne protégeons pas nos prairies, si nous ne protégeons pas nos zones naturelles, nous allons vers de l'urbanisme à outrance".

Et aujourd'hui, on s'aperçoit effectivement que cela peut être problématique. Donc, en plein accord avec lui je suis dans un premier temps rentré au conseil et je suis devenu son adjoint. Et aujourd'hui donc j'exerce la fonction de maire.

Depuis 2012, la commune de Courteranges, petite commune de 600 habitants située dans le département de l'Aube et au sein du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, a décidé de passer au zéro phyto.

Nous avons dans un premier temps adhéré à l'organisme qui s'appelle la FREDON Champagne-Ardenne et nous avons choisi de nous engager à ce niveau.

Zéro phytosanitaire, c'est bien sur le papier, c'est bien quand on le dit, mais je vous rappelle que derrière, cela a plusieurs inconvénients.

En termes de coût pour une commune, il faut remplacer le produit par de la main d'œuvre. J'entendais tout à l'heure des commentaires qui disaient que sur le phytosanitaire cela serait bien d'avoir des aides. Effectivement je pense que ce serait une bonne idée.

2012, zéro phyto, cela passe par de la communication en interne, communication dans les journaux communaux, communication avec la population, en essayant d'expliquer qu'il faut arrêter de traiter, que les produits phytosanitaires sont nocifs. Et nous nous engageons nous à ne plus traiter du tout, y compris les espaces publics et les cimetières. C'est compliqué, mais nous y arrivons et nous en sommes fiers.

Le zéro phyto c'est aussi un changement de mode d'opération, en particulier pour les services techniques. C'est-à-dire que comme on ne traite plus, on doit remplacer par des interventions manuelles.

Nous avons fait le choix aussi dans la commune de faire l'acquisition de chevaux. Les chevaux c'est assez pratique, parce que cela mange de l'herbe, cela évite de tondre et cela nous permet dans certains endroits de remplacer les interventions humaines. Cela va donc de pair avec le zéro phyto.

Ensuite, nous avons aussi fait le choix de réenherber certains trottoirs. Dans certaines villes les trottoirs sont en enrobé, chez nous ils sont en concassé. Pour éviter de désherber à outrance, nous avons donc fait le choix de réenherber ces trottoirs, un sur deux car il faut aussi prendre en compte l'accessibilité. Nous avons pu le voir dans le petit film qui vient d'être diffusé. Nous avons fait quelques tests, soit en semant du gazon, ce qui s'avère assez compliqué, soit en retirant une partie du concassé pour le remplacer par de la terre avant de réenherber. Cela s'est avéré concluant.

Aujourd'hui nous sommes passés dans la phase 2, celle où nous allons mettre en place un trottoir sur deux de réenherbé.

Dans le cadre de la main d'œuvre, au niveau de la commune, nous employons des chantiers d'insertion, en particulier le centre d'insertion du Parc naturel régional de la forêt d'Orient. Et nous sommes également très utilisateurs de centres de l'enfance. Nous accueillons régulièrement des enfants, à qui nous expliquons les réserves naturelles, les zones Ramsar, à quoi elles servent, et nous leur faisons visiter la commune. Et dans un second temps nous leur proposons de contribuer à aider la commune et la Région par une action de désherbage ou d'entretien de certains fossés. C'est ce qui s'est passé pour le Centre de l'enfance de l'Aube, qui nous a mis à disposition une équipe de jeunes adolescents de 14 à 16 ans, qui ont participé à l'entretien de certains fossés. Nous les remercions bien évidemment.

En 2016, nous avons révisé le PLU et, ce qui n'était pas le cas dans le PLU de 2002, nous nous sommes dit qu'il fallait que les réserves naturelles ou les zones Natura 2000 soient repérées nettement dans le PLU. Dans notre PLU nous avons donc déterminé des zones, qui bien évidemment ne seront pas constructibles, et qui sont réservées aux espaces naturels.

Nous avons parlé tout à l'heure de prairies. Nous avons également des konik polski, installés par le PNR de la Forêt d'Orient sur nos prairies et nous pratiquons la fauche tardive dans nos prairies humides.

Je suis très content d'être parmi vous aujourd'hui pour recevoir ce prix. La totalité de la commune aujourd'hui est implantée sur une zone Ramsar et nous avons environ 29 ha de réserve naturelle. Nous faisons de l'acquisition régulière, c'est-à-dire que tous les ans, nous budgétisons une acquisition régulière de prairies, ce qui

se passe parfois par des dialogues avec des cultivateurs, avec des particuliers, qui acceptent effectivement de nous vendre ces parcelles de terrain pour que la réserve naturelle s'agrandisse. Qu'ils en soient remerciés. Nous avons ainsi pu faire l'année dernière l'acquisition de 7 ha, ce qui nous a permis de passer à 29 ha de réserve naturelle.

Je voudrais terminer par des remerciements, dans un premier temps à notre financeur. Je pense tout particulièrement à l'Agence de l'eau, grâce à laquelle on peut encore aujourd'hui faire de l'acquisition pour compléter les réserves naturelles. Merci à l'Agence de l'eau.

Merci également au Parc naturel régional de la Forêt d'Orient qui, dans un premier temps nous a permis de réaliser le petit film que vous avez vu. Merci pour leurs actions tout au long de l'année : que Claire Parise, ici présente, en soit bien remerciée : c'est elle qui nous a présentés pour ce label. Un parc naturel est une institution importante, je pense, pour toute commune et toute ville. C'est un organisme qui nous permet de nous orienter dans tout ce que nous devons mettre en place, dans tout ce que nous devons respecter au quotidien dans la gestion d'une commune. Merci au Parc.

Et enfin, merci aux habitants. Parce qu'il faut savoir que quand vous mettez en place des réformes comme des traitements zéro phyto, à un moment donné les habitants sont sollicités, en leur demandant de changer un peu leur comportement. Et là je remercie effectivement mes habitants, qui ont su et qui nous ont accompagnés dans la mise en place de tout ce que nous avons envisagé.

Je vous remercie toutes et tous de votre attention. //

Nous avons révisé le PLU. Dès lors, les réserves naturelles ou les zones Natura 2000 sont nettement repérées et bien évidemment non constructibles.





Michel LEROUX
Maire de Pont-Audemer

Projection de la vidéo de présentation officielle de la Ville de Pont-Audemer.

Mesdames, Messieurs,
Je voulais d'abord vous faire part de la fierté et du bonheur d'être parmi vous aujourd'hui, à l'occasion de ce 10^e séminaire Ramsar France.

Il y a deux ans, j'avais le plaisir de vous accueillir à Pont-Audemer. Certains d'entre vous étaient déjà présents. Je viens cette année comme invité, notre chemin ensemble se poursuit.

Cette fierté, ce bonheur, sont d'autant plus grands que la ville de Pont-Audemer, comme les trois autres communes, a été labellisée ville Ramsar lors de la convention qui s'est tenue à Dubaï il y a quelques jours, comme cela a été rappelé tout à l'heure.

C'est un label qui nous oblige, c'est un véritable honneur. Mais en réalité, c'est bien plus que cela.

Ramsar et son réseau est une grande famille, une famille bienveillante, une famille qui se construit sur des valeurs

et des principes sains, une famille qui veille à valoriser, à protéger, à transmettre le patrimoine commun de l'humanité, notre biodiversité.

Les zones humides sont au cœur de notre projet commun. Mais le message de Ramsar va, à mon sens, bien au-delà. Nous sommes en quelque sorte des lanceurs d'alerte et des acteurs d'un monde qui change.

Agir pour la valorisation et la protection des zones humides, pour moi c'est agir pour l'environnement tout entier, pour la biodiversité dans toutes ses dimensions. C'est bien évidemment agir pour demain.

Demain, justement, parlons-en ! Quelle société, quelle planète voulons-nous laisser à nos enfants, à nos petits-

enfants ? Quel modèle de société souhaitons-nous privilégier ? Celui qui justement entre 1970 et 2015 a fait disparaître environ 35 % des zones humides de la planète, soit trois fois plus vite que les forêts dont le sort n'est déjà guère enviable ? Ce modèle de société qui a fait disparaître 60 % des populations d'animaux sauvages en 44 ans selon le dernier rapport du WWF. Ce modèle de société qui continue à exploiter les énergies fossiles, à artificialiser les sols, à épuiser les ressources naturelles, à polluer sciemment au nom d'une économie dite libérale qui échappe au contrôle des Etats. Je pourrais continuer longtemps, malheureusement, à pointer du doigt nos erreurs, nos errements, nos crimes environnementaux, nos atteintes contre nous-mêmes et contre notre avenir. Mais face à ce constat terrible et glaçant, nous sommes là, toutes et tous, pour agir. Agir sur nos territoires grâce notamment au label Ramsar, c'est mettre en place des outils pour valoriser, protéger et transmettre. Face à la fragilité du monde, nous sommes tous et toutes les acteurs d'un avenir durable. Un monde qui commence ici, chez nous, à nos portes.

L'estuaire de la Seine, sur lequel se situe Pont-Audemer, le marais Vernier et la Risle maritime, qui sont les premières zones Ramsar à proximité de notre territoire, sont autant de biotopes fabuleux, riches, intéressants et néanmoins vulnérables.

On ne peut les ignorer, on ne peut s'en détourner, on ne peut faire la leçon aux autres sans commencer par s'occuper des milieux naturels qui font la vie de nos territoires.

Car c'est bien de cela dont il s'agit : la vie. Cette vie qui nous emmène sur les chemins de la vallée de la Risle. Cette vie qui habite les venelles de la petite Venise normande - comme on aime à appeler Pont-Audemer -, cette vie qui parcourt les sentiers du marais Vernier, qui nous permet de flâner au cœur de la réserve naturelle des Courtils de Bouquelon, de partager les richesses du Parc naturel régional des boucles de la Seine Normande. Cette vie qui partout dans les zones Ramsar est si puissante, si belle et si fragile à la fois.

Les zones humides ne sont pas que de jolis paysages ou de belles cartes postales. Elles fournissent directement ou indirectement presque toute l'eau douce consommée dans le monde. Elles sont une source d'aliments pour plus d'un milliard de personnes et 40 % des espèces de la planète y vivent et s'y reproduisent. Elles sont une source unique de matières premières, de ressources génétiques pour la pharmacopée. Elles protègent des catastrophes, nous l'avons vu ce matin, en atténuant les crues ; et bien d'autres bienfaits encore.

Ces bienfaits, à nous d'en assurer la pérennité, en développant les énergies renouvelables, en favorisant les mobilités non polluantes, en diminuant notre consommation énergétique, en végétalisant notre environnement, en protégeant et en économisant nos ressources. Autant d'actions et bien d'autres que nous menons et que nous allons mener sur notre territoire.

C'est bien un autre modèle de société que nous devons inventer localement. C'est bien une nouvelle manière d'appréhender nos territoires qu'il nous faut mettre en place.

Il nous faut penser autrement la ville et nos bassins de vie, dans son environnement, dans ses déplacements, dans sa consommation. Pour cela, nous avons mis en place un Plan climat-air-énergie territorial. Nous travaillons sur un PLUIH - Plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat -, dont les trames vertes et bleues sont fortement renforcées. Nous construisons avec les citoyens, et pour les citoyens qui vivent chez nous, avec les acteurs engagés, un projet de territoire autour de l'eau, notre identité, notre valeur ajoutée, notre avenir commun.

Il nous faut penser autrement la ville et nos bassins de vie, dans son environnement, dans ses déplacements, dans sa consommation.

Ce projet de territoire citoyen se fonde sur trois axes :

- *recréer la continuité écologique et naturelle, avec la volonté de repenser notre rapport à l'eau, notre rapport à la Risle ;*
- *créer ce que nous avons appelé une Risle intense autour de pôles, de fonctions jalonnant un vaste espace naturel habité dont un des objectifs sera de circonscrire l'intensité urbaine, avec une dimension contemporaine : "ma vie, ma ville à 15 minutes" ;*
- *le dernier axe sera de faire rayonner la vallée de la Risle en Normandie, un aspect sur lequel Ramsar sera un atout indéniable.*

Oui, il faut changer de logiciel, changer d'organisation, de perception de notre monde. Il faut changer radicalement et rapidement.

Je suis convaincu que là où il y a une volonté il y a un chemin, un chemin que Ramsar a commencé à tracer et que nous devons emprunter sans hésitation avec la farouche volonté de changer nos territoires pour changer notre monde.

Je vous remercie. //





Luc BARBIÈRE

Représentant de la Commune de Saint-Omer

Projection de la vidéo de présentation officielle de la Ville de Saint-Omer.

W Je tiens à excuser François Decoster, Maire de Saint-Omer, vice-président de l'agglomération du Pays de Saint-Omer et aussi vice-président de la Région qui a un agenda qui ne lui a pas permis d'être avec nous aujourd'hui.

Il a déjà dit beaucoup de choses donc je ne vais pas revenir dessus.

Et puis je me suis dit que comme il y avait déjà trois intervenants qui passaient certainement avant moi, compte tenu de l'ordre alphabétique, j'allais essayer plutôt de diversifier un petit peu l'intervention en regardant d'où on vient pour savoir où on va.

Je voudrais commencer par une anecdote par rapport à Amiens. Pourquoi sommes-nous devenus Ramsar il y a dix ans cette année ? C'est parce que je grenouille dans un certain nombre de cercles depuis longtemps et régulièrement quand j'étais sur Paris et que je disais d'où je venais, à savoir d'une zone humide du Nord de la France, on me disait tu viens des hortillonnages d'Amiens.

Et sincèrement c'était agaçant parce qu'on est 15 fois plus grand qu'eux. Mais, blague à part, c'était assez agaçant parce que nous nous disions que nous n'étions pas reconnus dans le contexte des grandes zones humides

ou des zones humides qui comptaient pour une raison culturelle ou naturelle. Et cela nous a engagés, avec les élus, à aller chercher cette reconnaissance, en sachant pourquoi on allait la chercher. Et nous avons travaillé pendant six ans pour déposer un dossier de candidature à la convention de Ramsar.

Saint-Omer c'est un territoire qui a treize siècles d'histoire, qui a été aménagé par les moines il y a très longtemps. Aujourd'hui, ce qu'on peut voir, ce sont des maisons au bord de l'eau. Il y a 4 000 habitants de la ville de Saint-Omer sur les 15 000 qui habitent dans la zone humide, c'est une de nos très grandes particularités.

Quand on veut savoir d'où on vient, il faut regarder très loin. Nous avons eu la chance d'avoir eu Strabon en -58, qui était le premier témoin à avoir écrit sur notre territoire et qui disait que "la mer s'épanchait deux fois par jour".

Et par rapport à ce que disait Paul Delduc tout à l'heure, nous avons déjà un problème de limitation de zones humides : est-ce qu'on était dans la mer, est-ce qu'on était dans l'eau ? Cela dépendait des marées, cela dépendait toujours. Et du coup, nous situons déjà un peu la vie de nos prédécesseurs.

Les moines de Saint-Bertin qui sont arrivés en l'an 700. Ils étaient dans un petit monastère à Saint-Momelin, et se sont mis dans un frêle esquif et se sont laissés balader et sont arrivés sur une petite butte qui est Saint-Omer maintenant. Et leurs compagnons sont arrivés sur l'île de Sithiu où ils ont créé l'abbaye Saint-Bertin.

A l'époque où ils ont créé l'abbaye, il y avait trois clochers à plus de 50 m, il y avait trois abbayes et au XIV^e siècle, Saint-Omer était une des dix plus grandes villes du Septentrion, il y avait 40 000 personnes qui vivaient en ville.

Les moines ont fait comme partout. Je pense que nous avons tous un passé commun, c'est l'impact des religieux dans nos territoires. Et pourquoi sont-ils arrivés ? C'est quand même que nos zones humides, ce n'était pas rien : si elles n'avaient pas été là, il n'y aurait pas eu les constructions urbaines.

L'origine, c'est que quand on arrivait sur des territoires de zones humides, il y avait de l'eau, il y avait de la chasse, il y avait du poisson et on était capable de nourrir des populations et de faire plein d'autres choses.

A Saint-Omer en 1702, tout ce qu'il y avait en arrière de la ville vers le nord, c'étaient des petites îles en maraîchage. Dès le XII^e siècle il y avait du maraîchage, un petit peu comme à Amiens. Ce qui explique que Saint-Omer aujourd'hui est la capitale d'été du chou-fleur. Nous sommes les premiers en production de légumes à avoir produit du légume dès le XII^e siècle.

Des fois aujourd'hui avec l'administration, nous avons du mal à expliquer que nous labourons des terres et que nous cultivons des légumes dans la zone humide. Mais il faut savoir que dès le XIV^e siècle il fallait nourrir 40 000 personnes. Du coup les moines ont poussé les gens à développer leur territoire.

Il y avait les marais impraticables pour la cavalerie, selon les termes de l'époque.

Il y a au musée du Prado un tableau de Saint-Omer en 1638, quand le roi de France avait décidé de reprendre la ville. Il avait bouché l'exutoire du Marais audomarois et avait fait passer l'eau à trois pieds au-dessus des plus hautes digues, permettant ainsi à des bateaux de mer de rentrer dans le marais, pour attaquer Saint-Omer. Tout le marais avait été noyé. Donc les zones humides permettaient aussi de sécuriser les habitants.

Aujourd'hui nous vivons les zones humides comme un danger, un risque d'inondation, de crue. Dans ces époques-là elles avaient un rôle défensif et cela sécurisait les habitants. Nous avons des fois complètement inversé les processus.

Saint-Omer, marais habité, c'est une de nos grandes particularités : nous avons 150 habitants sur des îles, on a le dernier facteur de France en bateau. Nous avons un territoire très particulier qui s'est adapté. Des maisons typiques avec les légumes : nous avons aussi en ressources génétiques beaucoup de choses qui sont liées aux variétés de légumes.

Le volet eau et biodiversité est un de nos trois fondamentaux : marais habité, marais cultivé et eau et biodiversité.

On retrouve aujourd'hui les alignements de légumes comme sur les hortillonnages d'Amiens, mais c'est plus grand.

Nous partageons cette difficulté d'avoir des paysages horizontaux qui rendent difficile leur lecture et leur appropriation par nos visiteurs. Et c'est vrai que quand on prend un peu hauteur ça rend beaucoup mieux.

Dans les grandes particularités, nous avons donc aussi le marais cultivé.

En 1911, il est estimé qu'il y avait déjà 2000 familles de maraîchers qui travaillaient la terre et qui avaient des choses très particulières au niveau patronymique. Et en 1956, l'économie de la ville dépendait beaucoup de la production légumière : on cultivait 12 millions de choux-fleurs. On exportait nos choux-fleurs à Paris par le train. Et toute cette activité a créé de l'énergie et a permis à la ville de se développer.

Aujourd'hui on s'aperçoit qu'on a oublié toute cette histoire. On a oublié toute cette période glorieuse qui a fait vivre le territoire, qui lui donnait vraiment une connotation et des particularités très fortes.

Et puis il y a eu un blanc parce que l'économie est passée par là, parce qu'on a marginalisé nos territoires. Et aujourd'hui on est en train d'y revenir, parce que la nouvelle étape va être le changement climatique, l'agro-écologie et nous allons devoir trouver de nouvelles réponses parce que la zone humide va apporter des espaces de résilience. Nous allons redécouvrir des choses que nous avons oubliées. Et je pense que l'idée que François Decoster évoquait, c'est que nos zones humides ont un vrai avenir demain, parce qu'elles vont rendre des services à la société que nous avons oubliés et elles vont rendre des services auxquels nous n'avions pas pensé.

Sauvegarder le patrimoine, préserver et faire évoluer des activités, imaginer de nouveaux chantiers... parce que la planète va plus vite que nous et que le changement climatique nous rattrape.

Je pense que le sens de la désignation de Saint-Omer ville Ramsar, c'est un petit peu tout cela : un patrimoine à sauvegarder, des activités à préserver, à faire évoluer, et puis surtout des nouveaux chantiers à imaginer parce que la planète va plus vite que nous et que le changement climatique nous rattrape.

Je vous remercie. //



4 ■ DISCOURS DE CLÔTURE DU SÉMINAIRE



Roland SIMON

Maire de Vaux,
Conseiller délégué de Metz Métropole

“ Tout d’abord, je vous prie d’excuser l’absence de Jean-Luc Bohl, Président de la Métropole et premier vice-président de la Région Grand Est, parti en mission à l’étranger, justement dans le cadre de la Région.

Je suis maire d’une petite commune aux portes du Parc, avec le président Guirlinger, une petite commune où nous avons aussi des zones humides. Nous avons des étangs formés lors de la création de l’autoroute A31. Il a fallu prendre des matériaux, donc on a pris des matériaux, et comme c’était juste à côté de la Moselle, la nappe phréatique fait qu’il y a eu création d’étangs.

Mais notre petite commune est plus renommée pour son vin que pour ses étangs.

Il est nécessaire de tirer les avantages de ces milieux riches plutôt que de se focaliser sur leurs contraintes.

Je voudrais aussi faire un clin d’œil à l’adjointe au maire d’Amiens, pour dire qu’à Metz nous avons aussi une très belle cathédrale, aussi belle que celle d’Amiens, et surtout nous avons une gare. Je pense que la plupart d’entre vous êtes arrivés

en train. Notre gare a été élue plus belle gare de France cette année. Pour ceux qui ne le savaient pas, si vous êtes passés à la gare, normalement il y a un panneau qui est affiché.

Pour le maire de Courteranges, je préciserai que ma petite commune a aussi intégré zéro phyto. Cela implique éventuellement plus de travail manuel aussi, mais nous avons pu faire l’acquisition d’une machine mécanique pour les nettoyages des caniveaux, ce qui a été subventionné par l’Agence de l’eau Rhin-Meuse. Et nous avons mis en place, comme vous aussi, des trottoirs enherbés, mais cela nous pose quelques problèmes, à cause des déjections canines que les propriétaires ne ramassent pas systématiquement bien que nous ayons mis en place des présentoirs avec des sacs. Mais le civisme est encore assez loin aujourd’hui et tout le monde ne respecte pas la nature.

Protéger notre environnement c’est bien ; encore faut-il le faire avec intelligence, en abordant la problématique des écosystèmes à une échelle suffisante.

La biodiversité, les interactions entre milieux naturels se jouent en effet des frontières administratives et des politiques respectives de développement urbain et de mobilité.

Dès 2011, Metz Métropole s’est engagée dans une démarche de connaissance et de valorisation de ses espaces naturels, avec la mise en place d’une Trame verte et bleue sur son territoire, en cohérence avec celle caractérisée par le SCoTAM, afin de mieux intégrer cette problématique, notamment dans les différents documents de planification des communes membres, dont plusieurs font partie du Parc naturel régional de Lorraine.

Quand je dis documents de planification, je pense plus spécialement au PLU. Nous avons intégré les trames vertes et bleues. Nous avons aussi intégré pas mal de zones Natura 2000.

Lors de ces travaux, la thématique aquatique et milieux humides a été abordée, afin de sensibiliser les élus et les techniciens des communes à son importance et à sa prise en compte.

Dans le cadre de cette étude, et depuis le 1er janvier de cette année, avec la prise en compte de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), les zones humides ont pris toute leur importance. Aide à la création de mares, renaturation de ruisseaux, sont autant d’opportunités pour la métropole de mieux les connaître, de les intégrer et de les préserver.

Il y a aussi eu la mise en place d’un Syndicat mixte Moselle aval, qui va prendre en compte les problèmes liés au bassin versant de la Moselle.

Souvent malmenées, oubliées ou méconnues, les zones humides participent, dans un contexte de changement climatique, à la prévention des inondations, à l’alimentation des nappes, à l’épuration des eaux et sont autant de réservoirs de biodiversité.

Il est nécessaire de tirer les avantages de ces milieux riches plutôt que de se focaliser sur leurs contraintes. Cependant, l’importance des enjeux socio-économiques et culturels liés aux zones humides n’est souvent perceptible que quand ces milieux se dégradent ou disparaissent. C’est pourquoi, depuis quelques années, plusieurs tentatives d’estimation de la valeur économique associée aux services rendus par ces écosystèmes sont menées par la métropole. Actuellement, des actions sont justement portées par la métropole dans le cadre d’un projet de renaturation du ruisseau Saint-Pierre : deux zones humides seront à nouveau interconnectées avec la vallée de Montvaux et les marais du Grand Saulcy.

Des études sont aussi prévues pour définir la qualité des berges, le replant de végétation, les ouvrages de protection contre les inondations et aussi les aménagements de ruisseaux.

Voici, brièvement évoquées, les actions menées par la métropole sur les zones humides de son territoire.

Je vous remercie de votre attention. //



Christian GUIRLINGER

Président du Parc naturel régional de Lorraine,
Président de la Commission Environnement de la Région Grand Est

“ Monsieur Simon, Cher Conseiller délégué de Metz Métropole, mais aussi maire de la commune de Vaux, commune du Parc il l’a rappelé, et aussi très impliqué dans les actions de notre parc, vous l’avez bien compris, Monsieur le Président de l’association Ramsar France, Jérôme Bignon, qui a dû nous quitter il y a quelques instants pour aller sur une autre réunion, mais j’ai quand même pu le saluer, et surtout le remercier de son investissement. Mesdames et Messieurs,

Au terme de ces trois journées, je vais essayer de ne pas faire trop long parce que ce sont trois journées denses, intenses, agréables, et je pense qu’il ne faut pas en rajouter trop lors des discours de clôture.

Mais je souhaite pour ma part, et c’est mon rôle, à ce moment-là, remercier les différents participants au cours de ces trois journées, participants nombreux, et vous remercier donc vous dans la salle aujourd’hui pour avoir fait vivre ce séminaire Ramsar, tous les intervenants pour leurs présentations, leur expérience, leur prise de temps aussi pour venir nous expliquer leurs projets et leurs interventions diverses et variées, répondre aux questions - ce n’est pas toujours facile non plus.

L’association Ramsar France, je l’ai citée par le biais de son président, et merci à lui de nous avoir accompagnés durant ces journées-là.

Monsieur Catteau aussi, présentateur-animateur pour sa présentation durant ces trois jours, autant pertinente qu’agréable. On voit que vous avez l’habitude d’animer ces séminaires, parce que c’est fluide, c’est sympathique, c’est agréable et vous connaissez bien les sujets, ce qui est toujours mieux pour nous.

Mesdames et Messieurs aussi les traducteurs, comme il y avait quand même différentes nationalités présentes. La traduction c’est toujours quelque chose de très compliqué à faire. D’ailleurs, c’est pour cela qu’ils sont généralement à deux, parce qu’au bout d’une demi-heure c’est compliqué de poursuivre.

Madame Lombardi, pour la prise de notes, qui n’arrête pas de taper. A chaque fois que je la vois, je me dis quelle vitesse de rédaction : elle tape aussi vite qu’on parle, c’est fabuleux. Elle va devoir aussi rédiger les actes. Merci à elle.

L'ensemble des techniciens et des personnels de ce Centre des congrès. Vous avez pu voir comment nous avons été accueillis, c'est aussi le côté sympathique messin.

Bien sûr l'équipe du Parc, pour avoir préparé et mis en musique ce 10^e séminaire que nous avons la charge d'organiser cette année.

Je remercie bien sûr la directrice, qui représente l'ensemble des équipes du Parc, mais particulièrement Sophie Girault qui a été là pour dynamiser tout ce monde et organiser surtout et j'espère qu'on a pu répondre à vos attentes positivement.

Je tiens aussi à remercier et à féliciter les lauréats du prix et j'ai tenu tout à l'heure à remettre un prix à la commune de Courteranges. Là ce n'était pas en tant que Président du Parc naturel régional de Lorraine, mais en tant que Conseiller régional Grand Est en charge de l'environnement.

C'est pour montrer aussi que nous travaillons Région-Etat main dans la main pour sortir des actions concrètes et locales.

Ce que je retiens de positif durant ces journées-là, c'est le côté convivial, sympathique, amical et l'excellente tenue des échanges.

Quand je me suis rassis à côté de Monsieur le Maire, Il m'a dit "Désolé j'ai oublié de vous citer, la Région Grand Est". Cela me permet de le refaire. Mais ce n'est pas grave du tout. Quand on remercie cela arrive souvent d'oublier une personne, c'est comme ça. Je sais que vous

êtes proche de la Région, d'ailleurs j'ai reçu un sms il y a une heure d'une de mes collègues, Annie Duchêne, qui m'a dit : "tu vas remettre le Prix, il faut le saluer de ma part". Donc je le fais même en direct devant tout le monde. Et elle m'a dit : "le jour où tu passeras par-là, je viendrai avec toi pour visiter ce beau village".

Juste un petit mot aussi en pensant à vos interventions : pas "petit village" : il n'y a pas de petit village ou de petite commune, il y a des communes rurales. Et je pense que commune rurale c'est beaucoup plus sympathique que petit village, ou petite commune. Cela fait tout de suite se rabaisser et je pense qu'il n'y a pas lieu de se rabaisser, surtout quand on voit les richesses que l'on a sur ces territoires-là.

Je souhaitais vous dire en quelques mots ce que j'ai pu retenir des échanges. Vous faire un retour, un écho, de ces échanges, de ce que j'ai pu entendre, ce que les uns et les autres ont pu me faire parvenir.

On a souligné l'importance de ces milieux et de ces zones humides, à tous niveaux : environnemental, historique, économique, social, culturel, touristique bien entendu... C'est très vaste comme sujet. Et pourtant nous avons vu quand même sur la notion de vocabulaire, de définition, que cela suscitait des questions, des interrogations et même des fois des incompréhensions. Nous avons vu que malgré les outils de protection qui existent sur ces zones-là, il n'est pas toujours évident de garder le bon état. Et donc c'est pour cela que nous avons besoin d'un réseau fort et de tous les acteurs pour pouvoir continuer à le faire efficacement.

Nous avons vu aussi qu'il y avait un déficit de connaissance, sensibilisation sur ces milieux. Cela a été dit, cela m'a été rapporté. Je pense qu'au niveau de l'échelle communale ou intercommunale, il y a aussi les ABC, les Atlas de la biodiversité communale. Et pour ne pas faire la publicité du parc de Lorraine, à l'origine c'est le parc de Lorraine qui a lancé ces ABC. Là est un bon outil car on intéresse, on travaille avec l'ensemble des communes rurales et ces communes rurales se font après fort d'être le relais sur le territoire et pour l'ensemble des acteurs.

Nous avons entendu, mais je le savais d'avance, qu'il y avait des divergences de point de vue sur les zones humides et la protection ou pas, sur faire découvrir ces zones ou pas et à quel niveau. C'est ce que j'avais dit dans mes propos liminaires à l'ouverture de ce séminaire. C'est là toute la complication : on ne peut protéger correctement que ce que l'on connaît bien. Mais pour le faire connaître, il faut le faire découvrir aussi à des visiteurs. Mais quand on le fait découvrir, s'il y a trop de fréquentation, on risque aussi de mettre à mal certains milieux. Donc il faut vraiment trouver le bon curseur. Et je dirais qu'il n'y a pas une règle bien établie, d'ailleurs c'est pour cela qu'il n'y a pas de solution qui a été trouvée durant ces trois jours. Cela dépendra de chaque intervenant, de chaque secteur, de chaque territoire, et de mettre en place toutes les mesures nécessaires pour pouvoir protéger mais en même temps faire découvrir pour mieux les protéger.

Ce que je retiens de positif aussi durant ces journées-là, c'est le côté convivial, sympathique, amical, l'excellente tenue des échanges qu'il y a pu avoir, l'ambiance chaleureuse des repas - notamment hier soir j'ai pu assister au repas, c'est vraiment très sympathique -, l'ouverture transfrontalière aussi, c'est un point aussi qu'on m'a fait remonter : il y avait des Hongrois, Croates, Belges, Luxembourgeois.

Je pense qu'on a pris de la hauteur, on a voulu vraiment ouvrir au niveau européen et c'est toujours intéressant

de dépasser les limites administratives. On dit toujours que l'environnement, la nature, ne connaissent pas les limites administratives, et là c'était vraiment intéressant de travailler avec ces différents pays.

Ce qui m'a été rapporté aussi c'est l'intérêt des participants pour la visite des sites. Certains ont eu une expérience sensorielle sur l'étang de Lindre, d'autres ont visité Lachaussée et pourront repartir avec quelques poissons dans les valises, peut-être même quelques courbatures pour ceux qui ont tiré le filet. Je n'étais pas présent quand vous l'avez tiré, mais il y en a qui tirent le filet vraiment dans la vase, donc c'est très physique, très dur. Et là à mon avis, les courbatures, celui qui n'a pas l'habitude, il repart avec.

Il y a deux ans on m'avait dit : "venez tirer le filet, vous allez voir". J'étais avec le Préfet, nous avons pris les waders, mais comme il y avait le Préfet, ils n'avaient pas voulu l'emmener trop dans la boue. Ça faisait bien pour les photos, mais j'aurais préféré qu'on le fasse un peu plus profond. Donc certains m'ont dit qu'ils étaient partants pour l'année prochaine, alors nous allons peut-être former une équipe de tirage de filet, mais un peu plus physique, pour vraiment avoir des photos sans retouche.

J'ai assisté hier soir à la projection du film sur l'étang de Lachaussée, justement. Je salue vraiment Alain. Cher Alain, merci pour ce film à toi et tes équipes, parce que ce sont vraiment de belles images. Et là aussi c'est tout l'intérêt pour nous qui n'allons pas dans l'eau et qui ne tenons pas l'apnée pendant six minutes comme ton collègue. C'est fabuleux d'avoir des personnes qui sont capables d'aller plonger en apnée, sans déranger le milieu et récupérer des images fabuleuses, et nous depuis les chaises, les fauteuils, depuis chez nous, pouvoir découvrir la vie dans les étangs de cette façon-là. Donc merci pour ce film.

Ce qui me réjouit, c'est la poursuite des travaux, c'est que cela ne s'arrête pas là. Ce n'est pas le clap de fin. Les travaux se poursuivent, il y a même une mission parlementaire qui est engagée. D'ailleurs le Président en fait partie. C'est intéressant. Ils vont auditionner prochainement la Fédération des Parcs de France, les 53 parcs. J'espère que la parole des parcs continuera à se faire entendre et que ces parcs-là continueront à avoir un rôle important et reconnu sur les territoires.

Alors le petit bémol de la fin, que j'ai pu avoir aussi comme retour, qui nous vient de nos amis belges : l'absence de la bière. Il n'y a pas de bière aux pauses, il n'y a pas de bière durant les repas. Pour les prochains qui vont accueillir, prévoyez de la bière, aux pauses aussi !

Mais il y a aussi les habitués Ramsar et hier soir j'ai été interpellé. Deux personnes qui sont venues me voir en me disant : "on vient vous voir parce qu'il n'y a que le Président qui peut régler le problème : vous n'avez pas une mirabelle ?". Je n'en avais pas sur moi, même pas dans la sacoche, des fois cela m'arrive, mais pas hier soir.

On était sec sur la mirabelle hier. Je leur ai donc dit que demain j'en rapporterai de la maison parce que j'ai des mirabelliers chez moi et nous distillons régulièrement quand il y a des fruits - et cette année notamment il y en a eu beaucoup, donc nous distillerons beaucoup cette année. Et donc j'ai ramené trois ou quatre bouteilles pour repartir dans les valises croates.

Comme quoi, vous voyez, tout s'est bien passé.

Pour clôturer ce 10^e séminaire, qui s'est déroulé ici, dans ces beaux locaux à Metz, je souhaite juste appeler les prochains qui vont tenir le 11^e séminaire Ramsar : Cassandre et Julie, animatrices Ramsar dans la Somme. Je vais leur demander de venir à mes côtés.

C'est un peu la passation de témoin, c'est un peu comme les Jeux olympiques.

J'ai le plaisir de vous remettre l'écharpe qui nous a marqués pendant ce séminaire, vous pourrez la rapporter chez vous.

C'est ce côté sympathique, bon enfant de ce séminaire qui m'a plu, avec des sujets très importants.

Il me reste à vous souhaiter un bon retour chez vous.

J'espère que vous avez passé un bon moment avec nous.

A l'année prochaine chez vous.

Merci à vous tous. //



VISITE DU QUARTIER IMPÉRIAL DE METZ

Le quartier impérial est un quartier historique réalisé par les autorités allemandes lors de l'annexion de l'Alsace-Lorraine. Edifié autour de la gare, c'est une remarquable illustration de l'urbanisme germanique datant du début du XX^e siècle.

Guillaume II prend en effet la décision de détruire les anciens remparts et de construire "une nouvelle ville", au sud du cœur historique sur une zone libre de toute construction.

La gare, inaugurée en 1908, moderne et monumentale, a des allures d'église romane avec son beffroi massif. Le château d'eau, à côté de la gare, ressemble à un donjon et alimentait jadis les machines à vapeur. La poste, en grès rose et de style néo-roman, ressemble quant à elle à un imposant château fort rappelant les monuments de Prusse occidentale.

L'avenue Foch est construite sur le remblai des anciens remparts médiévaux. Cette avenue prestigieuse est entourée de bâtiments publics, villas privées et immeubles, offrant au regard une extraordinaire encyclopédie de styles historiques et nouveaux.

La ville de Metz a proposé l'inscription de ce quartier, qui témoigne d'une diversité architecturale exceptionnelle au patrimoine mondial de l'Unesco.



LES PARTICIPANTS

Mathilde ALLARD

Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande
mathilde.allard@pnr-seine-normande.com

Fabrice ANDRE

APF France Handicap
fabrice.andre.57@gmail.com

Valérie ANTOINE

Région Grand Est
valerie.antoine@grandest.fr

Olivier ARNOULD

DDT Moselle
olivier.arnould@moselle.gouv.fr

Luc BARBIER

PNR des Caps et Marais d'Opale
lbarbier@parc-opale.fr

David BARTHELEMY

Commune de Tarquimpol
david.barthelemy@free.fr

Daniel BEGUIN

CEN Lorraine
daniel.beguin2310@gmail.com

Philippa BENSON

La Nature du Sud
lanaturedusud@gmail.com

Jérôme BIGNON

Ramsar France
jerome@bignon.info

Isabelle BLONDEY

Chambres d'hôtes La Bottée
labottee@gmail.com

Christian BLUM

Région Grand Est
christian.blum@grandest.fr

Richard BONNEDAME

Commune de Courteranges
commune-courteranges@wanadoo.fr

Jérémie BOURDOULOUS

Parc naturel régional d'Armorique
jeremie.bourdoulous@pnr-armorique.fr

Mathilde BOURET

Parc naturel régional Scarpe-Escaut
m.bouret@pnr-scarpe-escaut.fr

Arnaud BRASSELE

Parc naturel régional de Lorraine
arnaud.brassel@pnr-lorraine.com

Emmanuel BRAUN

DREAL Grand Est
emmanuel.braun@developpement-durable.gouv.fr

Yves BRUGIERE

Ministère de l'Agriculture
yves.brugiere@gmail.com

Alban CAIRAULT

Parc naturel régional des Vosges du Nord
a.cairault@parc-vosges-nord.fr

Gaële CALVEZ

Parc naturel régional du Marais Poitevin
g.calvez@parc-marais-poitevin.fr

Joanie CATRIN

Ministère de la Transition écologique et solidaire
joanie.catrin@developpement-durable.gouv.fr

Jean-Charles CATTEAU

Adhoc communication
jc.catteau@adhoc-com.com

Roger CHIAJESE

Ecolor
ecolor.be@wanadoo.fr

Cassandra CHOMBART

Conseil départemental de la Somme
c.chombart@somme.fr

Sandrine CLOSE

Parc naturel régional de Lorraine
sandrine.close@pnr-lorraine.com

Bastien COÏC

Association RAMSAR France
ramsarfrance@gmail.com

Raoul CUGNIERE

Syndicat mixte des marais de Sacy
maraisdesacy@orange.fr

Claude CWIKLINSKI

Syndicat mixte des marais de Sacy
maraisdesacy@orange.fr

Nathalie D'ACUNTO

Parc naturel régional de Lorraine
nathalie.dacunto@pnr-lorraine.com

René DARBOIS

Ville de Metz
rdarbois@mairie-metz.fr

Sophie DE CHAMPSAVIN

Région Grand Est
sophie.dechampsavin@grandest.fr

Anne-Sophie DEFONTE

Communauté de communes Roumois Seine
as.defonte@roumoisaine.fr

Laura DELGADO

Parc naturel régional de Lorraine
lauradlg57@gmail.com

Peter DENES

Fondation Zöld Folyos
ecolor.be@wanadoo.fr

Jean-Michel DEREK

Historien
jeanmichel.derek@gmail.com

Gérard DESERABLE

Association Qualinat
gerarddeserable.pro@gmail.com

Julie DI CHIARA

Parc naturel régional de Lorraine
julie.dichiara@pnr-lorraine.com

Annie DUBEAU

ajm-gilardeau@cegetel.net

Yann DUFOUR

Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard
yanndufour@baiedesomme.fr

Gérald DUHAYON

Parc naturel régional Scarpe-Escaut
g.duhayon@pnr-scarpe-escaut.fr

Jean-Marc DUJARDIN

Parc naturel régional Scarpe-Escaut
jm.dujardin@pnr-scarpe-escaut.fr

Bertrand DULAC

Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée
b.dulac@pnrm.fr

Ghislaine FERRERE

Ministère de la Transition écologique et solidaire
ghislaine.ferrere@developpement-durable.gouv.fr

Julien FLECKSTEIN

Plan de paysage des Côtes de Meuse
planpaysage-cotesdemeuse@gmail.com

Jean-Jacques GADY

Parc naturel régional de Lorraine
gadyjeanjacques@gmail.com

Jean-luc GAILLOT

jeanlucgaillet@orange.fr

Christophe GALET

Syndicat mixte des marais de Sacy
maraisdesacy@orange.fr

Laurent GAVORY

Ville d'Amiens - Amiens métropole
l.gavory@amiens-metropole.com

Patrick GENIN

Ligue pour la protection des oiseaux
patricklp054@gmail.com

Fabien GERARD

Commune de Courteranges
commune-courteranges@wanadoo.fr

Jean-Marie GILARDEAU

ajm-gilardeau@cegetel.net

Sophie GIRAULT

Parc naturel régional de Lorraine
sophie.girault@pnr-lorraine.com

Thibaut GLASSER

Domaine départemental de Lindre
thibaut.glasser@moselle.fr

Julie GOURLAND

Parc naturel régional de Lorraine
julie.gourland@pnr-lorraine.com

Benoît GRANMOUGIN

Région Grand Est
benoit.granmougin@grandest.fr

Dominique GROS

Maire de Metz

Laëtitia GUÉRÉ

DREAL Grand Est
laetitia.guere@developpement-durable.gouv.fr

Christian GUIRLINGER

Parc naturel régional de Lorraine
christianguirlinger@yahoo.fr

Dany HALLANT

Parc naturel régional Scarpe-Escaut
d.hallant@pnr-scarpe-escaut.fr

Remy HAMANT

Parc naturel régional de Lorraine
remy.hamant@orange.fr

Olivier HUBERT

Maison du lac de Grand-Lieu
o.hubert@maisondulacdegrandlieu.com

Jozsef HUNYADY

Fondation Zöld Folyos
ecolor.be@wanadoo.fr

Sébastien HUSSE

Parc naturel régional de Lorraine
sebastien.husse@pnr-lorraine.com

Alain IEMFRE

Association Faune et flore aquatiques de Lorraine
ffalorraine@gmail.com

Edouard JACQUE

Conseiller régional Région Grand Est

Sibila JAKSIC

Signes Paysages
sibila.jaksic@signes-paysages.fr

Marc JAMMET

DREAL Grand Est
marc.jammet@developpement-durable.gouv.fr

Hélène JONCHERAY

Parc naturel régional du Marais poitevin
h.joncheray@parc-marais-poitevin.fr

Raphaël JUN

Parc naturel régional des Landes de Gascogne
r.jun@parc-landes-de-gascogne.fr

Maud KILHOFFER

Parc naturel régional des Caps et marais d'Opale
mkilhoffer@parc-opale.fr

Damien KITMACHER

Collaborateur Frédérique Tuffnell, Députée
damien.kitmacher@clb-au.fr

Sarah KLUNG

Bender & Partner

Yves KRIPPEL

Parc naturel de la Haute Sûre
yves.krippe@naturpark-sure.lu

Julie KUBIAK

DREAL Grand Est
julie.kubiak@developpement-durable.gouv.fr

Anita LANNERS

Parc naturel de la Haute Sûre
anita.lanners@naturpark-sure.lu

Marie LANOTTE

Forum des Marais Atlantiques
marie.lanotte@attart.be

Pierre-Olivier LAUSECKER

Agence de l'Eau Rhin Meuse
pierre-olivier.lausecker@eau-rhin-meuse.fr

Yves LE QUELLEC

Parc naturel régional du Marais poitevin
y.lequelllec@marais-poitevin.org

Victoria LEBON

Parc naturel régional Scarpe-Escaut
v.lebon@pnr-scarpe-escaut.fr

Laure LEBRAUD

Parc naturel régional de Lorraine
laure.lebraud@pnr-lorraine.com

Thierry LECOMTE

Réserve naturelle régionale des courtils de Bouquelon
courtils.de.bouquelon@gmail.com

David LÉDAN

Parc naturel régional du Golfe du Morbihan
david.ledan@golfe-morbihan.bzh

Ludovic LE MARESQUIER

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ludovic.lemaresquier@oncfs.gouv.fr

Michel LEROUX

Mairie de Pont-Audemer
annabelle.cartier@pontaudemer.fr

Catherine LHOTE

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
catherine.lhote@oncfs.gouv.fr

Laurence LIBOTTE

Parc naturel de la Haute Sûre Forêt d'Anlier
laurence@parcnaturel.be

Donatien LIESSE

Parc naturel de la Haute Sûre Forêt d'Anlier
donatien@parcnaturel.be

Anne LOMBARDI

Ecrivain public
alep.a@orange.fr

Maité LOUTE

Parc naturel des Hautes Fagnes Eifel
maiteloute@botrange.be

Jean-Baptiste LUSSON

Atelier des Territoires
lusson@atelier-territoires.com

Laurence LYONNAIS

Syndicat Mixte des Milieux aquatiques du Haut-Doubs
laurence-lyonnais.cfd@wanadoo.fr

Grégoire MACQUERON

Société Nationale de Protection de la Nature
groupe-zones-humides-infos@snpn.fr

Geneviève MAGNON

Syndicat Mixte des Milieux aquatiques du Haut-Doubs
g.magnon@snnhd.fr

Anaëlle MAGUEUR

Forum des Marais Atlantiques
amagueur@forum-marais-atl.com

Maximilien MAIRE

Parc naturel régional de la Forêt d'Orient
guide@pnrfo.org

Daniel MANZI

Manzi Daniel Photographie
manzi.daniel@cegetel.net

Didier MARTIN

Préfet de la Moselle

Gilbert MIOSSEC

Forum des Marais Atlantiques
gmiossec@forum-marais-atl.com

Marylin MOLINET

Mairie de Metz

Nathalie MONCHIERI

Mairie de Lachaussée
mairie.lachaussee@gmail.com

Francis MULLER

Fédération des Conservatoires d'Espaces naturels
francis.muller@reseau-cen.org

Hoang Trac NGUYEN

Mairie de Lachaussée
mairie.lachaussee@gmail.com

Marina NIEDERLANDER

Parc naturel régional de Lorraine
marina.niederlander@pnr-lorraine.com

Emmanuelle NOBIS-PERON

enobisperon@gmail.com

Claire PARISE

Parc naturel régional de la Forêt d'Orient
responsable.zh@pnrfo.org

Benoît PAUL

Réserve naturelle régionale de Lachaussée
b.paul@cen-lorraine.fr

Henri POIRSON

Maire de Dieulouard

Agostino POPULIN

Parc naturel régional Scarpe-Escaut
a.populin@pnr-scarpe-escaut.fr

Julie ROBERT

Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard
julierobert@baiedesomme.fr

Magali ROBIN

Agence de l'Eau Seine Normandie
robin.magali@aesn.fr

Florence RODINGER

Ville d'Amiens - Amiens métropole
f.rodinger@amiens-metropole.com

Jean ROUSSELOT

Angers Loire Métropole
jean.rousselet@angersloiremetropole.fr

Jenny SAFFROY

Parc naturel régional de Lorraine
jenny.saffroy@pnr-lorraine.com

Tobias SALATHÉ

Secrétariat RAMSAR
salathe@ramsar.org

Alain SALVI

Fédération des Conservatoires d'Espaces naturels
alain.salvi@univ-lorraine.fr

Martine SCHALL

Région Grand Est
martine.schall@grandest.fr

Anne SCHEFFER

Agence de l'Eau Rhin Meuse
anne.scheffer@eau-rhin-meuse.fr

Virginie SERNA

Ministère de la Culture
virginie.serna@culture.gouv.fr

Bérenger SERVAIS

Parc naturel de la Haute Sûre Forêt d'Anlier
berenger@parcnaturel.be

Emilie SIMON

DDT Moselle
emilie.simon@moselle.gouv.fr

Roland SIMON

Metz Métropole

Laure SOULIAC

CGEDD - MTES
laure.souliac@developpement-durable.gouv.fr

Winfried STRUBE

Bender & Partner

Alain TEXIER

Parc naturel régional
du Marais poitevin
a.texier@parc-marais-poitevin.fr

Jean-Pierre THIBAUT

CGEDD - MTES
jean-pierre.thibault@developpement-durable.gouv.fr

Christine THILL

Conseil départemental de la Moselle
christine.thill@moselle.fr

Florence THINZILAL

Forum des Marais Atlantiques
fthinzilal@forum-marais-atl.com

Tybor TOMOSVARY

Fondation Zöld Folyos
ecolor.be@wanadoo.fr

Aurélien TOUSSAINT

Parc naturel régional de Lorraine
aurelie.toussaint@pnr-lorraine.com

Catherine TROMAS

Parc naturel régional du Marais poitevin
tromas-c@wanadoo.fr

Frédérique TUFFNELL

Députée de la Charente-Maritime
frederique.tuffnell@assemblee-nationale.fr

Gwladys UGUEN

Parc naturel régional de Lorraine
gwladys.uguen@pnr-lorraine.com

Hervé VANLAER

DREAL Grand Est
herve.vanlaer@developpement-durable.gouv.fr

Corinne VASSALLI

Conseil départemental de la Somme
cvassali@somme.fr

Maurice VEILLEUR

Parc naturel régional de Martinique
m.veilleur@pnr-martinique.com

Régis VIANET

Parc naturel régional de Camargue
r.vianet@parc-camargue.fr

Maurine WAGNER

EPAMA-EPTB Meuse
maurine.wagner@epama.fr

Nelly WEBER

Parc naturel régional de Lorraine
nelly.weber@pnr-lorraine.com

Esmeralda WIRTZ

Parc naturel des Hautes Fagnes Eifel
esmeralda.wirtz@botrange.be

